TABLEAUX DE LA REVOLUTION FRANÇAISE

LIBRARY OF CONGRESS.

Chap. DC16 Copyright No.

Shelf. C886

UNITED STATES OF AMERICA.

TABLEAUX

DE LA

REVOLUTION FRANÇAISE

AN

HISTORICAL FRENCH READER

EDITED WITH NOTES

BY

T. F. CRANE, A.M., AND S. J. BRUN, B.S.
CORNELL UNIVERSITY

WITH AN INTRODUCTION BY

PRESIDENT A. D. WHITE

2
2783

LIBRARY OF CONGRESS
COPYRIGHT.
SEP 8 1884
16793
CITY OF WASHINGTON

NEW YORK & LONDON
G. P. PUTNAM'S SONS
The Knickerbocker Press
1884

THE LIBRARY
OF CONGRESS
WASHINGTON

COPYRIGHT BY
G. P. PUTNAM'S SONS
1884

DC163
.C886
2

Press of
G. P. PUTNAM'S SONS
New York

CONTENTS.

PAGE

PREFACE vii

INTRODUCTION xi

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. INTRODUCTION.
LA FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION.

I. La France avant 1789 (E. Erckmann-A. Chatrian) 3
II. La France avant 1789 (F. H. De Tocqueville) . 14

PREMIÈRE PARTIE. LA CONSTITUANTE.

Ouverture des États Généraux (Louis Blanc) . . 21
Serment du Jeu de Paume et Séance du 23 Juin (E. Erckmann-A. Chatrian) 32
Tableau du Serment (Louis Blanc) . . . 37
Journées du 22 et 23 Juin, 1789 (F. A. A. Mignet) . 38
Renvoi de M. Necker [11 Juillet, 1789] (*Le Moniteur Universel*) 42
Harangue de Camille Desmoulins [12 Juillet, 1789] (*Le Vieux Cordelier*) 43
Séance du 13 Juillet, 1789 (Louis Blanc) . . 45
Prise de la Bastille (L. A. Thiers) . . . 48
Spectacle que presentent les Cours de Versailles, le 14 Juillet, 1789 (Madame Campan) . . . 51
État de Paris après le 14 Juillet,—Meurtre de Foulon (T. Lavallée) 53
Le Roi à Paris, 17 Juillet, 1789 (Louis Blanc) . 56

Les Émeutes en Province (Gustave Bord) . . 60
Nuit du 4 Août, 1789 (Louis Blanc) . . 64
Discours de *La Lanterne* par Camille Desmoulins [4 Août, 1789] 69
Vote du Quart du Revenu (F. A. A. Mignet) . 71
Journées des 5 et 6 Octobre, 1789 (*Le Moniteur*) . 74
Opposition de la Cour ; Journées des 5 et 6 Octobre, 1789 (V. Duruy) 80
Révolte du Clergé contre le Décret du 29 Décembre, 1789 (F. A. A. Mignet) 83
Extrait du Père Duchesne (Lemaire) . . 85
Résumé des Travaux de la Constituante (F. A. A. Mignet) 87
Travaux du Champ de Mars pour la Fête de la Fédération (L. S. Mercier) 88
Fête de la Fédération, 14 Juillet, 1790 (F. A. A. Mignet) 93
Arrestation du Roi à Varennes (Madame Campan) . 94
Avis aux Français après l'Arrestation du Roi (*Le Républicain*) 103
Acceptation de la Constitution par Louis, le 14 Septembre, 1791 (Madame Campan) . . . 105

Deuxième Partie. La Législative.

L'Assemblée Législative (V. Duruy) . . . 111
Offres de Dumouriez et Adieux de Barnave à la Reine (Madame Campan) 115
Journée du 20 Juin, 1792 (Madame Campan) . . 119
Attentat contre la Reine (Madame Campan) . 123
Discours de M. De Lafayette à l'Assemblée Nationale.—Séance du 28 Juin, 1792 (Marquis De Ferrières) . 124
Dernier Effort de Lafayette pour Sauver le Roi (L. A. Thiers) 127
I. Journée du 10 Août (F. A. A. Mignet) . . 129
II. Journée du 10 Août (Madame Campan) . . 133

Mort au Roi (*Révolution de Paris*) . . . 139
Mise à Mort de Quarante-six Prisonniers (*Galerie des Contemporains*) 140
I. Massacres de Septembre (Jourgniac Saint-Méard) 143
II. Massacres de Septembre (Mortimer-Ternaux) . 145
III. Massacres de Septembre (T. Lavallée) . . 150
C'en Est Fait de Nous (J. P. Marat) . . . 159
Victoire de Valmy (V. Duruy) . . . 162
Défense de Lille ; Victoire de Jemmapes (V. Duruy) . 165
Cours que devait suivre la Révolution (F. A. A. Mignet) 167

TROISIEME PARTIE. LA CONVENTION.

Convention Nationale (V. Duruy) . . . 173
Jugement de Louis XVI. (Barrau) . . . 174
Louis devant ses Juges (J. P. Marat) . . . 189
Adieux de Louis à sa Famille (Barrau) . . 191
Lettre de l'Exécuteur (Samson) 194
Journée du 31 Mai (F. A. A. Mignet) . . 196
Arrestation de Mme. Roland (Mme. Roland) . . 202
Mort de Bailly (L. A. Thiers) . . . 207
Mort de Mme. Roland (Barante) . . . 209
Assassinat de Marat et Supplice de Charlotte Corday (E. Quinet) 212
La Terreur (Barante) 221
Carrier à Nantes (L. A. Thiers) . . . 226
Procès des Dantonistes (L. A. Thiers) . . . 229
Lettre de Camille Desmoulins à sa Femme . . 237
Fête de l'Être-Suprême (Barrau) . . . 245
Hymne à l'Être-Suprême (M. J. Chenier) . . 248
Autres Victimes de la Terreur (Barrau) . . 249
La Jeune Captive (A. Chenier) . . . 252

La Cocarde Tricolore (G. Duval) . . . 254
Du Divorce (G. Duval) 256
Séance du 9 Thermidor (F. A. A. Mignet) . . 258
Marche de la Révolution depuis 1789, jusqu'au Neuf Thermidor (L. A. Thiers) . . . 269

NOTES 277

PREFACE.

THE object of the present volume is to furnish the student with French reading of not a difficult nature, and, at the same time, to give some insight into one of the great epochs in modern history most interesting to an American. The book is not a history of the French Revolution, and no attempt has therefore been made to connect the extracts by a running comment. It is expected that those who use the work chiefly for its historical interest will read it in connection with some short history of the period. Still, with the exception of the war in La Vendée and the foreign wars of the Republic, omitted for want of space, a tolerably complete picture, or series of pictures, of the French Revolution is afforded, and it is believed that no event of real importance has been passed over.

It seemed best to conclude the volume with the Ninth Thermidor, at which date the Reign of

Terror ceased and the Revolution was virtually ended. What follows would be more appropriately treated in a volume devoted to the Directory, Consulate, and Empire.

The extracts have been made with great care, not only for their historical interest, but also for their rhetorical worth, and the volume affords a wide range of style. The editors have, however, been much restricted in their choice by the purpose for which the book is intended, and in their desire to exclude all matter of an objectionable nature, they have been obliged to sacrifice many a passage which might have shown, it may be, in a better and truer light the manners of the men and women of the French Revolution.

The notes are chiefly local or historical—the most prominent characters are sufficiently depicted in the extracts themselves—and biographical notices have generally been avoided as superfluous. For places in Paris of Revolutionary interest Lavallée's valuable *Histoire de Paris* has afforded much information. The editors suppose that the volume will be most used by students who are still devoting a part of their time to grammatical exercises, and

who, under the direction of the teacher can use the present work as illustrative material. For this reason all purely grammatical notes have been omitted.

The editors' thanks are due President White for the free use of his invaluable library and for his advice and interest in the work.

In conclusion, the editors trust that those teachers who desire to furnish their students with reading of a serious character will find the present volume an acceptable substitute for the usual historical readers, which, dealing with more remote and less picturesque periods, do not generally awaken the interest of the student.

T. F. CRANE.
S. J. BRUN.

ITHACA, N. Y., *August*, 1884.

INTRODUCTION.

For many years past I have been especially interested in the history of the French Revolution, and have presented my view of it in lectures to students, first at the University of Michigan, afterward at Cornell University. It has always seemed to me one of the most instructive periods in all history. It takes hold both of the imagination and of the reason; some of the noblest and some of the vilest deeds ever done by man are embraced in it; ambition and perversity did in it their best and their worst; hardly any mistake which can be made in the political conduct of affairs is not fully exemplified in it.

Great numbers of brilliant minds have been brought to bear upon this period in histories and treatises of every sort, and the mass of material required for a thorough study of it is enormous. But the main difficulty of the American student is

that, instead of studying the Revolution, he has generally only the means to study *about* the Revolution. In order to meet this difficulty among my own students I have for many years been making a collection of original materials presenting the whole history of the French Revolution. This has now become the largest collection of its kind within the bounds of the United States,—in fact, one of the largest in existence, embracing not only every historical treatise and collateral work of any importance, but thousands of documents of the period, including reports, pamphlets, speeches, files of newspapers of all parties, fugitive writings of every sort, serious or jocose, in prose or in poetry. In this every leading man of the Revolution is revealed as he was.

At my suggestion, Professor Crane and Instructor Brun of Cornell University have made selections from this mass of material in order that readers may be able to break through the ordinary crust of description into the real life of the Revolution. These two gentlemen have executed their work with great fidelity and skill, and I have no hesitation in commending it to any student as the best

possible supplement to historical reading on the period in question. The reading of a brief history like that of Mignet or Morris, or even Carlyle's prose poem, will be made vastly more useful if, in connection with it or immediately afterward, the student shall run through this book. It seems to me that it may be made to serve an excellent purpose in our universities and colleges in presenting the best of exercises for reading in French, while giving a real view of this most important and interesting phase in the moral, social, and political development of France and, indeed, of the whole modern world.

ANDREW D. WHITE.

CORNELL UNIVERSITY, *August*, 1884.

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

INTRODUCTION.

LA FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION.

LA FRANCE AVANT 1789.

I.

BIEN des gens ont raconté l'histoire de la grande révolution du peuple et des bourgeois contre les nobles, en 1789. C'étaient des savants, des hommes d'esprit, qui regardaient les choses d'en haut. Moi, je suis un vieux paysan et je parlerai seulement de nos affaires. Le principal c'est bien veiller à ses propres affaires ; ce qu'on a vu soi-même on le sait bien ; il faut en profiter.

Vous saurez donc qu'avant la Révolution, l'office et seigneurie[1] de Phalsbourg avait cinq villages en dépendant : Vilschberg, Mittelbronn, Lutzelbourg, Hultenhausen, et Hâzelbourg ; que les gens de la ville, ceux de Vilschberg et de Hâzelbourg étaient de condition franche ; mais que ceux des autres villages, tant hommes que femmes, étaient serfs, et ne pouvaient sortir de la seigneurie, ou autrement s'absenter, sans la permission du prévôt.

Le prévôt rendait la justice à la maison com-

mune[2]; il avait droit de juger les personnes et les choses ; it portait l'épée et condamnait même à la potence.

C'est sous la voûte de la mairie où se trouve maintenant le corps de garde, qu'on mettait les accusés à la question, lorsqu'ils ne voulaient pas avouer leurs crimes. Le sergent du prévôt et le bourreau leur faisaient tellement mal, qu'on les entendait crier jusque sur la place. Et puis on dressait la potence un jour de marché, sous les vieux ormes, et le bourreau les pendait, en leur appuyant ses deux pieds sur les épaules.

Il fallait avoir le coeur bien endurci, pour penser seulement à faire un mauvais coup en ce temps !

Et Phalsbourg avait un haut passage, ce qui veut dire que chaque chariot de marchandises, comme drap, laine, ou autres choses semblables, payait un florin à la barrière ; chaque voiture d'échalas, planches, douves et autres bois charpentés, 6 gros de Lorraine[3]; chaque voiture de meubles riches, comme velours, soie, drap fin, 30 gros ; un cheval chargé, 2 gros ; une hotte de marchandises, ½ gros ; la charretée de poisson ½ florin ; la charretée de beurre, d'oeufs, de fromage, 6 gros ; chaque muid de sel, 6 gros ; &c.

Ainsi les gens de Phalsbourg ou des environs ne pouvaient manger, boire, ou se vêtir, sans payer une somme ronde aux ducs de Lorraine.

Ensuite venait la gabelle, c'est-à-dire que tous les hôteliers, aubergistes et taverniers demeurant à Phalsbourg, ou dans les villages en dépendant[4] étaient tenus de payer à Son Altesse six pots de vin ou bière, pour chaque mesure encavée ou vendue. Ensuite se touchaient pour Son Altesse les lods et ventes,[5] savoir : à la vente des maisons ou héritages, 5 florins pour 100. Ensuite le mesurage des grains, ce qui signifiait que tous les grains : blé, seigle, orge, avoine, vendus à la halle, devaient un sou par rézal[6] à Son Altesse.

Ensuite se payait l'étalage des foires. On en comptait trois par an : la première, à la Saint-Mathias ; la seconde, à la Saint-Modestie : la troisième, à la Saint-Gall. Deux sergents visiteurs taxaient la place à tant, pour bénéfice de Son Altesse.

Ensuite venaient les poids de la ville : pour le cent de laine, farine ou autres marchandises, un sou ; puis les amendes qui se plaidaient[7] par-devant le prévôt, mais que les conseillers de Son Altesse jugeaient et taxaient à son profit ; puis le droit de

glandage et paisson ; les droits d'affouage, les droits de foulon et battant,[8] la grosse dîme,[9] pour les deux tiers à Son Altesse, et pour l'autre tiers à l'Eglise ; la petite dîme, en blé, pour l'Eglise seule, mais dont Son Altesse finit par lui retirer la connaissance,[10] parce qu'elle s'aimait encore mieux que l'Eglise. * * *

Les ducs établirent aussi par lettres patentes plusieurs corporations à Phalsbourg ; c'étaient des espèces d'associations entre gens du même métier, en vue d'empêcher tous les autres de travailler de leur état, et conséquemment de pouvoir dépouiller le public entre eux, sans encombre.

L'apprentissage était de trois, quatre et même cinq ans ; on payait grassement le maître pour être admis au métier ; et puis, après avoir fait son chef d' oeuvre et reçu sa patente, on traitait le prochain comme on avait été traité soi-même.

Les soldats de la garnison, avec leurs grands chapeaux à cornes, leurs habits blancs, râpés, tombant jusque sur les talons, étaient les plus misérables de tous ; ils ne mangeaient qu'une fois par jour. Les taverniers et les gargotiers mendiaient, de porte en porte, les rogations des ménages pour

ces pauvres diables. Cela se passait encore ainsi quelques années avant la Révolution.

Les gens étaient hâves, minables ; une robe passait en héritage de la grand'mère à la petite-fille, et les souliers du grand-père, au petit-fils.

Dans les rues, pas de pavés ; la nuit, pas un réverbère ; aux toits, pas de chenaux ; les petites vitres éborgnées, fermées depuis vingt ans avec un morceau de papier. Au milieu de cette grande misère, le prévôt qui passe en toque noire, et monte l'escalier de la mairie, les jeunes officiers nobles, qui se promènent en petit tricorne, habit blanc, l'épée en travers du dos ; les capucins avec leurs longues barbes sales, leurs robes de bure, sans chemise, et le nez rouge, qui s'en vont par troupes au couvent, où se trouve aujourd'hui le collége.

* * * Tout cela, je l'ai présent à l'esprit, comme si c'était hier, et je crie en moi-même : "Quel bonheur pour nous autres malheureux, que la Révolution soit venue et principalement pour nous paysans ! " Car si la misère était grande en ville, celle de la campagne dépassait tout ce qu'on peut se figurer. D'abord les paysans supportaient les mêmes charges que les bourgeois ; ensuite ils

en avaient une quantité d'autres. Dans chaque village de Lorraine, il existait une ferme du seigneur ou du convent ; toutes les bonnes terres appartenaient à cette ferme ; les plus mauvaises seules restaient aux pauvres gens.

Et les malheureux paysans ne pouvaient pas même planter ce qu'ils voulaient dans leurs terres ; les prés devaient rester en prés, les terres de labour, en labour. Si le paysan changeait son champ en pré, il privait le curé de sa dîme ; s'il mettait son pré en champ, il diminuait les terrains de parcours [11] ; s'il semait du trèfle dans les jachères, il ne pouvait défendre au troupeau du seigneur ou du couvent d'y venir pâturer. Ses terres étaient grevées [12] d'arbres fruitiers, qui se louaient tous les ans au profit du seigneur ou de l'abbaye ; il ne pouvait pas détruire ces arbres, et même il était tenu de les remplacer dans l'année, quand ils périssaient. L'ombre de ces arbres, le dommage causé pour la récolte des fruits, l'émpêchment de labourer, à cause de la souche et des racines, lui causaient une grande perte.

Et puis les seigneurs avaient le droit de chasser ; de traverser les moissons, de ravager les récoltes

dans toutes les saisons ; et le paysan qui tuait une seule pièce de gibier, même sur son propre champ, risquait les galères.[13]

Le seigneur et l'abbaye avaient aussi le droit de troupeau à part, ce qui signifiait que leur bétail allait à la pâture une heure avant celui du village. Le bétail du paysan n'avait donc que le reste et dépérissait.

La ferme du seigneur ou de l'abbaye avait de plus le droit de colombier ; ses pigeons innombrables couvraient les champs. Il fallait semer double chanvre, double pois, double vesces pour espérer une récolte.

Après cela, chaque père de famille devait au seigneur, dans le cours de l'an, quinze bichets[14] d'avoine, dix poulets, vingt quatre oeufs. Il lui devait pour son compte trois journées de travail, trois pour chacun de ses fils ou domestique, et trois par cheval ou chariot. Il lui devait de faucher sa prairie autour du château, de faner son foin et de le charroyer à sa grange au premier son de la cloche, sous peine de cinq gros d'amende pour chaque défaillance. Il lui devait aussi le transport des pierres et du bois nécessaires aux réparations de

la ferme ou du château. Le seigneur le nourrissait d'un croustillon[15] de pain et d'une gousse d'ail par journée de travail.

Voilà ce qu'on appelait la corvée.[16]

Si je parlais encore du four banal,[17] du moulin banal, du pressoir banal, où tout le village était forcé d'aller cuire, moudre ou presser, moyennant une redevance, bien entendu ; si je parlais du bourreau, lequel avait droit à la peau de toute bête morte ; et enfin de la dîme, ce qu'on peut se figurer de pire, puisqu'il fallait donner aux curés la onzième gerbe, alors qu'on nourrissait déjà tant de religieux, moines, chanoines, carmes, capucins et mendiants de tous les ordres ; si je parlais de toutes ces charges, et de mille autres, écrasant les populations des campagnes, cela ne finirait pas !

On aurait cru que les seigneurs et les couvents avaient entrepris d'exterminer les malheureux paysans, et qu'ils cherchaient tous les moyens d'y parvenir.

Eh bien, la mesure n'était pas encore pleine !

Tant que notre pays était resté sous la domination des ducs, les droits de Son Altesse, ceux des seigneurs, abbayes, prieurés, couvents d'hommes

et de femmes, suffisaient déjà pour nous accabler ; mais après la mort de Stanislas [18] et la réunion de la Lorraine à la France, il fallut ajouter ; la taille du roi,[19]—c'est-à-dire que le père de famille devait douze sous par tête d'enfant, et autant par domestique ;—la subvention du roi, tant pour les meubles ;—le vingtième du roi, ce qui signifiait le vingtième du produit net de la terre ; mais de la terre du paysan seul, car le seigneur et le clergé ne payaient pas le vingtième ;—puis la ferme [20] sur le sel, sur le tabac, dont le seigneur et les religieux étaient aussi exempts ; et la gabelle du roi, ou droits réunis.

Encore si les princes, les seigneurs les couvents d'hommes et de femmes,—qui gardaient les meilleures terres depuis des siècles, en forçant les malheureux paysans de labourer, de semer, de récolter pour eux, et de leur payer en outre des droits, redevances et impositions de toute sorte !—s'ils avaient employé leurs richesses à tracer des routes, à creuser des canaux, à dessécher des marais, à bonifier le sol par des engrais, à bâtir des écoles et des hôpitaux, ce n'aurait été que demi-mal ; mais ils ne songeaient qu' à leurs plaisirs, à

leur orgueil, à leur avarice. Et quand on voyait un cardinal Louis de Rohan, un prince de l'Église, comme on disait, vivre dans la débauche à Saverne, se moquer des honnêtes gens, faire battre par ses laquais les paysans sur la route, devant sa voiture ; quand on voyait à Neuviller, à Bouxviller, à Hildeshausen, les seigneurs élever des faisanderies, des orangeries, des serres chaudes, faire des jardins d'une demi-lieue, pleins de vases en marbre, de statues et de jets d'eau, pour ressembler au roi de Versailles : quand on voyait ces files de carmes déchaussés, de cordeliers, de capucins,[21] mendier et se goberger depuis le premier jour de l'an jusqu' à la Saint Sylvestre [22];—quand on voyait les baillis, les prévôts, les sénéchaux, les garde-notes et justiciers de toute sorte, ne s'inquiéter que de leurs épices, et vivre sur les inscriptions et amendes ;—quand on voyait mille choses pareilles, c'était bien triste ! * * * d'autant plus triste, que les fils des paysans seuls soutenaient tout cela contre leurs parents, contre leurs amis et contre eux-mêmes.

Une fois dans un régiment, ces fils de paysans oubliaient les misères du village ; ils oubliaient leurs mères et leurs soeurs ; ils ne connaissaient plus que

leurs officiers, leur colonel; des nobles qui les avaient achetés, et pour lesquels ils auraient massacré le pays, en disant que c'était l'honneur du drapeau. Pourtant aucun d'eux ne pouvait devenir officier :—les vilains [23] n'étaient pas dignes de porter l'épaulette !—mais après s'être fait estropier dans une bataille, ils avaient la permission d'aller mendier ! Les finauds, postés dans quelque taverne, tachaient de racoler [24] des conscrits et de garder les primes ; les plus hardis arrêtaient [25] sur les grandes routes. Il fallait envoyer les gendarmes, et même quelque fois une ou deux compagnies contre eux. J'en ai bien vu pendre une douzaine à Phalsbourg, presque tous de vieux soldats, licencié apres la guerre de Sept ans. Ils avaient perdu l'habitude du travail, ils ne recevaient pas un liard de pension, et furent tous pris à Vilschberg, en revenant d'arrêter une patache sur la côte de Saverne.

Chacun se représente maintenant l'ancien régime : —les nobles et les religieux avaient tout, le peuple n'avait rien.

Erckmann—Chatrian, *Histoire d'un Paysan* [21e Édition], Vol. I., chapitre premier, abrégé.

LA FRANCE AVANT 1789.

II.

IMAGINEZ vous, je vous prie, le paysan français du dixhuitième siècle, ou plutôt celui que vous connaissez ; car c'est toujours le même : sa condition a changé, mais non son humeur. Voyez-le tel que les documents que j'ai cités l'ont dépeint, si passionnément épris de la terre qu'il consacre à l'acheter toutes ses épargnes et l'achète à tout prix. Pour l'acquérir il lui faut d'abord payer un droit, non au gouvernement, mais à d'autres propriétaires du voisinage, aussi étrangers que lui à l'administration des affaires publiques, presque aussi impuissants que lui. Il la possède enfin ; il y enterre son coeur avec son grain. Ce petit coin du sol qui lui appartient en propre dans ce vaste univers le remplit d'orgueil et d'indépendance. Surviennent pourtant les mêmes voisins qui l'arrachent à son champ et l'obligent à venir travailler ailleurs sans salaire. Veut-il dé-

fendre sa semence contre leur gibier : les mêmes l'en empêchent ; les mêmes l'attendent au passage de la rivière pour lui demander un droit de péage. Il les retrouve au marché, ou ils lui vendent le droit de vendre ses propres denrées ; et quand, rentré au logis, il veut employer à son usage le reste de son blé, de ce blé qui a crû sous ses yeux et par ses mains, il ne peut le faire qu'après l'avoir envoyé moudre dans le moulin et cuire dans le four de ces mêmes hommes. C'est à leur faire des rentes [26] que passe une partie du revenu de son petit domaine, et ces rentes sont imprescriptibles et irrachetables.

Quoi qu'il fasse, il rencontre partout sur son chemin ces voisins incommodes, pour troubler son plaisir, gêner son travail, manger ses produits ; et quand il a fini avec ceux-ci, d'autres, vêtus de noir, se présentent, qui lui prennent le plus clair de sa récolte. Figurez-vous la condition, les besoins, le caractère, les passions de cet homme, et calculez, si vous le pouvez, les trésors de haine et d'envie qui se sont amassés dans son coeur.

La féodalite était demeurée la plus grande de toutes nos institutions civiles en cessant d'être

une institution politique. Ainsi réduite, elle excitait bien plus de haines encore, et c'est avec vérité qu'on peut dire qu'en détruisant une partie des institutions du moyen âge on avait rendu cent fois plus odieux ce qu'on en laissait. * * *

Ce gouvernement de l'ancien régime, qui était, ainsi que je l'ai dit, si doux et parfois si timide, si ami des formes, de la lenteur et des égards, quand il s'agissait des hommes placés au dessus du peuple, est souvent rude et toujours prompt quand il procéde contre les basses classes, surtout contre les paysans. Parmi les pièces qui me sont passées sous les yeux, je n'en ai pas vu une seule qui fît connaître l'arrestation de bourgeois par l'ordre d'un intendant[27] ; mais les paysans sont arrétés sans cesse à l'occasion de la corvée, de la milice, de la mendicité, de la police, et dans mille autres circonstances. Pour les uns, des tribunaux indépendants, de long débats, une publicité tutélaire ; pour les autres, le prévôt, qui jugeait sommairement et sans appel.

"La distance immense qui existe entre le peuple et toutes les autres classes," écrit Necker en 1785, aide à détourner les yeux de la manière avec laquelle

on peut manier l'autorité vis-à-vis de tous les gens perdus dans la foule. Sans la douceur et l'humanité qui caractérisent les Français et l'esprit du siècle, ce serait un sujet continuel de tristesse pour ceux qui savent compatir au joug dont ils sont exempts."

De Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, 1877, page 225.

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

LA CONSTITUANTE.

PREMIÈRE PARTIE.

LA CONSTITUANTE.

5 MAI, 1789—30 SEPTEMBRE, 1791.

OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

LE 4 May, 1789, le soleil se leva radieux sur la ville de Louis XIV. La France était à Paris; Paris était à Versailles. Les états généraux devant s'ouvrir le lendemain, il avait été décidé que par une fête nationale et religieuse, que par de communes prières, on se préparerait à ce solennel événement. La journée fut resplendissante, l'appareil déployé fut sans égal. Mais ce qui faisait la grandeur du spectacle ce n'étaient ni les rues inondées de foule et de lumière, ni l'étincelant rideau des baïonnettes, ni les têtes de femmes se pressant aux croisées, ni les riches draperies flottant aux balcons, ni la voix grave du prêtre et le son des cloches montant vers le ciel à travers les fanfares, le roulement des tambours et le commandement des capitaines. * * *

Non : la véritable, l'imposante nouveauté, c'était le langage qui se parlait dans toute la ville ; c'était le sens des paroles qu'on échangeait en s'abordant ; c'était l'altération des visages, la fierté des regards, l'orgueil inusité des attitudes, la fièvre des âmes ; c'était la virile et puissante inquiétude d'un peuple que visitait la liberté.

Il y avait du reste, au fond de l'émotion universelle, mille sentiments divers; espérances, regrets, mélancoliques retours, justes colères, ambitions, terreurs, aspirations héroïques et brûlantes. Les uns saluaient de leur cris l'image de la patrie sauvée. Une fête aujourd hui, disaient les autres, et le combat demain.

A l'heure indiquée, les députés des trois ordres partirent de l'église paroissiale de Notre Dame pour se rendre processionellement à l'église de Saint-Louis ; et la multitude se précipita sur le passage du cortége. En ce moment deux femmes, madame de Staël[28] et madame de Montmorin s'entretenaient à une fenêtre. Or, comme la fille de Necker[29] laissait éclater sa joie, "Vous avez tort de vous réjouir, lui dit madame de Montmorin, il arrivera de ceci de grands désastres à la France et à

nous." Madame de Staël ne put s'empêcher de tressaillir, et, plus tard, elle eut à se rappeler cette circonstance, madame de Montmorin étant morte sur l'échafaud. La procession passa. Les récollets [30] et le clergé de Versailles ouvraient la marche, ayant au milieu d'eux la musique de la chapelle du roi. Suivaient les députés des communes. Ils étaient vêtus de simples manteaux noirs ; mais à la fermeté de leur pas, à leur contenance calme et forte, on voyait assez qu'ils portaient la fortune de la bourgeoisie. Parmi eux on remarquait le député Gérard, figure énergique et franche, front hâlé, cœur d'homme libre sous une veste de paysan breton : il semblait être là pour représenter plus particulièrement le peuple. Venaient ensuite les députés de la noblesse, étalant le luxe de leurs broderies, de leurs plumes blanches, de leurs dentelles ; puis, injurieusement séparés des évêques en rochet et en camail,[31] les plébéiens de l'Eglise, les curés. Le roi et la reine accompagnaient le saint sacrement qui brillait aux mains de l'archevêque de Paris sous un dais magnifique, dont les comtes de Provence et d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berri [32] tenaient les cordons.

De longues et encourageantes clameurs accueillirent l'ordre des communes, parce qu'il était la Révolution ; le duc d'Orléans,[33] parce qu'il affectait de se tenir à distance de la noblesse, et qu'il se mêlait aux derniers rangs du tiers ; les tribuns connus ou désignés, parce qu'ils étaient vainqueurs ; le roi parce qu'il était vaincu. Quant à la reine, nul salut populaire ne l'annonça, nul cri d'amour ne la suivit. Et elle, tout émue, mais attentive à couvrir sa douleur, elle s'essayait à braver par des airs dédaigneux la muette insulte, quand on la vit tout à coup pâlir et chanceler. La princesse de Lamballe[34] fut obligée de la soutenir. Marie-Antoinette avait entendu retentir à ses oreilles le cri *Orléans à jamais* ! et saisi, dit-on, dans les yeux de la duchesse d'Orléans, l'éclair du triomphe. * * *

Arrivés à Saint Louis, les trois ordres prirent place dans la nef. Le roi et la reine s'assirent sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lis d'or ; et un choeur de voix mélodieuses ayant chanté l'hymne *O Salutaris Hostia*, l'évêque de Nancy parut en chaire. On espérait des paroles vivantes et animées : on écouta d'un coeur impatient une harangue, amplification trop complaisante de cette

idée : "La religion est la force des États." Un trait, néanmoins, fit sensation. L'orateur s'étant écrié, après une vive peinture des violences du régime fiscal,[35] et de la misère des campagnes : "Et c'est sous le nom d'un bon roi, d'un monarque juste, sensible, que ces misérables exacteurs exercent leurs barbaries !" des applaudissements éclatèrent de toutes parts, malgré l'étiquette, qui ne voulait pas qu'on applaudît en présence du roi, même au spectacle. Mais l'heure était déjà passée des usages vains et des serviles respects.

Le 5 mai, 1789, s'ouvrirent, dans l'avenue du château, les portes de la salle des Menus,[36] vaste enceinte rectangulaire, ornée de deux rangs de colonnes d'ordre ionique et pouvant contenir plus de deux mille spectateurs. Le plafond, percé en ovale, laissait venir le jour à travers un rideau de taffetas blanc. Au fond de la salle, sur une estrade magnifiquement décorée et sous un baldaquin à franges d'or étaient le trône, le fauteuil de la reine, les tabourets des princesses. Au bas de l'estrade, un banc pour les secrétaires d'État, et devant eux, une table couverte d'un tapis de velours violet. On avait rangé à droite les banquettes destinées au

clergé ; à gauche, celles de la noblesse, en face du trône celles des communes. Louis XVI. s'était plu à ces arrangements. Lui même il avait présidé à la disposition des tapis de la Savonnerie [37] et des tentures qui devaient tempérer la clarté du jour. Car, à la veille de tels évenements, la pensée de ce roi était aux décorations ou bien encore à étudier, en se récitant le discours d'ouverture, les intonations de sa voix. Une vulgaire insulte adressée au troisième ordre marqua la première assemblée de la Révolution. Introduits par une porte de derrière qu'abritait un hangar les députés des communes furent retenus à l'entrée durant plusieurs heures ; et, tandis qu'après s'être longtemps fait attendre, la royauté, l'Eglise, la noblesse passaient par la grande porte, eux resserrés, entassés dans un étroit espace, ils offraient le spectacle d'une bourse de marchands.

Entre neuf ef dix heures, le marquis de Brézé et deux maîtres des cérémonies commencèrent à placer les députés suivant l'ordre de leurs bailliages.[38] Deux heures se perdirent dans les formalités du cérémonial.

Des gradins en amphithéâtre avaient été réservés

à des spectateurs respectueux, à des femmes élégamment parées, public choisi que remplacerait bientôt un public hurlant et souverain. Cependant, conseillers d'État, gouverneurs, lieutenants généraux des provinces venaient successivement se ranger au milieu de l'enceinte du parquet. A côté des ministres de robe et des ministres d'épée[39] on distinguait monsieur Necker, le seul de tous ces personnages qui se trouvât en habit de ville. Il fut vivement applaudi. Le duc d'Orléans le fut deux fois, et lorsqu'il entra confondu avec les députés de Crespy en Valois, et lorsqu'on le vit insister pour faire prendre le pas sur lui au curé de sa députation. Mais, à l'aspect du comte de Mirabeau,[40] des murmures s'élevèrent. Lui, d'un air méprisant, dominateur, et la tête rejetée en arrière, il traversa la salle en homme qui connaissait la puissance de ses vices. Lorsque, suivi de la reine, des princes et des princesses, le roi parut, toute l'assemblée se leva et se répandit en acclamations. Louis XVI. était revêtu du grand manteau royal ; il portait un chapeau à plumes dont la ganse étincelait de diamants et dont le bouton était le Pitt.[41] Il fut d'abord attendri de l'accueil qu'il recevait ; mais quand tous furent redevenus

silencieux, immobiles, et qu'en face de lui il aperçut les visages fermes et sévères de ceux des communes, il se troubla. On entendit Mirabeau dire à ses voisins, en montrant le roi, que tant de splendeur environnait : "Voilà la victime." La reine, de son côté était tremblante et pâle.

Ayant levé son chapeau et s'étant recouvert, "Messieurs, dit Louis XVI., ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières tenues des états généraux, et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur." * * * Il ajouta, du reste, qu'on devait espérer de ses sentiments tout ce que le plus tendre intérêt au bonheur public était de nature à inspirer, tout ce qu'il était permis d'attendre d'un souverain, "le premier ami de ses peuples." On remarqua que, pendant le discours de Louis XVI, la reine, très-simplement vêtue ce jour là, se tint debout dans l'attitude de l'émotion et du respect.

Le roi ayant cessé de parler, les députés du clergé et de la noblesse se couvrirent. Aussitôt, les communes les imitèrent ; et l'on put juger ainsi combien l'on était loin du temps où les représentants du tiers se mettaient à genoux devant le prince. Pour calmer l'agitation née de cette légitime et menaçante nouveauté, Louis XVI. dut se découvrir lui-même.

Le garde des sceaux, Barentin, prit alors la parole, et, dans un discours dont la première partie était consacrée à des flatteries sans dignité, il rappela les circonstances qui avaient amené la convocation des états généraux. * * *

Cependant Necker s'était levé, et l'assemblée était devenue attentive. Il exposa d'abord avec gravité, mais beaucoup trop longuement, la situation des finances ; les détails du déficit, dont il porta le chiffre à cinquante-six millions ; les efforts tentés déjà, les mesures à prendre, les ressources à mettre en action, les forces administratives à féconder. En termes nobles et expressifs, il rassura les esprits sur le danger d'une banqueroute. Il plaça en tête des réformes que les états généraux devaient accomplir l'égale répartition des charges publiques,

demandant "qu'on abolît pour toujours jusqu'au nom des impôts qui conserveraient les vestiges d'une désunion dont il était si pressant d'effacer la mémoire." Mais quoi ! n'avait-on convoqué la nation si solennellement que pour lui donner des chiffres à discuter ? C'est ce que Necker n'eut garde de prétendre. "Ce serait considérer, dit-il, les états généraux d'une manière bien limitée, que de les voir seulement sous le rapport de la finance, du crédit, de l'intérêt de l'argent. * * * On aime à le dire, on aime à le penser, ils doivent servir à tout, ces états généraux ; ils doivent appartenir aux temps présents, aux temps à venir." Et, s'élevant peu à peu jusqu' à ces hauteurs où le génie même de la France lui paraissait se confondre avec le génie même de l'humanité ; "Un jour viendra peut-être, messieurs, s'écriait-il, où vous étendrez plus loin votre intérêt ; un jour viendra peut-être où, associant à vos délibérations les députés des colonies, vous jetterez un regard de compassion sur ce malheureux peuple dont on a fait tranquillement un barbare objet de trafic ; sur ces hommes semblables à nous par la pensée et surtout par la faculté de souffrir ; sur ces hommes cependant que, sans pitié

pour leurs douloureuses plaintes, nous accumulons, nous entassons au fond d'un vaisseau pour aller ensuite à pleines voiles les présenter aux chaines qui les attendent." Quant à la question, si importante alors, de savoir si l'on voterait par ordre ou par tête,[42] Necker ne l'abordait qu'en tremblant et semblait plus occupé de la tourner que de la résoudre. N'était-il pas convenable de laisser au moins les deux premiers ordres décider, séparément, l'abandon de leurs priviléges pécuniaires? Pourquoi leur enlever l'honneur de cette renonciation volontaire et généreuse? Car enfin, "de pareils actes de justice n'étaient pas communs, et l'histoire n'en présentait pas d'exemple." Une fois ce sacrifice accompli, les ombrages des uns dissipés, les plaintes des autres apaisées ou éteintes, on arriverait sans doute à comprendre que certains objets veulent être soumis à une délibération séparée, et qu'il en est, au contraire, à l'égard desquels la délibération en commun est préferable.

Ainsi parla Necker.

Louis Blanc, *Histoire de la Révolution Française*, Paris, 1847–62, vol. II., chapitre 8, pages 258–268, abrégé.

SERMENT DU JEU DE PAUME ET SÉANCE DU 23 JUIN.

A SEPT heures trois quarts nous partîmes de notre maison. En approchant de la salle des Menus, nous vîmes une centaine de députés du tiers réunis sur l'esplanade, Bailly,[43] notre président, au milieu d'eux. Il faut que je vous peigne ce brave homme. Jusqu'alors au milieu d'une foule d'autres, il ne s'était pas encore montré ; nous l'avions choisi parce qu'il avait la réputation d'être très-savant et très-honnête. C'est un homme de cinquante à cinquante-cinq ans, la figure longue, l'air digne et ferme. Il ne précipite rien ; il écoute et regarde longtemps avant de prendre un parti ; mais une fois résolu, il ne recule pas.

D'autres députés du tiers arrivaient aussi par différentes allées. A neuf heures sonnant, on s'approcha de la salle des états, M. Bailly et les deux secrétaires en tête. Quelques gardes françaises se promenaient à la porte. Aussitôt qu'ils nous virent approcher, un officier commandant parut et s'avança. M. Bailly eut une vive discussion avec lui. Je n'étais pas assez proche pour

l'entendre, mais aussitôt on se dit que la porte nous était fermée. L'officier, un homme très-poli, s'excusait sur ses ordres.[44] L'indignation nous possédait. Au bout de vingt minutes, l'assemblée était à peu près complète ; et comme l'officier de garde, malgré sa politesse, ne voulait pas nous laisser le passage libre, plusieurs députés protestèrent avec force ; et puis on remonta l'avenue jusque près de la grille, au milieu du plus grande tumulte. Les uns criaient qu'il fallait se rendre à Marly,[45] pour tenir l'assemblée sous les fenêtres du château ; les autres que le roi voulait plonger la nation dans les horreurs de la guerre civile, affamer le pays, et qu'on n'avait jamais rien vu de semblable sous les plus grands despotes, Louis XI., Richelieu, et Mazarin.

La moitié de Versailles prenait part à notre indignation ; le peuple, hommes et femmes, nous entourait et nous écoutait.

M. Bailly s'était éloigné vers deux heures ; on ne savait ce qu'il était devenu, lorsque trois députés vinrent nous avertir qu'après avoir enlevé nos papiers de l'hôtel des états avec l'aide des commissaires qui l'accompagnaient, il s'était trans-

porté dans une grande salle où l'on jouait ordinairement au jeu de paume,[46] rue Saint-François,—presque en face de mon logement,—et que cette salle pourrait contenir l'assemblée.

Nous partîmes donc escortés par le peuple, pour nous rendre au jeu de paume, en descendant la rue qui longe, par derrière, la partie du château qu'on appelle les grands communs,[47] et nous entrâmes dans la vieille bâtisse vers midi. L'affront que nous venions de recevoir montrait assez que la noblesse et les évêques étaient las d'avoir des ménagements pour nous ; qu'il fallait nous attendre à d'autres indignités ; et que nous devions prendre des mesures, non seulement en vue d'assurer l'exécution de notre mandat, mais encore de sauvegarder notre existence. Ces malheureux, habitués à n'employer que la force, ne connaissent pas d'autre loi ; heureusement, nous étions près de Paris, cela contrariait leurs projets.

Enfin, poursuivons. * * *

On établit une table au milieu de la halle et quelques chaises autour. L'assemblée était debout. La foule remplissait les galeries.

Alors Bailly, montant sur une chaise, commença

par nous rappeler ce qui venait de se passer ; puis il nous lut les deux lettres de M. de Brézé, maître des cérémonies, dans lesquelles ce seigneur lui communiquait l'ordre de suspendre nos réunions jusqu' à la séance royale. * * * Ensuite, M. Bailly nous proposa de mettre en délibération le parti qu'il fallait prendre. * * * Mounier, plein de calme au milieu de son indignation, eut alors une idée véritablement grande. * * * C'était de se lier au salut public et aux intérêts de la patrie, par un serment solennel, et l'on prit aussitôt l'arrêté suivant :

"L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations, dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres sont réunis là est l'Assemblée nationale :

"Arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la

constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ; et que, ledit serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable."

Quel bonheur vous auriez eu de voir alors cette grande salle sombre, nous au milieu, le peuple autour ; d'entendre ce grand bourdonnement de l'étonnement, du contentement, de l'enthousiasme ; puis le président Bailly, debout sur une chaise, nous lire la formule du serment, au milieu d'un silence religieux ; et tout à coup nos centaines de voix éclater comme un coup de tonnerre dans la vieille bâtisse. * * * Quand le calme se rétablit, chacun à son tour s'approchant de la table répéta le même serment, que les secrétaires inscrivaient et lui faisaient signer. Je n'ai jamais écrit mon nom avec tant de plaisir ; je riais en signant, et en même temps j'aurais voulu pleurer. Ah ! le beau jour ! * * *

Erckmann–Chatrian : *Histoire d'un Paysan*, vol. I., [21e edition,] pages 354–362 abrégées.

TABLEAU DU SERMENT.

Elle est devant nous cette scène dont la Constituante confia au pinceau de David l'héroïque procès-verbal, et qui fut la gloire de nos pères. Les voilà tous. Celui qui, debout sur une table, domine l'assemblée, aussi calme, aussi impassible que la loi, c'est Bailly. Celui qui les vêtements en désordre, le regard tourné vers le président, tient une plume et se dispose à écrire, c'est le rédacteur du Point du jour, Bertrand Barère. Robespierre, appuie violemment ses deux mains sur sa poitrine, comme s'il avait deux cœurs pour la liberté. Une exaltation commune éclate, quoique diversement exprimée dans l'attitude de Pétion, de Garat, de Le Chapelier, de Thouret, de Guillotin, de l'impétueux Dubris-Crancé, de l'élégant Barnave.[48] Le corps roide, la tête haute, Mirabeau frappe du pied la terre. Sieyès,[49] isolé au milieu de la foule de ses collègues est assis au centre de leur mouvement, ne fait aucun geste, ne regarde personne : il prête serment dans son intelligence. Le lendemain lui apparaisait peut-être. Et qui sait, en effet, si ces hommes réunis ne se diviseront pas bientôt en juges et en condamnés ? Qui sait si au fond de la

formule de serment que Bailly prononce n'est point enveloppé son arrêt de mort? A la garde de Dieu ! En attendant, leurs âmes se cherchent, leurs espérances se confondent; et le chartreux dom Gerle, le protestant Rabaut Saint-Etienne, le curé philosophe d'Emberménil se tiennent embrassés.

Louis Blanc : *Histoire de la Révolution Française*, vol. II., chapitre 8, page 297.

JOURNÉES DU 22 ET 23 JUIN, 1789.

Ce serment solennel, prêté le 20 juin à la face de la nation, fut suivi le 22 d'un important triomphe. L'assemblée, toujours privée du lieu de ses séances, ne pouvant plus se réunir dans le Jeu de Paume, que les princes avaient fait retenir pour qu'on le leur refusât, se rendit à l'église de Saint-Louis. C'est dans cette séance que la majorité du clergé se réunit à elle, au milieu des plus patriotiques transports. Ainsi les mesures prises pour intimider l'assemblée élevèrent son courage, et hâtèrent la réunion qu'elles devaient empêcher. Ce fut par deux échecs que la cour préluda à la fameuse séance du 23 juin.

Elle arriva enfin. Une garde nombreuse entoura

la salle des états-généraux ; la porte fut ouverte aux députés, mais interdite au public. Le roi parut environné de l'appareil de la puissance. Il fut reçu, contre l'ordinaire, dans un morne silence. Le discours qu'il prononça mit le comble au mécontentement, par le ton d'autorité avec lequel il dicta des mesures réprouvées par l'opinion et par l'assemblée. Le roi se plaignit d'un désaccord excité par la cour elle-même ; il condemna la conduite de l'assemblée qu'il ne reconnut que comme l'ordre du tiers-état ; il cassa tous ses arrêtés, prescrivit le maintien des ordres, imposa les réformes et détermina leurs limites, enjoignit aux états-généraux de les accepter, les menaça de les dissoudre, et de faire seul le bien du royaume s'il rencontrait encore quelque opposition de leur part. Après cette scène d'autorité, qui ne convenait point aux circonstances, et qui n' était point selon son cœur, Louis XVI. se retira, en commandant aux députés de se séparer. Le clergé et la noblesse obéirent. Les députés du peuple, immobiles, silencieux, indignés, ne quittèrent point leurs siéges. Ils restèrent quelque temps dans cette attitude. Tout à coup Mirabeau, rompant le silence, dit : " Messieurs,

j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature ? L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux ! Qui vous fait ce commandement ? votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses ? votre mandataire, lui qui les doit recevoir de vous, de nous, messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable ; de nous enfin de qui seuls vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné, et reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée ; une force militaire environne l'assemblée ! Où sont les ennemis de la nation ? Catilina est-il à nos portes ? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment ; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitution." Le grand-maître des cérémonies, voyant que l'assemblée ne se séparait point, vient lui rappeler l'ordre du roi. " Allez dire à votre maître," s'écria Mirabeau, " que nous sommes ici par l'ordre du peu-

ple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.—Vous êtes aujourd'hui, ajouta Sieyès avec calme, ce que vous étiez hier ; délibérons." Et l'assemblée, pleine de résolution et de majesté, se mit à délibérer. Sur la motion de Camus, elle persista dans tous ses arrêtés ; et sur celle de Mirabeau, elle décréta l'inviolabilité de ses membres.

Ce jour-là fut perdue l'autorité royale. L'initiative des lois et la puissance morale passèrent du monarque à l'assemblée.

A la première séance, la partie du clergé qui s' était réunie à l'assemblée dans l'église de Saint-Louis, vint de nouveau siéger avec elle ; peu de jours après, quarante-sept membres de la noblesse, parmi lesquels se trouvait le duc d'Orléans, opérèrent aussi leur réunion, et la cour se vit enfin obligée d'inviter elle-même la noblesse et la minorité du clergé à cesser une dissidence désormais inutile. Le 27 juin, la délibération devint générale ; les ordres cessèrent d'exister de droit, et bientôt disparurent de fait. Ils avaient conservé, même dans la salle commune, des places distinctes, qui finirent par être confondues ; les vaines pré-

éminences de corps devaient s'évanouir en présence de l'autorité nationale.

F. A. A. Mignet : *Révolution Française*, Bruxelles, 1835, vol. I., pages 50–54 abrégées.

RENVOI DE M. NECKER [11 JUILLET '89].

La disgrace de M. Necker était un des premiers actes nécessaires à l'exécution des projets de la cour. Elle fut résolue et fixée à la nuit du 14 au 15. Mais ceux des conjurés qui investissaient le roi, crurent faire un grand pas en précipitant le départ du ministre, et dès le 11, M. d'Artois, secondé de M. de Breteuil, obtiennent de la faiblesse du monarque le renvoi de M. Necker, qui reçoit l'ordre de sortir du royaume dans les vingt-quatre heures, avec tout le secret et toute la célérité possibles.

Il était encore à table lorsque M. de la Luzerne, comme le dernier des ministres en rang, lui apporta la lettre du roi. Sans être troublé d'un message auquel il devait si peu s'attendre, il eut la présence d'esprit de lui dire en le quittant : *Sans adieu, nous nous reverrons ce soir au conseil*, et continua de s'entretenir librement avec M. l'archevêque de

Bordeaux et les autres personnes qui dînaient chez lui. Sur les cinq heures, il dit à Madame Necker, en présence de tout le monde, qu'il se sentait la tête embarrassée, et qu'il désirait faire avec elle un tour de promenade : ils montèrent en voiture. Au bout de l'avenue de Saint-Cloud, le ministre dit au cocher d'avancer encore, et ce ne fut qu'à une lieue de Versailles qu'il ordonna d'aller plus vite et à Saint-Ouen ; c'est dans ce lieu, près Saint-Denis, qu'est située sa maison de campagne. Il y passa la nuit à faire les préparatifs de son départ, et le lendemain à six heures du matin il en partit pour se rendre à Bruxelles, route la plus courte pour gagner la frontière. Ce fut alors seulement qu'il se permit d'en instruire son beau-frère et Madame la baronne de Staël sa fille, en présence desquels il avait reçu la veille l'ordre de fuir comme un coupable, de ce royaume auquel il avait consacré son repos, ses forces, sa fortune, et sa vie.

Le Moniteur Universel, No. 20.

HARANGUE DE CAMILLE DESMOULINS, [12 JUILLET, 1789].

CITOYENS ! il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Versailles ; M. Necker est renvoyé :

ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes ; ce soir tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de Mars [50] pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes, et de prendre des cocardes pour nous reconnaître.

J'avais les larmes aux yeux, et je parlais avec une action que je ne pourrais ni retrouver ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissemens infinis. Je continuai :—Quelles couleurs voulez-vous ?— Quelqu'un s'écria :—Choisissez.— Voulez-vous le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus,[51] couleur de la liberté d'Amérique et de la démocratie ? Des voix s'élevèrent :—Le vert, couleur de l'espérance !—Alors je m' écriai :—Amis ! le signal est donné : voici les espions et les satellites de la police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains. Puis tirant deux pistolets de ma poche, je dis : Que tous les citoyens m'imitent ! —Je descendis étouffé d'embrassemens, les uns me serraient contre leurs cœurs ; d'autres me baignaient de leurs larmes ; un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours, ne voulut jamais

m'abandonner. Cependant on m'avait apporté un ruban vert. J'en mis le premier à mon chapeau et j'en distribuai à ceux qui m'environnaient.

Le Vieux Cordelier, No. 5, abrégé.

SÉANCE DU 13 JUILLET, 1789.

Le 13 juillet, à neuf heures du matin, l'Assemblée nationale entrait en séance. Les événements de Paris n'étaient pas encore connus ; mais on avait appris que MM. de La Luzerne, de Saint-Priest, de Montmorin venaient de recevoir l'ordre de quitter la cour et que les nouveaux ministres étaient le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie,[52] MM. de la Galaiziére, de La Porte, Foulon. Des noms semblables en disaient assez sur les desseins de la cour : la consternation fut générale. Mounier ayant proposé qu'une députation fût envoyée au roi pour lui demander le rappel des ministres et lui déclarer que la patrie ne pouvait avoir aucune confiance dans leurs successeurs, Lally-Tollendal se leva et, avec l'accent de la tristesse :

"Reportons-nous, dit-il, à l'époque du mois d'août dernier. Les lois étaient renversées ; vingt-cinq millions d' hommes étaient sans juges et sans justice, le trésor public sans ressources ; * * *

le peuple n'avait d'autre espérance que les états généraux ; la famine se montrait de loin. La vérité a frappé l'oreille du roi : son cœur a gémi des calamités publiques, et il a rappelé le fidèle ministre qui, dans des temps plus heureux, lui avait donné des preuves de son dévouement. La justice reprend aussitôt son cours ; le trésor public se remplit, le mot infâme de banqueroute n'est plus prononcé, les prisons sont ouvertes et rendent les malheureux qu'elles renfermaient. * * * Les états généraux ont été annoncés ; et personne n'en a plus douté lorsqu'un ministre vertueux en garantissait la tenue, et le nom du roi a reçu mille bénédictions. La famine a été annoncée ; mais bientôt les mers ont été couvertes de vaisseaux, les deux mondes mis à contribution pour notre subsistance, plus de quatorze cent mille quintaux de farine et de grains importés parmi nous ; et les alarmes paternelles du roi, guidé par son ministre, ont triomphé. Enfin, malgré les obstacles, les intrigues, les états généraux se sont ouverts. * * * Les états généraux se sont ouverts ! Que de choses dans ces mots ! * * * Chaque jour a vu éclore des réunions, des principes des constitu-

tions. Nous avons marché en avant ; la France a respiré. Et c'est dans cet instant que des conseils pervers enlèvent au roi un serviteur fidèle, à la nation un ministre vertueux ! ce n'est pas assez ; on nous enlève trois autres ministres dont les vertus méritent notre estime. Ce n'est pas assez encore. M. Necker est exilé, banni, réduit à fuir comme un coupable. Mais qui donc a pu se rendre son accusateur ? Sont-ce les parlements, qu'il a rappelés ; les peuples, qu'il a nourris ; les créanciers, qu'il a payés ? Au défaut des accusateurs, je cherche les calomniateurs. * * * Je l'ai entendu appeler factieux : sa retraite a-t-elle été celle d'un factieux ? * * * Il s'est dérobé à la douleur publique. On a passé toute la nuit dans les alarmes, à le chercher. Il a mieux aimé se priver de toute consolation que d'occasionner des troubles par sa retraite, et son dernier sentiment a été pour le bonheur de la France. Si ce ne sont pas là les caractères sacrés de la vertu il est impossible de croire à la vertu.

Louis Blanc, *Histoire de la Révolution Française*, vol. II., pages 353–355.

PRISE DE LA BASTILLE.

La cour jusque-là, ne croyant point à l'énergie du peuple, se riant des efforts d'une multitude aveugle qui voulait prendre une place vainement assiégée autrefois par le grand Condé, la cour était paisible et se répandait en railleries. Cependant le roi commençait à être inquiet ; ses dernières réponses avaient même décèlé sa douleur. Il s'était couché. Le duc de Liancourt, si connu par ses sentiments généreux, était l'ami particulier de Louis XVI., et, en sa qualité de grand-maître de la garde-robe, il avait toujours accès auprès de lui. Instruit des événements de Paris, il se rendit en toute hâte auprès du monarque, l'éveilla malgré les ministres, et lui apprit ce qui s'était passé. Quelle révolte ! s'écria le prince. Le roi, éclairé par ses représentations, consentit à se rendre dès le matin à l'assemblée. La cour céda aussi, et cet acte de confiance fut résolu. Dans cet intervalle, l'assemblée avait repris séance. On ignorait les nouvelles dispositions inspirées au roi, et il s'agissait de lui envoyer une dernière députation, pour essayer de le toucher, et obtenir de lui tout ce qui restait encore à accorder. Cette députation était la cinquième

depuis ces funestes événements. Elle se composait de vingt-quatre membres, et allait se mettre en marche, lorsque Mirabeau, plus véhément que jamais, l'arrête : " Dites au roi," s'écrie-t-il, " dites-lui bien que les hordes étrangères [53] dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents. Dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit, dans leurs chants impies, l'asservissement de la France, et que leurs voeux brutaux invoquaient la destruction de l'assemblée nationale. Dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy!

" Dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne ; et que ses conseillers féroces font rebrousser [54] les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé."

La députation allait se rendre auprès du roi, lorsqu'on apprend qu'il arrive de son propre

mouvement, sans gardes et sans escorte. Des applaudissements retentissent : " Attendez," reprend Mirabeau avec gravité, " que le roi nous ait fait connaître ses bonnes dispositions. Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque dans ce moment de douleur. Le silence des peuples est la leçon des rois."

Louis XVI. se présente alors accompagné de ses deux frères. Son discours simple et touchant excite le plus vif enthousiasme. Il rassure l'assemblée, qu'il nomme pour la première fois assemblée nationale ; se plaint avec douceur des méfiances qu'on a conçues: " Vous avez craint," leur dit-il, "eh bien ! c'est moi qui me fie à vous." Ces mots sont couverts d'applaudissements. Aussitôt les députés se lèvent, entourent le monarque, et le reconduisent à pied jusqu'au château.[55] La foule se presse autour de lui, les larmes coulent de tous les yeux, et il peut à peine s'ouvrir un passage à travers ce nombreux cortége. La reine, en ce moment, placée avec la cour sur un balcon, contemplait de loin cette scène touchante. Son fils était dans ses bras ; sa fille, debout à ses côtés, jouait naïvement avec les cheveux de son frère. La princesse, vivement

émue, semblait se complaire dans cet amour des Français. Hélas ! combien de fois un attendrissement réciproque n'a-t-il pas réconcilié les cœurs pendant ces funestes discordes ! Pour un instant tout semblait oublié ; mais le lendemain, le jour même, la cour était rendue à son orgueil, le peuple à ses méfiances, et l'implacable haine recommençait son cours.

L. A. Thiers, *Révolution Française* Paris, 1834, vol. I., pages 70–72.

SPECTACLE QUE PRESENTENT LES COURS DE VERSAILLES, LE 14 JUILLET, 1789.

CETTE douloureuse commission exécutée, je descendis dans les cours, où je me mêlai parmi la foule. J'entendis mille vociférations : il était aisé de juger à la différence entre le langage et le vêtement de certaines gens qu'il y en avait de déguisés. Une femme, ayant un voile de dentelle noire baissé sur son visage, m'arrêta avec assez de violence par le bras, et me dit, en m'appelant par mon nom : "Je vous connais très-bien ; dites à votre reine qu'elle ne se mêle plus de nous gouverner ; qu'elle laisse son mari et nos bons Etats-généraux faire le bonheur du peuple." Au même instant,

un homme vêtu comme un fort de la halle, le chapeau rabattu sur les yeux me saisit par l'autre bras, et me dit : " Oui, oui, repétez-lui souvent qu'il n'en sera pas de ces états-ci comme des autres, qui n'ont rien produit de bon pour le peuple ; que la nation est trop éclairée en 1789, pour n'en pas tirer un meilleur parti,[56] et qu'il n'y aura pas à présent de député du tiers prononçant un discours un genou en terre ; dites-lui bien cela, entendez-vous ? " J'étais saisie de frayeur ; la reine parut alors sur son balcon. " Ah ! " dit la femme voilée, " la duchesse n'est pas avec elle."—" Non " reprit l'homme, " mais elle est encore à Versailles : elle est comme les taupes, elle travaille en-dessous ; mais nous saurons piocher pour la déterrer." Cet odieux couple s'éloigna de moi, et je rentrai dans le palais, me soutenant à peine. Je crus devoir rendre compte à la reine du dialogue de ces deux inconnus ; elle m'en fit raconter les détails devant le roi.

Vers les quatre heures après-midi, je me rendais chez Madame Victoire, en passant par la terrasse ; trois hommes étaient arrêtés sous les fenêtres de la salle du trône. Un d'eux criait à haute voix : " Voilà où est placé ce trône dont on cherchera les

vestiges avant peu." Il ajouta mille invectives contre Leurs Majestés. J'entrai chez la princesse qui travaillait seule dans son cabinet, derrière un store de canevas qui la garantissait d'être vue du dehors. Ces trois hommes continuaient à se promener sur la terrasse ; je les lui montrai, en répétant ce qu'ils venaient de dire. Elle se leva pour les voir de plus près, et m'apprit que l'un d'eux se nommait Saint-Hurgue, qu'il était vendu au duc d'Orléans, et déchaîné contre l'autorité, pour avoir été quelque temps enfermé par lettre de cachet,[57] comme mauvais sujet.

Mémoires de Madame Campan, Paris, 1826, vol. II., pages 48–51.

ÉTAT DE PARIS APRÈS LE 14 JUILLET.—MEURTRE DE FOULON.

"L'ÉTAT de Paris," dit La Fayette, "dans les premiers jours qui suivirent l'insurrection, était effrayant. Cette population immense de la ville et des villages environnants, armée de tout ce qui s'était rencontré sous sa main, s'était accrue de six mille soldats qui avaient quitté les drapeaux de l'armée royale pour se réunir à la cause de la révolution. Ajoutez quatre à cinq cents gardes-

suisses et six bataillons de gardes-françaises sans officiers ; la capitale dénuée à dessein de provisions et de moyens de s'en procurer ; toute l'autorité, toutes les ressources de l'ancien gouvernment détruites, odieuses, incompatibles avec la liberté ; les tribunaux, les magistrats, les agents de l'ancien régime soupçonnés et presque tous malveillants, les instruments de l'ancienne police intéressés à tout confondre pour rétablir le despotisme et leurs places, les aristocrates poussant au désordre pour se venger." Comme complément à ce tableau, les vagabonds et les mendiants pullulaient dans les rues, de telle sorte qu'ils inquiétaient toutes les maisons, qu'on les arrêtait par centaines et que les prisons en étaient remplies ; on en forma un camp de dix-sept mille à Montmartre et on les occupa à des terrassements inutiles, moyennant une paye d'un franc par jour ; ce camp était surveillé par des canons.

Dans cette situation, et la faim poussant le peuple à la cruauté, deux anciens administrateurs, accusés de s'être enrichis par le pacte de famine,[58] furent arrêtés en province et amenés à Paris. Le premier, Foulon, fut conduit à l'Hôtel-de-Ville, garrotté dans

une charrette, ayant des orties au cou et une botte de foin sur le dos, au milieu d'une foule ivre de fureur, qui l'enleva de la salle où siégeaient les électeurs, l'entraîna sur la place et le pendit à une lanterne ; sa tête coupée fut portée sur une pique, une poignée de foin dans la bouche, parce qu'on l'accusait d'avoir dit : Les Parisiens peuvent bien manger du foin, mes chevaux en mangent. Cette scène horrible était à peine terminée qu'une autre foule amena le gendre de Foulon, Berthier, aussi détesté que lui, dans une voiture couverte d'écriteaux infamants, d'ordures, et de pierres : des bandes de bourgeois, de soldats, de femmes, d'enfants, vociféraient autour de cette voiture avec des drapeaux, des tambours, des chants. "On eût dit," raconte le Moniteur, "la pompe d'un triomphe, mais c'était celui de la vengeance et de la fureur." Enfin, enlevé à son escorte, il tomba percé de coups ; on lui coupa la tête ; on traîna son cadavre dans les rues, on lui arracha le cœur, au milieu de cris de joie, de danses furibondes, de hurlements féroces. Ces scènes d'horreur étaient le résultat de l'abrutissement sauvage du peuple, la conséquence de la faim, ce perpétuel incitateur de tous les excès

populaires. D'ailleurs, l'ancien régime par le nombre et la facilité de ses exécutions criminelles, n'avait que trop donné à la population l'habitude du sang, des tortures, et des supplices, et le spectacle du gibet, de la roue, de l'échafaud, offert presque journellement aux Parisiens, sous la monarchie, n'a pas été sans influence sur les scènes de carnage de la révolution.

T. Lavallée, *Histoire de Paris*, Paris, 1857. Première partie, pages 114–116.

LE ROI À PARIS, 17 JUILLET 1789.

Le roi n'arriva aux portes de Paris qu'a trois heures, par un ciel couvert et le visage empreint de mélancolie. Sa tristesse ne fit qu'augmenter lorsqu'il aperçut cette longue haie de soldats nouveaux, soldats qui s'appelaient des citoyens, lorsqu'il vit ces drapeaux de taffetas bleu, rouge, et blanc qui brillaient pour la première fois ; lorsqu'il aborda ce peuple immense, paré de cocardes inconnues et qui, à l'aspect du souverain, ne poussait plus les clameurs accoutumées. Bailly, en tendant à Louis XVI. les clefs de la ville sur un bassin de vermeil, lui adressa une courte harangue qui caractérisait fortement la situation : " Sire,

j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi." Rudes paroles qui, du reste, furent parfaitement justifiées par la marche de Louis XVI. à travers la capitale en armes ! Appuyé contre la barre de sa voiture, il promenait à droite et à gauche des regards étonnés ; il écoutait le silence de la multitude qu'interrompait, par intervalles, le seul cri de *vive la nation !* Devant lui roulaient les canons pris à la Bastille et aux Invalides. Ceux qui les traînaient, c'étaient les gardes-françaises, devenues les gardes du peuple. Ainsi précédé de ces glorieux déserteurs dont la protection lui était une insulte, ainsi entouré des membres de l'Assemblée et des milices de la bourgeoisie, Louis XVI. ressemblait à ces rois de l'Asie dont les Romains ornaient leurs triomphes.

En passant devant le Pont-Neuf, le roi dut être doucement rassuré par la vue des bouquets de fleurs que les femmes du peuple avaient placés à l'embouchure et à la lumière de chaque canon, idée charmante qui d'une menace de guerre faisait un symbole d'amour ; mais, à la place de Grève,[59] il eut

à contempler une cérémonie étrange. La plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux sociétés secrètes de la franc-maçonnerie. Or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu de hauts grades, les membres de la loge se rangent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle *la voûte d'acier*. Cet honneur singulier fut rendu à Louis XVI., au moment où il mit pied à terre pour monter les degrés de l'hôtel de ville. D'un pas ferme, il s'avança sous ce berceau de lames croisées, et, aux bruits des applaudissements, il entra dans la grande salle. Là il dut écouter, assis sur un trône, le procès-verbal des travaux de la commune ; là il dut donner l'approbation du silence à la formation de la milice bourgeoise, à l'ordre de démolir la Bastille, à la nomination de Lafayette, à celle de Bailly ; là, enfin, Moreau de Saint-Méry lui adressa, dans un discours flatteur, ces paroles d'un homme libre : " Vous deviez votre couronne à la naissance ; vous ne la devez maintenant qu'à vos vertus."

Deux fois Louis XVI. voulut parler, deux fois la parole demeura suspendue à ses lèvres, soit qu'il

se sentît humilié d'un enthousiasme dont il était le jouet plutôt que l'objet, soit que les émotions de ce jour eussent tari en lui les sources de la pensée. Mais Lally-Tollendal ne manqua pas de suppléer à l'insuffisance du monarque. Il dit au peuple en lui montrant le prince : " Voilà le roi que vous désiriez avec tant d'ardeur voir au milieu de vous " ; il dit au prince en lui montrant le peuple : " Voilà ce peuple qu'on a calomnié et qui vous aime." Alors Bailly ayant présenté au roi une cocarde, Louis XVI. la prit, l'attacha à son chapeau, puis s'avança vers une fenêtre de l'hôtel de ville. Une multitude impatiente couvrait la place de Grève. En apercevant au chapeau que Louis XVI. agitait, une cocarde que jamais roi de France n'avait portée, le peuple éclata en bruyants transports ; mais ce qu'il saluait, ce n'était pas la personnification de la royauté, c'étaient les couleurs de l'insurrection.

Telle fut la journée du 17 juillet, 1789. Un sacre y eut lieu, qui effaçait celui de Reims. Le souverain féodal venait de disparaître : il ne restait plus en France qu'un monarque chef des bourgeois. Quelques-uns crurent la révolution ter-

minée. * * * Terminée, quand tout Paris frémissait ! quand l'exaltation était devenue à ce point envahissante que des cocardes brillaient fixées à des étoles, que des capucins portaient le fusil, que des jeunes filles tenaient le glaive ! Non, non, une fois soulevée, la mer n'est pas si facile à contenir ! Un secret pressentiment en avertit sans doute Louis XVI., car son visage ne s'épanouit que lorsque échappé aux ovations de la capitale et arrivé à Sèvres il reconnut ses gardes du corps sur la montagne.

A la nouvelle de ce retour inéspéré, Marie-Antoinette courut se précipiter dans les bras du roi ; mais apercevant à son chapeau la cocarde révolutionnaire, elle recula, aussi humiliée que surprise, et fière, méprisante, elle dit : "Je ne croyais pas avoir épousé un roturier.

Louis Blanc, *Révolution Française*, vol. II., pages 419–423.

LES EMEUTES EN PROVINCE.

Les gens de la campagne ont demandé et reçu tous les papiers terriers,[60] les ont apportés et brûlés.

Quand ils n'ont plus vu que des cendres sous leurs yeux, ils ont dit, ils ont crié que ce n'était pas

là les bons papiers, qu'on les avait cachés ; qu'on n'avait qu'à les apporter ou à les indiquer : les demander, menacer, et fondre sur les châteaux, ce n'a été l'affaire que d'un instant. Celui de M. Pierreclaud a été ravagé, pillé, et saccagé avec un acharnement inconcevable. On a brisé les meubles, coupé, haché la vaisselle et l'argenterie, déchiré en lambeaux et en mille morceaux les rideaux, les tentures ; enfin, la rage s'est portée sur les murs qu'on a entr'ouverts et renversés en plusieurs endroits. Lorsque leur fureur n'a plus trouvé d'aliments sur ces débris ils se sont répandus comme des loups, dans les villages, sont entrés dans les églises, ont pris les vases sacrés, foulé aux pieds les saintes hosties, et de là, passant chez les curés, chez les bourgeois, ils se sont fait donner à manger et à boire. Après s'être enivrés ils sont descendus pêle-mêle dans les caves, ont enfoncé en tombant tous les tonneaux qui s'y trouvaient. Le vin a coulé à flots de toutes parts et est venu refluer jusqu'à leurs pieds : c'est ce qu'ils voulaient. Ils couraient dedans et s'écriaient : Abreuvons-nous donc dans une marée de vin. Il n'est pas possible de vous peindre le ravage et le dégât qu'ils ont fait.

* * * * * *

Il y a actuellement dans cette auberge, la Ville-de-Lyon, une personne qui malheureusement est un seigneur, avec sa femme, sa famille, trois domestiques, et un enfant de quelques mois, qui échappèrent presque nus de leur château livré aux flammes, au milieu de la nuit ; toutes leurs propriétés sont perdues excepté leurs terres : cette famille était cependant estimée et chérie des voisins, possédait plusieurs vertus capables de captiver l'amour des pauvres, et n'était coupable d'aucune oppression qui pût exciter leur malveillance.

* * * * * *

Ce paysan, qui est un riche propriétaire, avait demandé une garde pour protéger sa maison, dans un village où il y avait beaucoup d'incendies et de pillages. Les excès qui ont eu lieu dans la campagne, vers les montagnes et le Vésoul, sont en grand nombre, et choquants. Plusieurs châteaux ont été volés et pillés, les seigneurs chassés comme des bêtes sauvages, leurs femmes et leurs filles violées, leurs papiers et leurs titres brûlés et leurs propriétés détruites, et ces horreurs n'ont pas été exercées sur des personnes notées, odieuses à cause de

leur conduite passée, mais c'était une fureur aveugle inspirée par l'amour du pillage. Des voleurs, des galériens et des scélérats de toute espèce, ont excité les paysans à commettre toutes sortes d'outrages. Plusieurs personnes à la table d'hôte m'informèrent qu'on avait reçu des lettres du Mâconnais, du Lyonnais, de l'Auvergne, et du Dauphiné, etc, qui annonçaient les mêmes forfaits, et qu'on s'attendait à les voir commettre dans tout le royaume.

* * * * * *

Le chevalier d'Ambly fut également enlevé de son château ; on le dépouilla de tous ses vêtements, on le traîna nu dans son village, on l'étendit ensuite par terre ; une partie de ses bourreaux lui arracha les sourcils et les cheveux, tandis que l'autre dansait autour de lui ; on le jeta ensuite sur un tas de fumier, parce qu'on le crut mort. Il ne dut la conservation de sa vie qu'à cette erreur.

Le marquis d'Ovmenau, vieillard paralytique, fut chassé la nuit de son château et poursuivi de ville en ville, traînant avec lui ses deux filles toujours prêtes à se jeter entre les assassins et leur père. Il arriva enfin avec elles à Bâle, mourant, et n'ayant échappé que par miracle.

Mme. de Bathilly forcée, la hache sur la tête, de donner ses titres et même sa terre.

Mme. de Listenay est forcée au même abandon, ayant la fourche au col et ses deux filles évanouies à ses pieds.

Le comte de Monjustin et sa femme, ayant pendant trois heures le pistolet sur la gorge, sont tirés de leur voiture pour être jetés dans un étang, lorsqu'un régiment qui passait les sauva.

Le baron de Montjustin, l'un des vingt-deux gentilshommes populaires, est suspendu pendant une heure dans un puits, et entend délibérer si on le laisserait tomber, ou si on le ferait périr d'une autre mort.

Gustave Bord, *La Prise de la Bastille*, Paris, 1882, pages 97–98.

NUIT DU 4 AOÛT, 1789.

Ce fut un mardi, à huit heures du soir, dans Versailles, que s'ouvrit une des plus mémorables séances dont l'histoire des assemblées ait conservé le souvenir. Le Chapelier présidait. * * * Quelques visages portaient la trace d'une préoccupation inaccoutumée ; sur les bancs de la noblesse on se parlait à voix basse ; plusieurs cher-

chaient Mirabeau, ils s'étonnaient de son absence.

Target[61] se leva. Il était chargé de lire un projet de proclamation qui demandait respect pour les personnes et les propriétés.

A peine Target a-t-il achevé, que le vicomte de Noailles demande impétueusement la parole : "On veut protéger les personnes, garantir les propriétés, fonder le règne de la loi, éteindre l'incendie allumé aux quatre coins de la France ? Eh bien, qu'on fasse trêve aux exhortations vaines. Le salut * * * c'est la justice, c'est-à-dire :

"L'égalité dans l'impôt ;

"La destruction des priviléges qui écrasent le peuple ;

"L'abolition des droits féodaux, moyennant rachat ;[62]

"L'abolition, sans rachat, des corvées seigneuriales, des mainmortes,[63] de toutes les servitudes personnelles.[64]"

* * * * * *

Un cultivateur parut à la tribune. Son geste était rude et sa figure austère ; il portait un habit de paysan ; il se nommait Le Guen de Kérengal, on ne l'avait jamais entendu. Tous prêtèrent

l'oreille. Lui, non pour prononcer un discours, mais pour faire un acte : "Qu'on nous apporte ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur."—"Oui, oui !" crièrent les tribunes frémissantes.

Au député breton un député franc-comtois succède, et tout ce que fournissaient, en souvenirs de sang, les archives du régime féodal, il le met sous les yeux de l'Assemblée. * * *

Le duc du Chatelet proposa de convertir les dîmes en redevances pécuniaires ; le vicomte de Beauharnais, de proclamer tous les citoyens admissibles aux fonctions publiques ; le comte de Custine, de mettre le prix du rachat des droits féodaux à un taux moins élevé que le denier trente,[65] indiqué par M. d'Aiguillons ; le duc de La Rochefoucauld, de délivrer les noirs des colonies ; M. Cotin, de supprimer les justices seigneuriales ; M. de Richer, d'abolir la vénalité des offices.

Barère fit don à ses concitoyens de la finance de sa charge. Ceux qui n'avaient aucun sacrifice personnel à faire prenaient la parole pour en exprimer leur douleur. "Je suis comme Catulle,[66]" dit le comte de Virieu, "je n'ai qu'un moineau ; je l'offre."—"Il est ici," répondit quelqu'un, "plus d'une Lesbie prête à l'accepter." C'était la grâce dans l'enthousiasme. Des applaudissements prolongés se firent entendre ; la suppression des colombiers [67] dans tout le royaume fut votée par acclamation. "Et nous aussi," dit le curé Thibault, "nous voulons venir en aide au peuple. Le peu que nous avons, nous l'offrons de bon cœur. Nous abandonnerons le casuel.[68]" A ces mots, ce fut un attendrissement général : "Non, non," répondent une foule de voix ; "la patrie est reconnaissante de l'offrande du pauvre, mais elle ne l'accepte pas." Sur la motion de Duport, il fut decidé que la dotation des prêtres de campagne serait augmentée. On n'applaudissait plus, on pleurait.

Le président avait invité le clergé à se prononcer : l'évêque de Nancy déclare qu'il donne une approbation entière au rachat des féodalités ecclésiastiques, à condition que le prix sera employé en fondation pour le soulagement des pauvres. A son

tour, l'évêque de Chartres décrit en vives images la détresse des populations rurales ; il montre le cultivateur forcé d'assister en silence au spectacle de ses champs ravagés par les meutes du seigneur voisin ; il demande l'abolition du droit exclusif de chasse. Aussitôt, des bancs de la noblesse, part un cri d'adhésion, un cri puissant et passionné. L'Assemblée se lève, dans un invincible transport. La pâleur des grandes inspirations couvrait tous les visages ; une sorte de feu divin jaillissait de tous les regards ; on s'encourageait mutuellement à être heureux par la justice, à être forts par l'amour : une invisible main semblait avoir, du moins pour un instant, écarté le voile qui dérobe aux sociétés imparfaites la vue des horizons lumineux. * * * Il fut décidé qu'on frapperait une médaille[69] ; qu'un *Te Deum* solennel serait chanté ; et que l'Assemblée nationale irait en députation auprès du roi pour lui porter le titre de *Restaurateur de la liberté française*, avec prière d'assister au *Te Deum*.

Louis Blanc, *Histoire de la Révolution Française*, II., pages 484–489 abrégées.

DISCOURS DE LA LANTERNE PAR CAMILLE DESMOULINS [4 AOÛT, 1789].

FRANÇAIS, est-ce que vous n'instituerez pas une fête commémorative de cette nuit où tant de grandes choses ont été faites sans les lenteurs du scrutin, et comme par inspiration ? *Hæc nox est.*[70] * * * C'est cette nuit, devez-vous dire, bien mieux que celle du samedi saint,[71] que nous sommes sortis de la misérable servitude d'Egypte. C'est cette nuit qui a exterminé les sangliers, les lapins, et tout le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est cette nuit qui a aboli la dîme et le casuel. C'est cette nuit qui a aboli les annates [72] et les dispenses, qui a ôté les clefs du ciel à un Alexandre VI.,[73] pour les donner à la bonne conscience. * * * C'est cette nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfices, qui a ôté à un cardinal de Lorraine ses vingt-cinq ou trente évêchés, à un prince de Soubise ses quinze cent mille livres de pension, à un baron de Besenval ses sept à huit commandements de provinces, et qui a interdit la réunion de tant de places qu'on voit accumulées sur une seule tête dans les épîtres dédicatoires et les épitaphes. * * * C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises [74] et les priviléges exclusifs.

Ira commencer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perruquier, pleureront ; mais les garçons se réjouiront, et il y aura illuminations dans les lucarnes !

C'est cette nuit enfin que la Justice a chassé de son temple tous les vendeurs, pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent, et l'opprimé ; cette nuit qu'elle a détruit et le tableau,[75] et la députation, et l'ordre des avocats, cet ordre accapareur de toutes les causes, exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant, tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance de ses clients pourra plaider.

O nuit désastreuse pour la grand' chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les beautés solliciteuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapine !

Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'état, les financiers, les courtisans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs, et sous-prieurs !

O nuit heureuse pour le négociant, à qui la liberté du commerce est assurée ! heureuse pour l'artisan, dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître et recevra son salaire lui-même ! heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième par la suppression des dîmes et des droits féodaux ! heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient à presque tous le chemin des honneurs et des emplois sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celles des vertus et des talents.

Hatin, *La Presse en France*, Paris, 1860, vol. V., pages 330–333 abrégées.

VOTE DU QUART DU REVENU.

La révolution avait commencé par les finances, et n'avait pas pu faire cesser encore les embarras qui l'avaient produite. De plus importants objets avaient occupé les moments de l'assemblée. Appelée, non plus à soudoyer l'administration, mais à constituer l'état, elle avait de temps en temps suspendu ses discussions législatives pour satisfaire aux besoins les plus pressants du trésor. Necker

avait proposé des moyens provisoires, qui avaient été adoptés de confiance, et presque sans discussion. Malgré cet empressement, il ne voyait pas sans humeur les finances subordonnées à la constitution, et le ministère à l'assemblée Un premier emprunt de trente millions, décrété le 9 août, n'avait pas réussi ; un emprunt postérieur de quatre-vingts millions, décrété le 27 du même mois, avait été insuffisant. Les impôts étaient réduits ou abolis, et ils ne produisaient presque rien à cause de la difficulté de leur perception. Il devenait inutile de recourir à la confiance publique qui refusait ses secours ; et en septembre, Necker avait proposé, comme unique moyen, une contribution extraordinaire du quart du revenu, une fois payé.[76] Chaque citoyen devait le fixer lui-même, en employant cette formule de serment si simple, et qui peint si bien ces premiers temps de loyauté et de patriotisme : *Je déclare avec vérité.*

Ce fut alors que Mirabeau fit décerner à Necker une véritable dictature financière. Il parla des besoins urgents de l'état, des travaux de l'assemblée qui ne lui permettaient pas de discuter le plan du ministre, et qui lui interdisaient d'en examiner un

autre, de l'habileté de Necker qui promettait la réussite du sien ; et il pressa l'assemblée de se décharger sur lui de la responsabilité du succès, en l'adoptant de confiance. Comme les uns n'approuvaient pas les vues du ministre, comme les autres suspectaient les intentions de Mirabeau à son égard, il finit ce discours, l'un des plus éloquents qu'il ait prononcés, en montrant la banqueroute menaçante, et en s'écriant : " Votez ce subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffisant ! Votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens, vous n'en avez pas sur la nécessité et sur notre impuissance à le remplacer ; votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps ; le malheur n'en accorde jamais. * * * Hé ! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible incursion qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles, ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère* " ! Et, certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni fac-

tions, ni Rome : mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur,—et vous délibérez ! " Mirabeau avait entraîné l'assemblée ; et l'on avait voté la contribution patriotique au milieu des applaudissements universels.

Mignet, *Révolution Française*, vol. I., pages 124–127.

JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE, 1789.

Il était environ cinq heures et demie, le jour commençait à poindre. Des colonnes de femmes et de lanciers couvrent la place d'armes, et s'avancent vers le château.* Dans le trouble général causé par les événements de la veille, on avait oublié les précautions de sureté les plus ordinaires ; quelques grilles étaient fermées, d'autres étaient ouvertes, plusieurs passages étaient mal gardés. Une troupe de vagabonds entre dans la cour des ministres ; la multitude les suit et arrive à la grille royale qu'elle trouve fermée. Les uns entreprennent de l'escalader ; les autres se partagent en deux bandes, dont une se porte à la cour de la chapelle, et l'autre à la cour des princes : toutes deux pénètrent dans la

* À Versailles.

cour royale. M. d'Aguesseau fait quelques dispositions militaires pour défendre l'entrée du château ; les gardes-du-corps prennent les armes. Un citoyen est grièvement blessé au bras ; un coup de mousquet tiré d'une croisée soit par imprudence, soit par un zéle aveugle, en étend un autre sans vie. On relève à l'instant ce malheureux, et on le porte sur les marches de la cour de marbre. La foule excitée par ce spectacle et animée par des femmes armées de coutelas qui la précédaient, court à la vengeance en poussant des cris de fureur, et proférant d'horribles menaces contre une personne auguste que, dans les transports de sa rage, elle charge d'affreuses imprécations. Déjà la foule monte le grand escalier : les gardes-du-corps se présentent ; M. Miomandre-Saint-Marie descend quatre marches : "Mes amis," leur dit-il, "vous aimez votre roi, et vous venez l'inquiéter jusques dans son palais."

Pour toute réponse on se jette sur lui, on essaie de le saisir par son habit, par sa bandoulière, par ses cheveux, par son mousqueton. Il se dégage heureusement à l'aide d'un de ses camarades, et rejoint les siens. Les gardes se replient, partie dans

la salle du roi, partie dans la grande salle. On essaie d'en briser les portes ; le panneau d'en bas de cette dernière est enfoncé, et l'on cherche par cette ouverture à percer à coups de piques les gardes-du-corps ; mais ceux-ci parviennent à la boucher avec un coffre à bois. Fatigués de tant de résistance, les brigands prennent par la salle de la reine, pénètrent dans la grande salle, et chargent ceux qui la défendaient. Forcés de céder au nombre, ses gardes se retranchent dans l'Œil de bœuf. M. Tardivet du Repaire veut se jeter dans l'appartement de la reine pour empêcher ces forcenés d'y entrer. Il est assailli par la multitude en furie, et tombe sous les coups dont on l'accable de toutes parts. Un homme armé d'une pique veut lui percer le cœur ; il saisit l'arme meurtrière, parvient à désarmer l'agresseur et à se relever. Il pare avec cette lance les coups de baïonnette que lui porte un soldat. La salle du roi s'entr'ouvre, et deux de ses camarades le retirant par son habit, réussissent à l'y faire rentrer. Pendant ce temps M. Miomandre-Saint-Marie voit entraîner sur l'escalier un garde de la salle de la reine ; effrayé seulement du danger de la princesse, il s'élance à travers les flots d'une

multitude courroucée, il voit M. du Repaire se débattant au milieu des assassins, il entend une bande de cannibales hurler le cri de mort. Rien ne l'arrête, il vole à l'appartement, en ouvre la porte : *Madame*, crie-t-il à une femme qu'il aperçoit à l'extrémité d'une autre pièce, *Madame, sauvez la reine, on en veut à sa vie ; je suis seul ici contre deux mille tigres ; mes camarades ont été forcés d'abandonner leur salle.* Il ferme la porte sur lui, et après quelques minutes de combat, il est terrassé d'un coup de pique ; un autre assaillant lui décharge au même instant un coup de crosse de fusil sur la tête, et il demeure sans sentiment et baigné dans son sang. Les bandits le croyant mort, le volent, et retournent à la grande salle où ils s'emparent des armes. M. Miomandre revenu à lui, et voyant qu'il n'y avait plus que quatre personnes à la porte, rassemble toutes ses forces, se relève, traverse la salle du roi, la salle des gardes, l'Œil de bœuf,[78] et a le bonheur d'échapper aux meurtriers.

M. de la Roque-Saint-Virieu qui était en sentinelle dans la salle de la reine, convaincu qu'il n'y avait un instant à perdre pour la sauver, s'était jeté avec cinq ou six de ses camarades dans le

premier appartement de sa Majesté. Ils pénétrèrent jusqu'à son antichambre, dont on se décida avec peine à leur accorder l'entrée, dans le doute qu'ils fussent réellement gardes-du-corps. On ouvre enfin ; une femme se jette à leurs pieds, et les conjure de sauver la reine. Ils répondent qu'ils verseront pour elle jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et qu'ils sont en état de faire assez de résistance pour lui faciliter les moyens de se lever et de se retirer On les introduit dans la chambre de la reine, dont ils sortent un instant après pour se ranger en dehors de l'appartement, et lui laisser la liberté de s'habiller. Elle avait été réveillée un quart d'heure auparavant par les clameurs d'une troupe de femmes répandues sur la terrasse. Mais madame Thibault, sa première femme-de-chambre, l'avait rassurée en lui disant, comme elle le croyait en effet, que *c'était ces femmes de Paris qui, vraisemblablement n'ayant pas trouvé à coucher, se promenaient.* Mais alors très-effrayée elle même, elle entre avec madame Hogué sa compagne dans la chambre de sa majesté : elles lui passent rapidement un jupon et des bas, lui jettent un mantelet sur les épaules, et la conduissent chez le roi par un pas-

sage dérobé, appelé *le passage du roi.* Pendant qu'elle traversait l'Œil-de-bœuf, elle entend dans sa course des voix menaçantes qui crient: *C'est une Messaline, elle a trahi l'état, elle a juré la perte des Français ; il faut la pendre, il faut la pendre !* Un coup de pistolet et un coup de fusil qui se font entendre au même instant redoublent sa frayeur. Elle arrive enfin ; *Mes amis, mes chers amis,* s'écrie-t-elle fondant en larmes, *sauvez-moi et mes enfans !* Elle y trouve M. le dauphin que madame de Tourzel, avertie par M. de St.-Aulaire, venait d'y porter. Le roi en était sorti. Réveillé en sursaut au moment de l'invasion du château, il avait vu d'une fenêtre du cabinet de la pendule, la multitude se précipiter à grands flots vers le grand escalier. Inquiet pour les jours de la reine, il s'était habillé à la hâte, et entrait chez elle par une porte au moment où elle se rendait chez lui par une autre. Rassuré par les gardes qui s'y trouvaient encore, il retourne à son appartement, et après être allé avec la reine chercher madame royale,[79] ils se disposèrent l'un et l'autre à se mettre en état de se présenter au Peuple. *Le Moniteur,* No. 72.

OPPOSITION DE LA COUR ; JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE, 1789.

Un des premiers soins de l'Assemblée fut de voter ; à l'exemple du congrès américain, une déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'était un exposé des principes fondamentaux sur lesquels serait établie la constitution. Puis elle aborda la constitution même ; le 21 septembre les principales dispositions étaient déja votées. Ceux qui avaient voulu diviser le pouvoir législatif entre deux chambres, comme en Angleterre, et donner au roi le véto illimité, avaient été vaincus. Mounier, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal se retirèrent du comité de constitution. C'était comme l'abdication des membres les plus modérés de l'Assemblée ; de part et d'autre l'influence allait passer aux hommes qui étaient décidés à aller jusqu'au bout dans l'attaque comme dans la résistance. Autour du roi, et malgré lui-même, on reprenait l'idée de recourir à la force. Le régiment de Flandre fut rappelé à Versailles. Breteuil avait même proposé, vers la fin d'août, que la cour se refugiât à Metz, au milieu de l'armée de Bouillé. Louis XVI. se refusait à un acte qui eût commencé la guerre civile, mais les imprudents

amenèrent d'une autre façon une catastrophe. On prêta la grande salle de spectacle du château aux gardes du corps, pour un repas qu'ils voulaient donner aux officiers du régiment de Flandre, et auquel furent représentés les autres régiments, même les régiments étrangers et la garde nationale. Au milieu du festin, le roi parait, suivi de la reine tenant le Dauphin dans ses bras. La musique joue l'air : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne !* puis des airs étrangers, la marche des Hulans, les vins coulent, les têtes se perdent, les dames distribuent des cocardes blanches, et la cocarde tricolore est, dit-on, foulée aux pieds (1 octobre).

Cependant Paris mourait de faim. Un ouragan de grêle, tel qu'on n'en avait pas vu d'exemple, avait, le 13 juillet de l'année précédente, haché la moisson des bords de la Charente à ceux de l'Escaut. Un hiver d'une rigueur inouïe avait accru la misère. Dans une partie de la France, la disette était réelle ; l'agitation, l'inquiétude la changèrent en famine. Quand la nouvelle de l'orgie de Versailles tomba au milieu de la foule affamée, cette provocation téméraire fit éclater l'insurrection. Une armée de femmes, criant : *du pain !* se réunit et marche sur

Versailles, s'imaginant qu'on aurait l'abondance, si on amenait le roi à Paris. Les hommes suivent ; La Fayette, qui s'était vainement opposé au départ, est lui-même entraîné par l'armée parisienne. Cette multitude arrive devant la cour du château ; une rixe s'engage avec les gardes du corps, dès le soir, et recommence le lendemain matin. La reine, contre laquelle des furieux vocifèrent des paroles de mort, n'est sauvée que par le dévouement de quelques uns de ses gardes, qui se font tuer en défendant sa porte. La Fayette, accablé de fatigues, après une journée et une nuit d'angoisses, avait, sur le matin, quitté le château. C'est en son absence qu'il est forcé et que sept gardes périrent ; cinq hommes du peuple ou gardes nationaux de Versailles furent tués. La Fayette accourut à temps pour sauver dix-sept gardes qu'on voulait fusiller, et fit évacuer l'intérieur des appartements. Mais il fallut que le roi se montrât et promît d'aller à Paris. La reine voulut l'y suivre. Le voyage n'était pas sans danger pour elle. La Fayette la conduisit sur un balcon, et ne pouvant se faire entendre de tous, il lui baisa respectueusement la main, en signe de réconciliation entre la royauté et

la révolution ; la foule applaudit, des cris de *Vive la reine !* se firent même entendre. Quelques moments après, la famille royale partit au milieu de cette cohue qui la ramenait comme prisonnière dans sa capitale (5 et 6 Octobre).

Victor Duruy, *Histoire de France*, Paris, 1858, vol. II., pages 212, 213.

RÉVOLTE DU CLERGÉ CONTRE LE DÉCRET DU 29 DÉCEMBRE, 1789.

Lorsque le clergé vit, par un décret du 29 décembre, l'administration de ses biens transférée aux municipalités, la vente de 400 millions qu'on allait en faire, la création d'un papier-monnaie qui facilitait son dépouillement et le rendait définitif, il n'oublia rien pour faire intervenir Dieu dans la cause de ses richesses. Il fit une dernière tentative : il offrit de réaliser en son nom l'emprunt de 400 millions ce qui fut rejeté, parce qu'autrement on l'eût de nouveau reconnu propriétaire après avoir décidé qu'il ne l'était pas. Il chercha alors tous les moyens d'entraver les opérations des municipalités. Dans le midi, il souleva les catholiques contre les protestants ; dans la chaire, il alarma les consciences ; dans le confessional, il traita les ventes

de sacriléges, et à la tribune, il chercha à rendre suspects les sentiments de l'assemblée. * * *

Le clergé était dans ces dispositions, lorsque dans les mois de juin et de juillet 1790, l'assemblée s'occupa de son organisation intérieure. * * *

La réduction des évêchés au même nombre que les départements, la conformité de la circonscription ecclésiastique avec la circonscription civile, la nomination des évêques par les électeurs qui choisissaient les administrateurs et les députés, la suppression des chapitres et le remplacement des chanoines par des vicaires, tel était ce plan ; rien de cela n'attaquait le dogme ou le culte de l'église. Pendant longtemps les évêques et les autres ecclésiastiques avaient été nommés par le peuple ; et quant aux limites diocésaines, c'était une opération purement matérielle, et qui n'avait rien de religieux. Il était d'ailleurs pourvu généreusement à l'entretien des membres du clergé, et si les hauts dignitaires voyaient leurs revenus réduits, les curés, qui en formaient la portion la plus nombreuse, obtenaient une augmentation dans les leurs.

Mais il fallait un prétexte, et celui de la constitu-

tion civile du clergé fut avidement saisi. Dès l'ouverture de la discussion, l'archevêque d'Aix protesta contre les principes du comité ecclesiastique. Selon lui, la discipline s'opposait à ce que les évêques fussent institués par l'autorité civile ou destitués par elle ; et au moment où le décret allait être mis aux voix, l'évêque de Clermont rappela les principes exposés par l' archevêque d'Aix, et il sortit de la salle à la tête de tous les membres dissidents. Le décret passa ; mais le clergé se mit en guerre [89] contre la révolution. Il se ligua dès ce moment d'une manière plus étroite avec la noblesse dissidente. Également ramenées à la condition commune, les deux classes privilégiées employèrent tous leurs efforts pour empêcher l'exécution des réformes.

Mignet, *Révolution Française*, vol. I., pages 131–134 abrégées.

EXTRAIT DU PÈRE DUCHESNE [LEMAIRE].

Feu d'enfer ! mèche allumée ! Ecoutez un peu, messieurs du clergé ! Le fanatisme, ce monstre qui vous a vomi des trésors, est écrasé ; votre empire va finir, votre autorité va cesser, votre gloire mondaine expire et succombe. Moins riches, vous

serez moins vains ; avec moins de moyens pour vous livrer aux plaisirs, vous remplirez mieux vos devoirs, et vous serez l'exemple du monde, au lieu d'en être le scandale. À propos, messieurs les curés, cette classe d'hommes utiles, demandent, à ce qu'on dit, la destruction des moineaux.[81] N'est-il pas venu dans l'idée du facétieux père Duchesne de partir de là pour une comparaison ; la voici : les moineaux sont méchants et voraces, les moines sont vindicatifs et gourmands.

Les premiers, toujours ardents, mangent le blé que le cultivateur prend bien de la peine à semer ; encore, du moins, s'ils nous enchantaient comme l'alouette, le rossignol, ou le pinson, mais quel gosier que des moineaux ! Les moines, sans l'avoir gagné, mangent le meilleur pain, et, pour tous travaux, ils chantent comme des corbeaux ou braillent du latin qu'ils comprennent à peu près comme le père Duchesne. * * *

Mettez moi tous ces messieurs en habit décent et uniforme. Que dans ce siècle policé, on ne voie plus ni pieds nus dégoûtants, ni barbes de bouquins, ni têtes pelées. *Bataillons enfroqués !* la nature vous donna des cheveux : Eh ! gardez-les, vous

n'en serez pas moins agréables à celui qui vous en orna le crâne. * * *

Hatin, *La Presse en France*, vol. VI., page 467, abrégée.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONSTITUANTE.

Depuis les 5 et 6 octobre, 1789, jusqu'au mois d'avril, 1791, l'assemblée nationale compléta la réorganisation de la France ; la cour se livra à de petites intrigues et à des projets de fuite ; les classes privilégiées cherchèrent de nouveaux moyens de puissance, ceux qu'elles possédaient autrefois leur ayant été successivement enlevés. Elles se servirent de toutes les occasions de désordre que leur fournirent les circonstances, pour attaquer le nouveau régime et ramener l'ancien à l'aide de l'anarchie.

Au moment de la rentrée des parlements, la noblesse fit protester les chambres de vacations [82] ; lorsque les provinces furent abolies, elle fit protester les ordres ; dès que les départements furent formés, elle tenta de nouvelles élections ; dès que les anciens mandats expirèrent, elle demanda la dissolution de l'assemblée ; dès que le nouveau code militaire fut décrété, elle provoqua la défec-

tion des officiers ; enfin, tous ces moyens d'opposition ne la conduisant pas au terme de ses desseins, elle émigra pour exciter l'Europe contre la révolution. De son côté, le clergé, mécontent de la perte de ses biens plus encore que de la constitution ecclésiastique, voulut détruire l'ordre nouveau par des soulèvements, et amener les soulèvements par un schisme. Ainsi ce fut pendant cette époque que les partis se désunirent de plus en plus, et que les deux classes ennemies de la révolution préparèrent les éléments de la guerre civile et de la guerre étran gère.

Mignet, *Révolution Française*, vol. I., pages 157, 158.

TRAVAUX DU CHAMP DE MARS POUR LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION.

Il est impossible de donner une description de ces travaux, qui ne soit beaucoup au-dessous de la réalité. Tous les citoyens de tous les âges ont brigué l'honneur de préparer de leurs mains le lieu, où ils vont jurer de défendre la constitution et de vivre ou mourir libres. La multitude du monde, la vivacité des mouvements, la bigarrure des habits, tout concourrait à la variété pittoresque de ce spec-

tacle ; ici sont les charbonniers, là les perruquiers, les forts de la halle,[83] les porteurs d'eau ; les colporteurs n'ont pas voulu demeurer oisifs, les invalides ont prouvé que leurs bras étaient encore aussi vigoureux que leur âme était courageuse. On a vu même des femmes parées des ornements de leur sexe en oublier la faiblesse, et voiturer des brouettes.

Les étrangers qui arrivaient par Versailles disaient, les yeux baignés de pleurs : *Quels hommes que ces Parisiens !* Il fallait voir cette vaste fourmilière de citoyens occupés aux plus rudes travaux ; il fallait voir la longue chaîne qu'ils formaient, attelés à des charrettes surchargées. Des pierres énormes cédent à leurs efforts ; il semble qu'ils entraîneraient des montagnes ; il n'est point de corporation, qui ne veuille contribuer à élever l'autel de la patrie. Une musique militaire les précède. Tous les individus se tiennent quatre à quatre, portant avec gaîté la pelle et la pioche ; leur cri de ralliement est ce refrain immortel d'une chanson nouvelle, qu'on appelle le *carillon national ;* tous chantent à la fois : *Ah ! ça ira ! ça ira ! ça ira*[84] *!* Oui pardieu ! ça ira ! répètent tous ceux qui les en-

tendent. Les habitans des villages, même éloignés, accoururent ayant à leur tête leur maire, avec son écharpe [85] et la pelle sur l'épaule.

Mais ce qui surprend le plus, c'est l'ordre qui règne parmi un si grand nombre de citoyens de toutes conditions. Pas un propos injurieux, pas la plus légère querelle. On comptait dans le champ de Mars plus de deux cent cinquante mille hommes, et pas une sentinelle.

Un grand nombre de députés pour la fédération vinrent aussi travailler ; différents membres de l'Assemblée nationale les accompagnaient : on distinguait parmi eux le père Gérard, qui, comme un ancien Romain, passe de la charrue au sénat, et du sénat à la charrue. On a vu MM. Sieyès et Beauharnais,[86] attachés à une charrette ; on a remarqué qu'ils tiraient plus à gauche qu'à droite.[87] L'abbé Maury [88] aurait tiré à droite.

Le 9, les charbonniers traînaient derrière eux leur bannière ; un d'entre eux en manteau court, en rabat et enchaîné était l'aristocratie personnifiée par ce J. F. Maury. Les colléges et les pensions ont pris part à ces travaux. Un pensionnaire de Vincennes, échauffé par un travail opiniâtre,

s'écria : " Je ne puis encore que donner ma sueur à ma patrie, quand viendra l'heureux moment où je verserai mon sang pour elle ? "

Les bouchers avaient sur leur flâme [89] un large couteau, et on lisait dessous : *Tremblez, aristocrates, voici les garçons bouchers !* d'énormes monceaux disparaissaient sous leurs bras nerveux ; des ouvriers de la Bastille ont amené dans des charrettes tous les instruments, qui ont servi à renverser l'horrible forteresse. Les imprimeurs sont accouru mettre la main à l'œuvre patriotique : il était écrit sur leur drapeau : *Imprimerie, premier drapeau de la liberté.*

Plusieurs communautés de moines se rendirent aussi au cirque de la fédération ; un jeune ecclésiastique, bien frisé, bien ambré, bien lustré, semblait regarder cette belle scène en pitié ; * * * *À la brouette ! à la brouette !* cria-t-on autour de lui ; il en prend une nonchalamment. Un vigoureux patriote, qui, pour faire plus d'ouvrage, avait sur le dos une hotte remplie de terre, et roulait une brouette, passe près de lui, et lui dit : *Laissez, laissez-là cet instrument que vous profanez.* Il quitte sa brouette, s'empare de celle de M. l'abbé, va vider la terre hors du Champ-de-Mars pour qu'elle

ne le souille pas, revient, reprend son fardeau et continue son ouvrage.

On a vu toute une famille travaillant au même endroit ; le père piochait, la mère chargeait la brouette, et leurs enfants la roulaient tour à tour, tandis que le plus jeune, âgé de quatre ans, porté dans les bras de son aïeul, qui en avait quatre-vingt treize, bégayait en riant : *Ah ! ça ira ! ça ira !*

Une chose vraiment remarquable dans cette foule immense de gens inconnus les uns aux autres, c'est l'extrême confiance qui régnait parmi eux : un jeune homme arrive, ôte son habit, jette dessus ses deux montres, prend une pioche et va travailler au loin ; on lui crie : *Et vos deux montres ?—On ne se défie point de ses frères*, répondit-il en s'éloignant ; et ce dépôt fut religieusement respecté.

On a remarqué un honnête citoyen, suivi d'une brouette chargée d'un tonneau de vin ; il tenait des verres, et offrait à boire gratuitement aux travailleurs. *Mes frères*, disait-il, *ne buvez point, si vous n'avez pas soif, pour ne point épuiser sitôt le tonneau ;* et on ne voyait en effet se présenter à cette buvette, que des hommes épuisés de fatigue, et dont l'altération n'était point équivoque ; le roi vint jouir de

ce spectacle nouveau ; soudain la pelle et la pioche sur l'épaule, les citoyens lui formèrent une garde d'honneur.

Le Nouveau Paris (Mercier, L.-S.), Paris, 1797, vol. I., pages 80–85.

FÊTE DE LA FÉDÉRATION, 14 JUILLET, 1790.

Le 14 juillet arriva, la révolution eut peu de journées si belles ; le temps seul ne répondit point à cette magnifique fête. Les députés de tous les départments furent présentés au roi, qui les accueillit avec beaucoup d'affabilité ; il reçut aussi les plus touchants témoignages d'amour, mais comme roi constitutionnel.—"Sire," lui dit le chef de la députation bretonne, en mettant un genou en terre et en lui présentant son épée, "je remets en vos mains l'épée fidèle des braves Bretons, elle ne se teindra que du sang de vos ennemis." Louis XVI. le releva, l'embrassa, lui remit son épée. "Elle ne saurait être mieux," répondit-il, "qu'entre les mains de mes chers Bretons, je n'ai jamais douté de leur tendresse et de leur fidélité : assurez-les que je suis le père, le frère, l'ami de tous les Français."—"Sire," ajouta le député, "tous les Français vous

chérissent et vous chériront, parce que vous êtes un roi citoyen."

Le matin, à sept heures, le cortége des électeurs, des représentants de la commune, des présidents des districts, de l'assemblée nationale, de la garde parisienne, des députés de l'armée, des fédérés des départments, partit avec ordre de l'emplacement de la Bastille. La présence de tous les corps nationaux, les bannières flottantes, les inscriptions patriotiques, les costumes variés, les sons de la musique, l'allégresse du peuple, rendaient ce cortége imposant. Il traversa la ville et passa la Seine au milieu d'une salve d'artillerie, sur un pont de bateaux qu'on avait jeté la veille. Il entra dans le Champ-de-Mars, en passant sous un arc de triomphe, décoré d'inscriptions patriotiques. Chaque corps se mit, avec ordre et au bruit des applaudissements, à la place qui lui était destinée.

Mignet, *Révolution Française*, vol. I., pages 142, 143.

ARRESTATION DU ROI À VARENNES.

La première fois que je revis Sa Majesté, après la funeste catastrophe du voyage de Varennes je la trouvai sortant de son lit ; ses traits n'étaient pas

extrêmement altérés ; mais, après les premiers mots de bonté qu'elle m'adressa, elle ôta son bonnet, et me dit de voir l'effet que la douleur avait produit sur ses cheveux. En une seule nuit, ils étaient devenus blancs comme ceux d'une femme de soixante-dix ans. Je ne peindrai point ici les sentimens qui déchirèrent mon cœur. Il serait trop peu convenable de parler de mes peines, quand je retrace une si grande infortune. Sa Majesté me fit voir une bague qu'elle venait de faire monter pour la princesse de Lamballe, c'était une gerbe [90] de ses cheveux blancs avec cette inscription : *blanchis par le malheur*. A l'époque de l'acceptation de la constitution la princesse voulut rentrer en France. La reine qui ne croyait nullement au retour de la tranquillité, s'y opposa ; mais l'attachement que lui avait voué madame de Lamballe lui fit venir chercher la mort.

Lorsque je rentrai à Paris, la plus grande partie des mesures de rigueur étaient levées ; les portes ne restaient pas ouvertes ; on donnait plus de témoignages de respect au souverain ; on savait que la constitution, bientôt terminée, serait acceptée, et on espérait un meilleur ordre de choses.

Dès le jour de mon arrivée, la reine me fit entrer dans son cabinet pour me dire qu'elle aurait grand besoin de moi pour des relations qu'elle avait établies avec M.M. Barnave, Duport, et Alexandre Lameth. Elle m'apprit que M. de J—— était son intermédiaire avec ces débris du parti constitutionnel, qui avaient de bonnes intentions malheureusement trop tardives ; et me dit que Barnave était un homme digne d'inspirer de l'estime. Je fus étonnée d'entendre prononcer ce nom de Barnave avec tant de bienveillance. Quand j'avais quitté Paris, un grand nombre de personnes n'en parlaient qu'avec horreur. Je lui fis cette remarque, elle ne s'en étonna point, mais elle me dit qu'il était bien changé ; que ce jeune homme, plein d'esprit et de sentimens nobles, était de cette classe distinguée par l'éducation et seulement égarée par l'ambition que fait naître un mérite réel. " Un sentiment d'orgueil, que je ne saurais trop blâmer dans un jeune homme du tiers-états," disait la reine en parlant de Barnave, " lui a fait applaudir à tout ce qui aplanissait la route des honneurs et de la gloire, pour la classe dans laquelle il est né : si jamais la puissance revient dans nos mains, le pardon de Barnave est d'avance

écrit dans nos cœurs." La reine ajoutait qu'il n'en était pas de même à l'égard des nobles qui s'étaient jetés dans le parti de la révolution, eux qui obtenaient toutes les faveurs, et souvent au détriment des gens d'un ordre inférieur, parmi lesquels se trouvaient les plus grands talens : enfin que les nobles, nés pour être les remparts de la monarchie, étaient trop coupables d'avoir trahi sa cause pour mériter leur pardon. La reine m'étonnait de plus en plus par la chaleur avec laquelle elle justifiait l'opinion favorable qu'elle avait conçue de Barnave. Alors elle me dit que sa conduite en route avait été parfaite, tandis que la rudesse républicaine de Pétion avait été outrageante ; qu'il mangeait, buvait dans la berline[91] du roi, avec malpropreté, jetant les os de volaille par la portière,[92] au risque de les envoyer jusque sur le visage du roi ; haussant son verre sans dire un mot, quand madame Élisabeth lui versait du vin, pour indiquer qu'il en avait assez ; que ce ton offensant était calculé,[93] puisque cet homme avait reçu de l'éducation ; que Barnave en avait été révolté. Pressé par la reine de prendre quelque chose. "Madame," répondit Barnave, "les députés de l'Assemblée nationale, dans une circonstance

aussi solennelle, ne doivent occuper Vos Majestés que de leur mission et nullement de leurs besoins." Enfin ses respectueux égards, ses attentions délicates, et toutes ses paroles avaient gagné non-seulement sa bienveillance, mais celle de madame Élisabeth.[94]

Le roi avait commencé à parler à Pétion sur la situation de la France et sur les motifs de sa conduite, qui étaient fondés sur la nécessité de donner au pouvoir exécutif une force nécessaire à son action pour le bien même de l'acte constitutionnel, puisque la France ne pouvait être république. * * * "Pas encore, à la vérité," lui répondit Pétion, "parce que les Français ne sont pas assez mûrs pour cela." Cette audacieuse et cruelle réponse imposa silence au roi qui le garda jusqu' à son arrivée à Paris. Pétion tenait sur ses genoux le petit dauphin ; il se plaisait à rouler sur ses doigts les beaux cheveux blonds de l'intéressant enfant ; et parlant avec action, il tirait ses boucles assez fort pour le faire crier. * * * "Donnez-moi mon fils," lui dit la reine ; "il est accoutumé à des soins, à des égards qui le disposent peu à tant de familiarités."

Le chevalier de Dampierre avait été tué près de la voiture du roi, en sortant de Varennes. Un pauvre curé de village, à quelques lieues de l'endroit où ce crime venait d'être commis, eut l'imprudence de s'approcher pour parler au roi ; les cannibales qui environnaient la voiture se jettent sur lui. "Tigres," leur cria Barnave, "avez-vous cessé d'être Français ? Nation de braves, êtes-vous devenue un peuple d'assassins ?" Ces paroles sauvèrent d'une mort certaine le curé déjà terrassé. Barnave en les prononçant, s'était jeté presque hors la portière, et madame Élisabeth, touchée de ce noble élan, le retenait par la basque de son habit. La reine disait, en parlant de cet événement, que dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours ; et que, dans cette circonstance, la pieuse Élisabeth, retenant Barnave par le pan de son habit, lui avait paru la chose la plus surprenante. Ce député avait éprouvé un autre genre d'étonnement. Les dissertations de madame Élisabeth sur la situation de la France, son éloquence douce et persuasive, la noble simplicité avec laquelle elle entretenait Barnave, sans s'écarter en rien de sa dignité, tout lui parut céleste

dans cette divine princesse ; et son cœur, disposé sans doute à de nobles sentimens, s'il n'eût pas suivi le chemin de l'erreur, fut soumis par la plus touchante admiration. La conduite des deux députés fit connaître à la reine la séparation totale entre le parti républicain et le parti constitutionnel. Dans les auberges où elle descendait, elle eut quelques entretiens particuliers avec Barnave. Celui-ci parla beaucoup des fautes des royalistes dans la révolution, et dit qu'il avait trouvé les intérêts de la cour si faiblement, si mal défendus, qu'il avait été tenté plusieurs fois d'aller lui offrir un athlète courageux qui connût l'esprit du siècle et celui de la nation. La reine lui demanda quels auraient été les moyens, qu'il lui aurait conseillé d'employer. "La popularité, madame."—"Et comment pouvais-je en avoir," répartit Sa Majesté, "elle m'était enlevée ?" —"Ah ! madame, il vous était bien plus facile de la reconquérir qu'à moi de l'obtenir." Cette assertion fournirait matière à commentaire ; je me borne à rapporter ce curieux entretien.

La reine attribuait essentiellement à M. de Goguelat l'arrestation à Varennes ; elle disait qu'il avait mal calculé le temps que devait durer le voy-

age. Il avait fait celui de Montmédy à Paris, seul dans une chaise de poste, avant de venir prendre les derniers ordres du roi, et avait établi tous ses calculs sur le temps qu'il avait mis à faire le trajet. On en a fait depuis l'épreuve, et une voiture légère sans courrier a mis près de trois heures de moins qu'une voiture lourde et précédée d'un courrier.

La reine lui reprochait aussi d'avoir quitté la grande route à Pont-de-Sommevelle, où la voiture devait rencontrer les quarante hussards qu'il commandait. Elle pensait qu'il aurait dû fondre sur une très-petite quantité de peuple à Varennes, et ne pas demander aux hussards s'ils étaient pour le roi ou pour la nation ; que surtout il devait éviter de prendre les ordres du roi, ayant eu connaissance de la réponse faite à M. d'Inisdal, lorsqu'il fut question d'un enlèvement ; que le roi ayant dit à Goguelat : *Si on emploie la force, cela sera-t-il chaud ?* il avait répondu : *Très-chaud, sire :* ce qui suffisait pour que le roi donnât vingt contre-ordres. Comment concevoir qu'on ait aussi négligé d'envoyer un courrier à M. de Bouillé qui aurait eu le temps d'arriver à Varennes avec une force imposante, et qu'on n'ait pas

même pensé à faire arrêter les courriers qui suivraient le roi ? Leurs Majestés descendues chez un épicier, maire de Varennes, nommé M. Sauce, le roi lui avait parlé longtemps sur les motifs qui l'éloignaient de Paris, et désirait lui prouver l'utilité de sa démarche qui, loin d'être hostile, avait été prescrite par son amour pour ses sujets. Ce maire eût pu sauver le roi. La reine était assise dans la boutique entre deux ballots de chandelles, et parlait à madame Sauce qui paraissait une femme prépondérante dans son ménage, et que M. Sauce regardait de temps en temps comme pour la consulter ; mais la reine obtenait pour toute réponse : " Que voulez-vous, madame, votre position est bien fâcheuse ; mais voyez-vous, cela exposerait M. Sauce, on lui couperait la tête. Une femme doit penser pour son mari."—" Eh bien ! " lui répondait la reine, " le mien est votre roi ; il a fait votre bonheur pendant longtemps, il veut le faire encore." Madame Sauce reparlait des dangers de son mari : les aides-de-camp arrivèrent dans ce moment, et le retour à Paris fut décidé. La première femme de chambre du dauphin, jugeant que quelque délai pouvait donner à M. de Bouillé le temps d'amener

des forces, se jeta sur un lit, et se mit à crier qu'elle se mourait d'une colique affreuse. La reine s'approcha d'elle, et cette dame lui serra la main pour lui faire juger son motif. Sa Majesté dit qu'elle ne pouvait abandonner, dans un semblable état, une femme qui s'était dévouée pour la suivre dans un voyage dangereux, et qu'elle lui devait des soins ; mais on devina probablement cette innocente ruse, et l'on n'accorda pas le moindre délai.

Mémoires de Madame Campan, vol. II., pages 150–160.

AVIS AUX FRANÇAIS APRÈS L'ARRESTATION DU ROI. [LE RÉPUBLICAIN.]

FRÈRES et citoyens, la tranquillité parfaite, la confiance mutuelle qui régnaient parmi nous pendant la fuite du ci-devant [95] roi, l'indifférence profonde avec laquelle nous l'avons vu ramener, sont des signes non équivoques que l'absence d'un roi vaut mieux que sa présence, et qu'il n'est pas seulement une superfluité politique, mais encore un fardeau très lourd qui pèse sur la nation. Ne nous laissons point tromper par des subtilités. Tout ce qui concerne cet homme-là se réduit à quatre points :

1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement. L'abdication, la désertion, sont caractérisées, non par la longueur de l'absence, mais par le seul acte de la fuite ; ici l'acte est tout et le temps n'est rien.

2° La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine,[96] obtient frauduleusement un passeport, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos États qu'avec une force capable de nous dicter la loi.

3° Sa fuite est-elle son propre fait, ou le fait de ceux qui sont partis avec lui ? A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée ? Que nous importe ? Qu'il soit imbécile ou hypocrite, idiot ou fourbe, il est également indigne des fonctions de la royauté.

4° Il est par conséquent *libre* de nous, comme nous sommes *libres* de lui. Il n'a plus d'autorité ; nous ne lui devons plus d'obéissance. Nous ne le connaissons plus que comme un individu dans la foule, comme M. Louis Bourbon.[97]

L'Histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois. Nous n'avons cessé de souffrir par eux ou pour eux. Le catalogue de leurs oppressions était plein ; mais, à tous leurs crimes, la trahison manquait encore. Aujourd'hui il ne man que plus rien, la mesure est comblée, ils n'ont plus de nouveaux forfaits à commettre, leur règne est fini.

Hatin, *La Presse en France*, vol. V., pages 278, 279.

ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION PAR LOUIS, LE 14 SEPTEMBRE, 1791.

La lettre que le roi écrivit à l'Assemblée, pour demander d'accepter la constitution dans le lieu même où elle avait été formée, et où il annonçait qu'il se rendrait le 14, à midi, fut reçue avec transport, et de nombreux applaudissements en interrompirent plusieurs fois la lecture. La lecture fut terminée par l'élan de l'enthousiasme. M. de La Fayette obtint la mise en liberté de tous les gens détenus à raison du départ du roi, l'abolition immédiate de toutes les procédures relatives aux événements de la révolution, l'anéantissement de l'usage des passe-ports et de toutes les gênes mo-

mentanées apportées à la libre circulation, tant au dedans qu'au dehors. Tout fut accordé avec acclamation. Soixante membres furent nommés pour aller exprimer au roi toute la satisfaction que la lettre de Sa Majesté avait occasionnée. Le garde des sceaux sortit de la salle au bruit des applaudissements, pour précéder chez le roi la députation.

Le roi répondit au discours qui lui fut prononcé, et termina en disant à l'Assemblée qu'un décret qui, le matin, avait aboli l'ordre du Saint-Esprit,[98] lui laissait seulement la liberté d'en être décoré ainsi que son fils ; mais qu'un ordre n'ayant à ses yeux d'autre prix que le pouvoir de le communiquer, il n'en ferait plus d'usage.

La reine, son fils, et Madame se tinrent à la porte de la salle où l'on avait admis la députation. Le roi dit aux députés : " Voilà ma femme et mes enfants qui partagent mes sentiments " ; et la reine confirma elle-même l'assurance que le roi leur donnait. Ces marques apparentes de confiance étaient bien éloignées de l'état d'agitation de son âme. " Ces gens ne veulent point de souverains, disait-elle. Nous succomberons à leur tactique perfide, mais très-bien suivie ; ils démolissent la monarchie pierre par pierre." * * *

Le roi se rendit à la salle à midi. Son discours fut suivi de plusieurs minutes d'applaudissements. Après la signature de l'acte constitutionnel, tout le monde s'assit. Le président se leva pour prononcer son discours ; mais, après avoir commencé, voyant que le roi ne se levait pas pour l'écouter, il s'assit à son tour. Son discours fit une grande sensation ; la phrase qui le terminait enleva de nouveaux applaudissements, des *bravos*, des cris de *vive le roi!* "Sire, disait-il, qu'elle doit être grande à nos yeux et chère à nos cœurs, qu'elle sera sublime dans notre histoire, l'époque de cette régénération, qui donne à la France des citoyens, aux Français une patrie, et à vous, comme roi, un nouveau titre de grandeur et de gloire ; à vous encore, comme homme, une nouvelle source de jouissances et de nouvelles sensations ! "

L'Assemblée en corps reconduisit le roi au milieu des cris d'allégresse du peuple, d'une musique militaire, et des salves d'artillerie. * * *

La reine avait assisté à cette séance dans une loge particulière. A son retour, j'avais remarqué son silence absolu et son air profondément triste.

Le roi arriva chez elle par l'intérieur : il était

pâle, ses traits étaient extrêmement altérés ; la reine fit un cri d'étonnement en le voyant ainsi. Je crus qu'il se trouvait mal ; mais quelle fut ma douleur, quand j'entendis cet infortuné monarque s'écrier, en se jetant dans un fauteuil et mettant son mouchoir sur ses yeux : "Tout est perdu ! Ah ! madame, et vous avez été témoin de cette humiliation ! Quoi ! vous êtes venue en France pour voir ——." Ces paroles étaient coupées par ses sanglots ; la reine se jeta à genoux devant lui, et le serra dans ses bras. Je restais, non par une blâmable curiosité, mais par une stupeur qui me rendait incapable de juger ce que je devais faire. La reine me dit : *Ah! sortez, sortez!* avec un accent qui disait seulement : "Ne restez pas spectatrice de l'abattement et du désespoir de votre souverain !"

Mémoires de Madame Campan, vol. II., pages 166–170, abrégées.

TABLEAUX DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.

DEUXIEME PARTIE.

LA LÉGISLATIVE.

DEUXIEME PARTIE.

LA LÉGISLATIVE.

1 OCTOBRE, 1791—21 SEPTEMBRE, 1792.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

L'ASSEMBLÉE législative, si pâle entre ses deux grandes et terribles sœurs, la Constituante et la Convention, commença ses séances le 1er octobre, 1791, et les termina le 21 septembre, 1792. Elle fut une transition entre la monarchie limitée des Constitutionnels et la dictature des *Montagnards*.[1] Ses meneurs, les *Girondins*[2] Brissot, Pétion, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Isnard, Valazé, travaillèrent en effet à renverser la royauté, mais en laissant aux partis extrêmes l'initiative de la république que ceux-ci firent sanglante, et qu'eux peut-être ils auraient faite modérée.

Mesures plus sévères contre les prêtres non assermentés[3] et les émigrés.—L'esprit de l'Assemblée nouvelle se révéla dès le début par la discussion

qui s'éleva pour savoir si les noms de *sire* et de *majesté* continueraient d'être donnés au roi. Mais bientôt de plus graves objets l'occupèrent ; trois grands dangers menaçaient la Révolution : les prêtres non assermentés qui, par leur refus de prêter le serment civique, devenaient des causes de troubles dans les provinces ; les émigrés, qui avaient fait de Bruxelles, de Worms, et de Coblentz, le foyer d'intrigues contre le pays ; enfin les puissances étrangères, qui, sans cesse obsédées par eux, dévoilèrent hautement leur intention de rétablir Louis XVI. dans ses droits par la fameuse *déclaration de Pilnitz*,[4] signée du roi de Prusse et de l'empereur Léopold (27 août, 1791). La Constituante comprenant combien il était difficile que l'esprit de sacrifice qui avait rendu immortelle la nuit du 4 août, devînt la règle de conduite de tous ceux que la Révolution blessait, avait refusé d'entrer dans la voie des lois exceptionnelles. Elle avait menacé, mais sans frapper. La Législative frappa. Tout prêtre non assermenté sera privé de son traitement ; les émigrés qui ne rentreront pas dans un délai fixé, seront déclarés conspirateurs, et les revenus de leurs biens seront perçus au profit de la nation

"sans préjudice toutefois des droits de leurs femmes, de leurs enfants, et de leurs légitimes créanciers."

Déclaration aux puissances étrangères.—Quant aux puissances, voici en quels termes l'Assemblée convia le roi à leur répondre : "Dites-leur que partout où l'on souffre des préparatifs contre la France, la France ne peut voir que des ennemis ; que nous garderons religieusement le serment de ne faire aucune conquête ; que nous leur offrons le bon voisinage, l'amitié inviolable d'un peuple libre et puissant ; que nous respecterons leurs lois, leurs usages, leurs constitutions, mais que nous voulons que la nôtre soit respectée. Dites-leur enfin que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, les Français porteront chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté ! C'est à eux de calculer quelles peuvent être les suites de ce réveil des nations" (29 novembre, 1791). Le roi transmit aux puissances étrangères les invitations de retirer leurs troupes des frontières françaises, mais elles déclarèrent, par l'organe de M. Kaunitz, "la légitimité de la ligue des souverains réunis pour la sûreté et l'honneur des couronnes." Ainsi, il n'y

avait plus à en douter, les rois se coalisaient contre la France et allaient commencer cette épouvantable guerre de vingt-trois années, qui ne fut pour eux, si ce n'est au dernier jour, qu'une longue suite de désastres, mais qui fit dévier la Révolution de ses voies pacifiques, qui exalta les passions en même temps que l'héroïsme, qui couvrit la France de sang autant que de gloire.

Ministère girondin (mars, 1792).—A l'approche de la guerre, Louis XVI. fut obligé d'appeler des Girondins au ministère : Servan fut mis à la guerre, Dumouriez[5] aux affaires étrangères. Le dernier était un très-habile homme, plein de ressources, maïs qui avait malheureusement vécu cinquante ans au milieu des intrigues des cours, et qui manquait de principes ; en ce moment il était girondin. Le portefeuille de l'intérieur fut remis à l'intègre Roland, dont la femme a mérité une place parmi les grands noms de la Révolution. Quand Roland vint la première fois à la cour, il s'y présenta en chapeau rond, avec des cordons aux souliers. Le maître des cérémonies crut rêver, il ne voulait pas le laisser entrer ; il fallait pourtant laisser passer un ministre. Se tournant vers Dumouriez : " Eh !

monsieur, point de boucles à ses souliers !" s'écria au désespoir le gardien de l'étiquette.—"Ah ! monsieur, tout est perdu," répondit gravement Dumouriez.

Duruy, *Histoire de France*, vol. II., pages 630–633.

OFFRES DE DUMOURIEZ ET ADIEUX DE BARNAVE À LA REINE.

Le danger augmentait chaque jour. L'Assemblée se fortifiait aux yeux du peuple, par les hostilités des armées étrangères et de l'armée des princes. Les communications avec ce dernier parti devenait plus active ; la reine écrivait presque tout le jour. M. de Goguelat avait sa confiance pour toute sa correspondance avec l'étranger, et j'étais forcée de l'avoir chez moi, la reine le demandant très-souvent et à des heures qu'elle ne pouvait indiquer.

Tous les partis s'agitaient, soit pour perdre le roi ; soit pour le sauver. Un jour je trouvai la reine extrêmement troublée ; elle me dit qu'elle ne savait plus où elle en était,[6] que les chefs des jacobins[7] se faissaient offrir à elle par l'organe de Dumouriez, et que Dumouriez, abandonnant le parti

des jacobins, était venu s'offrir à elle ; qu'elle lui avait donné une audience ; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, et lui avait dit qu'il avait enfoncé le bonnet rouge [8] jusque sur ses oreilles, mais qu'il n'était, ni ne pouvait être, jacobin ; qu'on avait laissé rouler la révolution jusqu' à cette canaille de dèsorganisateurs qui, n'aspirant qu'après le pillage, était capable de tout, et pourrait donner à l'Assemblée une armée formidable, prête à saper les restes d'un trône déjà trop ébranlé. En parlant avec une chaleur extrême, il s'était jeté sur la main de la reine et la baisait avec transport, lui criant : *Laissez-vous sauver*. La reine me dit que l'on ne pouvait croire aux protestations d'un traître, que toute sa conduite était si bien connue, que le plus sage était sans contredit de ne point s'y fier ; que d'ailleurs les princes recommandaient essentiellement de n'avoir confiance à aucune proposition de l'intérieur, que les forces du dehors devenaient imposantes ; qu'il fallait compter sur leurs succès et sur la protection que le ciel devait à un souverain aussi vertueux que l'était Louis XVI., et à une cause aussi juste.

Les constitutionnels, de leur côté, voyaient qu'on

avait seulement feint de les écouter. Les derniers avis de Barnave avaient été donnés sur les moyens de conserver, quelques semaines de plus, la garde constitutionnelle dénoncée à l'Assemblée, et qui devait être cassée. Les dénonciations contre la garde constitutionnelle ne concernaient que *l'état-major de cette garde et le duc de Brissac.* Barnave écrivit à la reine que l'état-major de la garde était déjà attaqué ; que l'Assemblée allait rendre un décret pour le casser ; qu'il la suppliait, à l'instant même où le décret paraîtrait, d'obtenir du roi de décréter cet état-major et de le composer des gens dont il lui envoyait les noms. Je n'ai pas vu cette liste, mais Barnave disait que tous ceux qui la composaient passaient pour être jacobins prononcés, et ne l'étaient pas ; qu'ils étaient, ainsi que lui, désolés de voir porter atteinte au gouvernement monarchique ; qu'ils avaient su dissimuler leurs sentiments, et que l'Assemblée serait quinze jours au moins avant de pouvoir les bien connaître, et surtout avant d'avoir pu les dépopulariser ; qu'il fallait profiter de ce court espace de temps pour s'éloigner de Paris, et cela dans les premiers jours de la nomination de ceux qu'il désignait. La reine

crut ne pas devoir céder à cet avis. M. le duc de Brissac fut envoyé à Orléans, et la garde fut cassée.

Barnave, voyant que la reine n'adoptait aucun de ses avis, et jugeant qu'elle mettait toutes ses espérances dans les secours du dehors, résolut de s'éloigner de Paris. Il obtint une dernière audience. "Vos malheurs, madame, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient déterminé à me dévouer à vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de Vos Majestés. J'augure peu de succès du plan que l'on vous fait suivre : vous êtes trop loin des secours ; vous serez perdus avant qu'ils parviennent à vous. Je désire ardemment me tromper dans une si douloureuse prédiction ; mais je suis bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré, et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main." La reine lui accorda cette faveur, les yeux baignés de pleurs, et conserva l'idée la plus favorable de l'élévation des sentiments de ce député. Madame Elisabeth les partageait, et les deux princesses s'entretenaient souvent de Barnave avec in-

térêt. Elle avait aussi reçu plusieurs fois M. Duport, mais avec moins de mystère. Ses relations avec les députés constitutionnels furent connues. Alexandre de Lameth fut le seul des trois qui survécut à la vengeance des jacobins.

Mémoires de Madame Campan, vol. II., pages 202–205.

JOURNÉE DU 20 JUIN, 1792.

Le 20 juin, cette troupe, encore plus nombreuse, armée de piques, de haches et d'instruments meurtriers de toutes sortes, garnis de rubans aux couleurs de la nation, se porta vers le palais des Tuileries, criant : *vive la nation! à bas le véto!* Le roi était sans gardes. Une partie de ces énergumènes monte à son appartement. La porte allait être enfoncée ; le roi ordonna qu'on l'ouvrît. MM. de Bourgainville, d'Hervilly, de Parois, d'Aubier, Acloque, Gentil et d'autres braves gens qui étaient chez M. de Sepenil, premier valet de chambre du roi entrèrent à l'instant dans l'appartement de Sa Majesté. M. de Bourgainville, voyant le flot s'avancer avec fureur, cria : "Mettez le roi dans l'embrasure de la fenêtre, et des banquettes devant lui." Six grenadiers royalistes du bataillon des Filles-Saint-

Thomas pénètrent par un escalier intérieur, et se rangent devant les banquettes. L'ordre donné par M. de Bourgainville sauva le roi du fer des assassins, parmi lesquels se trouvait un nommé Lazousky, Polonais, qui devait porter les premiers coups. Les braves défenseurs du roi disaient : "Sire, ne craignez rien." On sait la réponse du roi : "Mettez la main sur mon cœur, vous verrez si j'ai peur." M. Vanot, commandant de bataillon, avait détourné l'arme d'un scélérat, dirigée contre la personne du roi. Un grenadier des Filles-Saint-Thomas para un coup d'épée dont la direction annonçait le même dessein. Dès la porte de la chambre elle [madame Élisabeth] entend des cris de mort contre la reine ; on demande la tête de l'Autrichienne. "Ah ! laissez-leur croire que je suis la reine, dit-elle à ceux qui l'environnaient, afin qu'elle ait le temps de se sauver."

La reine n'avait pu parvenir jusqu'au roi ; elle était dans la salle du conseil, et on avait eu de même l'idée de la placer derrière la grande table, pour la guarantir, autant que possible, de l'approche des barbares. Dans cette horrible situation, conservant un maintien noble et décent, elle tenait le

dauphin devant elle, assis sur la table. Madame[9] était à ses côtés ; madame la princesse de Lamballe, la princesse de Tarente, mesdames de la Roche-Aymon, de Tourzel et de Mackau, l'environnaient. Elle avait attaché à sa tête une cocarde aux trois couleurs, qu'un garde national lui avait donnée. Le pauvre petit dauphin était, ainsi, que le roi, affublé d'un énorme bonnet rouge. La horde défila devant cette table ; les espèces d'étendards qu'elle portait étaient des symboles de la plus atroce barbarie. Il y en avait un qui représentait une potence à laquelle une méchante poupée était suspendue ; ces mots étaient écrits au bas : *Marie-Antoinette à la lanterne.* Un autre était une planche sur laquelle on avait fixé un cœur de bœuf autour duquel était écrit : *Cœur de Louis XVI.* Enfin un troisième offrait les cornes d'un bœuf avec une légende obscène.

L'une des plus furieuses jacobines qui défilaient avec ces misérables, s'arrêta pour vomir mille imprécations contre la reine. Sa Majesté lui demanda si elle l'avait jamais vue : elle lui répondit que non ; si elle lui avait fait quelque mal personnel : sa réponse fut la même, mais elle ajouta : " C'est vous qui faites le malheur de la nation." " On vous l'a

dit," reprit la reine ; "on vous a trompée. Épouse d'un roi de France, mère du dauphin, je suis Française, jamais je ne reverrai mon pays, je ne puis être heureuse ou malheureuse qu'en France : j'étais heureuse quand vous m'aimiez." Cette mégère se mit à pleurer, à lui demander pardon, à lui dire : "C'est que je ne vous connaissais pas ; je vois que vous êtes bien bonne."

Santerre, le roi des faubourgs, faisait défiler ses sujets le plus promptement qu'il pouvait ; et l'on a cru dans le temps qu'il avait ignoré le but de cette insurrection, qui était le meurtre de la famille royale. Cependant il était huit heures du soir quand le palais fut entièrement évacué. Douze députés, guidés par leur attachement à la personne du roi, étaient venus se ranger auprès de lui, dès le commencement de l'insurrection ; mais la députation de l'Assemblée n'arriva aux Tuileries qu'à six heures du soir ; toutes les portes des appartements étaient brisées. Le reine montrait aux députés l'état dans lequel était le palais du roi, et la manière outrageante dont on avait violé son asile sous les yeux même de l'Assemblée : elle s'aperçut, pendant qu'elle parlait, que Merlin de Thionville était atten-

dri au point de verser des larmes. "Vous pleurez, monsieur Merlin," lui dit-elle, "de voir le roi et sa famille traités si cruellement par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux."—"Il est vrai, madame," lui répondit Merlin, "je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible et mère de famille ; mais, ne vous y méprenez pas, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi ni pour la reine ; je hais les rois et les reines ; c'est le seul sentiment qu'ils m'inspirent, c'est ma religion." La reine ne pouvait s'expliquer une semblable frénésie, et voyait tout ce qu'on pouvait redouter de gens qui en étaient possédés.

Mémoires de Madame Campan, vol. II., pages 211–216.

ATTENTAT CONTRE LA REINE.

A UNE heure du matin, j'était seule auprès de son lit ; nous entendîmes marcher doucement dans le corridor qui régnait le long de son appartement, et qui était alors fermé à clef aux deux extrémités. Je sortis pour aller chercher le valet de chambre ; il entra dans le corridor, et nous entendîmes bientôt, la reine et moi, le bruit de deux hommes qui se battaient. Cette malheureuse princesse me ten-

ait serrée dans ses bras, et me disait : "Quelle position ! des outrages le jour, des assassins la nuit !" Le valet de chambre lui cria du corridor : "Madame, c'est un scélérat que je connais, je le tiens."—"Lâchez-le," lui répondit la reine ; "ouvrez-lui la porte ; il venait pour m'assassiner, il serait demain porté en triomphe par les jacobins." Cet homme était un garçon de toilette du roi ; il avait pris la clef du corridor dans la poche de Sa Majesté après son coucher, et sans doute dans le dessein de commettre cet attentat. Le valet de chambre, homme d'une très-grande vigueur, le tenait par les poignets et le mit à la porte. Ce misérable n'avait pas articulé une parole : le valet de chambre dit à la reine, qui lui parla avec bonté du danger auquel il s'était exposé, "qu'il ne craignait rien, et que, pour la seule défense de Sa Majesté, il avait toujours deux excellents pistolets sur lui."

Mémoires de Madame Campan, vol. II., page 225.

DISCOURS DE M. DE LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.—SÉANCE DU 28 JUIN, 1792.

MESSIEURS, je dois d'abord vous assurer que, d'après les dispositions concertées entre M. le maréchal Luckner et moi, ma présence ici ne compro-

met aucunement ni le succès de nos armes ni la sûreté de l'armée que j'ai l'honneur de commander.

Voici maintenant les motifs qui m'amènent.

On a dit que ma lettre du 16 à l'Assemblée nationale n'était pas de moi ; on m'a reproché de l'avoir écrite au milieu d'un camp : je devais peut-être, pour l'avouer, me présenter seul, et sortir de cet honorable rempart que l'affection des troupes formait autour de moi.

Une raison plus puissante m'a forcé, Messieurs, à me rendre auprès de vous. Les violences commises le 20 juin aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, et particulièrement de l'armée : dans celle que je commande, où les officiers, sous-officiers, et soldats ne font qu'un, j'ai reçu des différents corps des adresses pleines de leur amour pour la constitution, de leur respect pour les autorités qu'elle a établies, et de leur patriotique haine contre les factieux de tous les partis. J'ai cru devoir arrêter sur-le-champ les adresses par l'ordre que je dépose sur le bureau : vous y verrez que j'ai pris avec mes braves compagnons d'armes l'engagement d'exprimer seul nos sentiments communs ; et le second ordre que je

joins également ici les a confirmés dans cette juste attente. En arrêtant l'expression de leur voeu, je ne puis qu'approuver les motifs qui les animent : déjà plusieurs d'entre eux se demandent si c'est vraiment la cause de la liberté et de la constitution qu'ils défendent.

Messieurs, c'est comme citoyen que j'ai l'honneur de vous parler ; mais l'opinion que j'exprime est celle de tous les Français qui aiment leur pays, sa liberté, son repos, les lois qu'il s'est données, et je ne crains pas d'être désavoué par aucun d'eux. Il est temps de garantir la constitution des atteintes qu'on s'efforce de lui porter, d'assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi, son indépendance, sa dignité ; il est temps enfin de tromper les espérances des mauvais citoyens qui n'attendent que des étrangers le rétablissement de ce qu'ils appellent la tranquillité publique, et qui ne serait pour des hommes libres qu'un honteux et intolérable esclavage.

Je supplie l'Assemblée nationale :

1° D'ordonner que les instigateurs et les chefs des violences commises le 20 juin aux Tuileries soient poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation ; [10]

2° De détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité des projets de ceux qui les dirigent ;

3° J'ose enfin vous supplier en mon nom, et au nom de tous les honnêtes gens du royaume de prendre des mesures efficaces pour faire respecter toutes les autorités constituées, particulièrement la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte dans l'intérieur, tandis que de braves Français prodiguent leur sang pour la défendre aux frontières.

Mémoires du Marquis De Ferrières, Paris, 1821–1822, vol. III., pages 431–433.

DERNIER EFFORT DE LAFAYETTE POUR SAUVER LE ROI.

Le président lui répond que l'assemblée sera fidèle à la loi jurée, et qu'elle examinera sa pétition. Il est invité aux honneurs de la séance.

Lafayette sort de l'assemblée entourée d'un cortége nombreux de députés et de soldats de la garde nationale, tous ses partisans, et ses anciens compagnons d'armes.

C'était le moment décisif pour lui, pour la cour,

et pour le parti populaire ; il se rend au château. Les propos les plus injurieux circulent autour de lui, dans les groupes des courtisans. Le roi et la reine accueillent avec froideur celui qui venait se dévouer pour eux. Lafayette quitte le château, affligé, non pour lui-même, mais pour la famille royale, des dispositions qu'on vient de lui montrer. A sa sortie des Tuileries, une foule nombreuse le reçoit, l'accompagne jusqu' à sa demeure aux cris de *vive Lafayette !* et vient même planter un mai [11] devant sa porte. Ces témoignages d'un ancien dévouement touchaient le général, et intimidaient les jacobins. Mais il fallait profiter de ces restes de dévouement, et les exciter davantage, pour les rendre efficaces.

Quelques chefs de la garde nationale, particuliérement dévoués à la famille royale, s'adressèrent à la cour pour savoir ce qu'il fallait faire. Le roi et la reine furent tous deux d'avis qu'on ne devait pas seconder M. de Lafayette. Il se trouva donc abandonné par la seule portion de la garde nationale sur laquelle on pût encore s'appuyer. Néanmoins, voulant servir le roi malgré lui-même, il s'entendit avec ses amis * * * il assigna un

rendez-vous à ses partisans pour aller avec eux chasser les jacobins de leur salle, et en murer les portes. Mais quoique le lieu de la réunion fût fixé, peu s'y rendirent, et Lafayette fut dans l'impossibilité d'agir. Cependant, tandis qu'il était désespéré de se voir si mal secondé, les jacobins, qui ignoraient la défection des siens, furent saisis d'une terreur panique, et abandonnaient leur club. Ils coururent chez Dumouriez, qui n'était pas encore parti pour l'armée ; ils le pressèrent de se mettre à leur tête et de marcher contre Lafayette ; mais leur offre ne fut point acceptée. Lafayette resta encore un jour à Paris au milieu des dénonciations, des menaces, et des projets d'assassinat, et partit enfin désespéré de son inutile dévouement, et du funeste entêtement de la cour.

Thiers, *Révolution Française*, vol. I., pages 325–328, abrégées.

JOURNÉE DU 10 AOÛT.

I.

Le roi tenait conseil avec la reine et les ministres. Un officier municipal venait de donner l'alarme, en annonçant que les colonnes des insurgés approchaient des Tuileries.—" Eh bien, que

veulent-ils ?" avait demandé le garde des sceaux de Joly. "La déchéance," répondit le municipal. "Que l'assemblée prononce donc," ajouta le ministre. "Mais après cette déchéance," dit la reine, "qu'arrivera-t-il ?" L'officier municipal s'inclina sans rien répondre. Au même instant entra Roederer, qui augmenta la consternation de la cour, en annonçant que le danger était extrême, que les bandes des insurgés étaient intraitables, que la garde nationale n'était pas sûre. "*Sire*," dit-il d'un ton pressant, "*Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre ; il n'y a de sûreté pour elle que dans l'assemblée nationale, l'opinion du département*[12] *est qu'il faut s'y rendre sans délai ; vous n'avez pas dans les cours un nombre d'hommes suffisant pour la défense du château ; leur volonté n'est pas non plus bien disposée. Les canonniers, à la seule recommandation de la défensive, ont déchargé leurs canons.*" Le roi répondit d'abord qu'il n'avait pas vu beaucoup de monde au Carrousel[13] et la reine ajouta avec vivacité que le roi avait des forces pour défendre le château. Mais, sur de nouvelles instances de Roederer, le roi, après l'avoir regardé fixement pendant quelques secondes, se tourna vers la reine, et dit en se

levant: "*Marchons.*" Madame Elisabeth s'adressant alors au procureur syndic, lui dit : "*Monsieur Roederer, vous répondez de la vie du roi?*" "*Oui, madame, sur la mienne,*" reprit-il ; "*je marcherai immédiatement devant lui.*"

Louis XVI. sortit de sa chambre avec sa famille, ses ministres, les membres du département, annonça aux personnes qui étaient venues au château pour le défendre qu'il se rendait à l'assemblée nationale. Il se plaça entre deux rangs de gardes nationaux mandés pour lui servir d'escorte, il traversa les appartements et le jardin des Tuileries ; une députation de l'assemblée, avertie de l'arrivée du roi, vint à sa rencontre. "*Sire,*" lui dit le président de cette députation, "*l'assemblée, empressée de concourir à votre sûreté, vous offre, et à votre famille, un asile dans son sein.*" Le cortége se remit en route, et eut beaucoup de peine à traverser la terrasse des Feuillants,[14] couverte d'une foule fort animée et qui proférait des injures et des menaces. Le roi et sa famille parvinrent à grand-peine dans la salle de l'assemblée, où ils se placèrent sur les siéges destinés aux ministres. "*Messieurs,*" dit alors le roi, "*je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne sau-*

rais être plus en sûreté qu'au milieu de vous."—"*Sire,*" répondit Vergniaud qui occupait le fauteuil, "*vous pouvez compter sur la fermeté de l'assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.*" Le roi prit alors place à côté du président. Mais Chabot rappela que l'assemblée ne pouvait point délibérer en présence du roi, et Louis XVI. passa, avec sa famille et ses ministres, dans la loge du Logographe[15] qui se trouvait derrière le président, et d'où l'on pouvait tout voir et tout entendre. * * *

L'assemblée était, pendant ce temps, dans les plus vives alarmes. Les premiers coups de canon y avaient répandu la consternation. À mesure que les décharges de l'artillerie devenaient plus fréquentes, l'agitation redoublait. Il y eut un moment où les membres de l'assemblée se crurent perdus. Un officier entra précipitamment dans la salle, en disant: "En place, législateurs, nous sommes forcés!" Quelques députés se levèrent pour sortir. "Non, non," dirent les autres, "c'est ici notre poste." Les tribunes[16] s'écrièrent aussitôt: *Vive l'assemblée nationale!* et l'assemblée répondit en criant: *Vive la nation!* Enfin on entendit au dehors: *Victoire! victoire!* et le sort de la monarchie fut décidé.

Mignet, *La Révolution Française*, vol. I., pages 247–251, abrégées.

JOURNÉE DU 10 AOÛT.

II.

CEPENDANT nous allions toutes périr, quand un homme à longue barbe arriva en criant de la part de Pétion : *Faites grâce aux femmes ; ne déshonorez pas la nation !* Un incident particulier me mit encore plus en danger que les autres. Dans mon trouble, je crus, un moment avant l'entrée des assaillants chez la reine, que ma sœur n'était pas parmi le groupe des femmes qui y étaient réunies ; et je montai dans un entresol où je supposais qu'elle s'était réfugiée, pour l'engager à en descendre, imaginant qu'il importait à notre salut de n'être pas séparées. Je ne la trouvai pas dans cette pièce ; je n'y vis que nos deux femmes de chambre et l'un des deux heiduques [17] de la reine, homme d'une très-haute taille et d'une physionomie tout-à-fait martiale. Je le vis pâle et assis sur un lit ; je lui criai : "Sauvez-vous, les valets de pied et nos gens le sont déjà." "Je ne le puis," me dit cet homme, "je suis mort de peur." Comme il me disait ces mots, j'entends une troupe d'hommes monter précipitamment l'escalier, ils se jettent sur lui, je le vois assas-

siner. Je cours vers l'escalier, suivie de nos femmes. Les assassins quittent l'heiduque pour venir à moi. Ces femmes se jettent à leurs pieds et saisissent les sabres. Le peu de largeur de l'escalier génait les assassins ; mais j'avais déjà senti une main terrible s'enfoncer dans mon dos, pour me saisir par mes vêtements, lorsqu'on cria du bas de l'escalier : " Que faites-vous là-haut ? " L'horrible Marseillais qui allait me massacrer répondit un *hein*, dont le son ne sortira jamais de ma mémoire. L'autre voix répondit ces seuls mots : *On ne tue pas les femmes.*

J'étais à genoux, mon bourreau me lâcha et me dit : Lève-toi, coquine, la nation te fait grâce. La grossièreté de ces paroles ne m'empêcha pas d' éprouver soudain un sentiment inexprimable qui tenait presque autant à l'amour de la vie, qu'à l'idée que j'allais revoir mon fils et tout ce qui m'était cher. Un instant auparavant, j'avais moins pensé à la mort que pressenti la douleur que m'allait causer le fer suspendu sur ma tête. On voit rarement la mort de si près sans la subir. Je peux dire qu'alors les organes, lorsqu'on ne s'évanouit pas, sont dans tout leur développement, et que j'enten-

dais les moindres paroles des assassins, comme si j'eusse éte de sang-froid.

Cinq ou six hommes s'emparèrent de moi et de mes femmes, et, nous ayant fait monter sur des banquettes placées devant les fenêtres, nous ordonnèrent de crier : *Vive la nation !*

Notre course, du palais des Tuileries jusque chez ma sœur, fut des plus pénibles. Nous vîmes tuer plusieurs Suisses qui se sauvaient ; les coups de fusil se croisaient de tous côtés. Nous passâmes sous les murs de la galerie du Louvre ; on tirait du parapet dans les fenêtres de la galerie, pour atteindre les *chevaliers du poignard ;* c'était ainsi que le peuple désignait les sujets fidèles qui s'étaient réunis aux Tuileries pour défendre le roi.

Les brigands avaient cassé des fontaines qui étaient dans la premiere antichambre de la reine ; l'eau mêlée au sang avait teint le bas de nos robes blanches. Les poissardes criaient après nous, dans les rues, que nous étions attachées à l'Autrichienne. Nos gardiens alors nous montrèrent des égards et nous firent entrer sous une porte cochère pour ôter nos robes ; mais nos simples jupons de dessous étant trop courts et nous donnant l'air de personnes

déguisées, d'autres poissardes se mirent à crier que nous étions de jeunes suisses habillés en femmes. Nous vîmes alors venir dans la rue un groupe de cannibales portant la tête du pauvre Mandat.[18] Nos gardes nous firent entrer précipitamment dans un petit cabaret, demandèrent du vin, et nous dirent de boire avec eux. Ils assurèrent la cabaretière que nous étions leurs sœurs et de bonnes patriotes. Les Marseillais nous avaient heureusement quittés pour retourner aux Tuileries. Un des hommes qui étaient restés avec nous me dit à voix basse : " Je suis ouvrier en gaze dans le faubourg ; j'ai été forcé de marcher ; je ne suis pas pour tout cela. Je n'ai tué personne et je vous ai sauvée ; vous avez couru de grands risques, quand nous avons rencontré les furieuses qui portent la tête de Mandat. Ces horribles femmes, hier à minuit sur la place de la Bastille, disaient qu'il leur fallait la revanche du 6 octobre, de Versailles, et elles avaient fait serment de tuer de leurs propres mains la reine et toutes les femmes qui lui sont attachées. C'est le danger de l'action qui vous a sauvées toutes." En passant sur le Carrousel, j'avais vu ma maison en flammes ; mais, le premier moment d'effroi

passé, je ne pensais point à mes malheurs personnels. Mes idées se portaient uniquement vers l'affreuse position de la reine.

J'empruntai des hardes ; je me rendis avec ma sœur aux Feuillants ; nous y arrivâmes en même temps que M. Thierry de Villedavray, premier valet de chambre du roi. On nous mena dans un bureau ; nous y écrivîmes nos noms, nos demeures : on nous donna des cartes pour monter dans les pièces qui appartenaient à l'archiviste Camus, où était le roi avec sa famille.

En entrant dans la première pièce, une personne qui y'était me dit : " Ah ! vous êtes une brave femme ; mais où est ce Thierry, cet homme comblé des faveurs de son maître ? "—" Le voici," dis-je, " il me suit, et je vois que même les scènes de mort ne bannissent pas ici le sentiment de la jalousie."

Attachée à la cour dès ma plus tendre jeunesse, j'étais connue de beaucoup de gens que je ne connaissais pas. En traversant un corridor au-dessus du cloître, et qui conduisait aux cellules habitées par l'infortuné Louis XVI. et sa famille, plusieurs grenadiers s'adressèrent à moi, en m'appelant par mon nom. Un d'eux me dit : " Eh bien ! le voilà

perdu le pauvre roi ; le comte d'Artois s'en serait mieux tiré."—"Pas mieux," dit l'autre.

La famille royale occupait un petit appartement composé de quatre cellules des anciens Feuillants. Dans la première étaient les hommes qui avaient suivi le roi : M. le prince de Poix, M. le baron d'Aubier, M. de Saint-Pardou, écuyer de madame Elisabeth, M. Goguelat, MM. de Chamilly et Hue. Dans la seconde pièce nous trouvâmes le roi. On lui rafraîchissait les cheveux [19] ; il en prit deux mèches, en donna une à ma soeur et une à moi. Nous voulumes lui baiser la main ; il s'y opposa et nous embrassa sans rien dire. Dans la troisième pièce était la reine, couchée et dans un état de douleur qui ne peut se définir. Nons la trouvâmes seule avec une grosse femme dont l'air était assez honnète. C'était la gardienne de cet appartement ; elle servait la reine qui n'avait encore personne à elle. Sa Majesté nous tendit les bras, en criant : "Venez, malheureuses femmes, venez en voir une encore plus malheureuse que vous, puisque c'est elle qui fait votre malheur à toutes. Nous sommes perdus," ajouta-t-elle ; "nous voilà arrivés où l'on nous a menés depuis trois ans par tous les outrages

possibles ; nous succomberons dans cette horrible révolution ; bien d'autres périront après nous. Tout le monde a contribué à notre perte, les novateurs comme des fous ; d'autres comme des ambitieux pour servir leur fortune, car le plus forcené des jacobins voulait de l'or et des places, et la foule attend le pillage. Il n'y a pas un patriote dans toute cette infâme horde ; le parti des émigrés avait ses brigues et ses projets ; les étrangers voulaient profiter des dissensions de la France : tout le monde a sa part dans nos malheurs."

Mémoires de Madame Campan, vol. II., pages 225–256, abrégées.

MORT AU ROI ! [RÉVOLUTION DE PARIS.]

Peuple, la grande journée du 10 août est manquée pour toi ; jamais peut-être il ne s'offrira une occasion plus belle d'imprimer une terreur salutaire dans l'âme des tyrans, en leur laissant un grand exemple de ta sévère équité dans la personne de Louis le Traître et de sa *Médicis*.[20] * * * Le chef des conspirateurs est entre tes mains et tu le laisses vivre ! tu le gardes comme un otage ! Quel mélange d'énergie et de faiblesse ! * * * Une

nation se montre sur un pied respectable quand elle grave sur l'échafaud destiné aux coupables :

> Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
> N'en défend pas nos rois,[21]

—Donnons, dans la personne des Bourbons et de tous leurs complices, un exemple éclatant qui fasse pâlir les autres rois. Qu'ils aient toujours devant eux et présent à leur pensée le *fer de la guillotine tombant sur la tête ignoble de Louis XVI.*, sur le chef altier et insolent de sa complice. * * *

Hatin, *La Presse en France*, vol. VI., page 351.

MISE À MORT DE QUARANTE-SIX PRISONNIERS.

Le 1er septembre, Danton se rend à l'Assemblée pour lui annoncer les mesures qui avaient été prises pour sauver la patrie. "Le canon que vous allez entendre," lui dit il, "n'est point le canon d'alarme ; c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les attérer, que faut-il ? de l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace."

L'impression produite par ces paroles, qu'accompagnait un geste exterminateur, fut terrible. À la suite de ce discours, Danton fit autoriser des visites domiciliaires. Rentré à l'hôtel de la Justice, il fit

appeler les membres du Comité de surveillance de la Commune.[22] Dès la même nuit, les massacres furent conçus et décidés, mais l'instant n'en était point arrêté, ou plutôt on avait besoin de le retarder de quelques jours encore, pour multiplier, pendant ce temps, les arrestations, et grossir le nombre des victimes vouées à la mort. La nouvelle de la prise de Verdun, arrivée à Paris dans la nuit du 1er au 2 septembre, 1792, devint le signal des assassinats. Dès le 2 septembre à midi, l'ordre fut donné de fermer les barrières[23] : à deux heures le canon d'alarme fut tiré, le tocsin sonné, la générale battue.[24] A deux heures et demie, le sang avait commencé à ruisseler à la prison des Carmes,[25] où étaient renfermés un grand nombre de prêtres, et deux heures après, cet horrible exemple était suivi à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie. * * * Les prisons mêmes de Bicêtre et de la Salpêtrière, qui certes ne renfermaient pas des prisonniers politiques, n'échappèrent pas à cette effroyable boucherie. Les massacres de Paris étaient achevés, et cependant de nouvelles scènes de sang se préparaient encore. La Commune, dont la barbare surveillance s'étendait partout, avait sollicité et obtenu, de

l'Assemblée législative, un décret qui ordonnait la translation à Paris des prisonniers de la haute-cour détenus à Orléans. Pendant les assassinats des premiers jours de septembre, quelques amis de l'humanité qui ne jugeaient que trop bien dans quel but la Commune avait fait cette demande, réclamèrent la suspension de ce décret ; mais Danton, en sa qualité de ministre de la Justice, était chargé de l'exécuter ; et comme la mort de ces infortunés entrait dans l'affreux système par lequel il prétendait frapper d'épouvante les ennemis de la Révolution, les ordres les plus prompts avaient été expédiés à Orléans pour faire partir aussitôt les prisonniers. Ils devaient arriver le lendemain 9 septembre à Versailles, et déjà la ville se remplissait de figures étrangères et sinistres. M. Alquier, depuis membre de la Convention, était alors président du tribunal criminel du départment de Seine-et-Oise. Instruit, par la terreur publique, des forfaits dont Versailles allait être le théâtre, ce magistrat ne perdit pas un moment pour se rendre à Paris et en prévenir le ministre de la Justice ; à peine eut-il expliqué le motif de ses craintes et de son voyage, que Danton, fronçant le sourcil, lui répondit : " Ces hommes-là

sont bien coupables !"—"Cela peut être ; mais il faut que la loi prononce," reprit Alquier.—"Je vous dis que ces hommes-là sont bien coupables," répéta Danton.—"J'en conviens, mais il ne s'agit pas de cela ; le danger est pressant ; il n'y a pas un moment à perdre ; que voulez-vous faire ?"—"Eh, Monsieur," s'écria Danton d'une voix terrible, "ne voyez-vous donc pas que si j'avais quelque chose à vous répondre, cela serait fait depuis long-temps ? Que vous importent ces prisonniers ? remplissez vos fonctions, et ne vous mêlez pas de cette affaire."

A peine eut-il prononcé ces dernières paroles, qu'il tourna le dos à Alquier, et se retira. Dès le lendemain, sur cinquante prisonniers, quarante-six n'éxistaient plus.

Extrait de la *Galerie des Contemporains, ou Nouvelle Biographie*, imprimée à Bruxelles.

MASSACRES DE SEPTEMBRE.

I.

VERS Quatre Heures.—— Les cris déchirans d'un homme qu'on hachait à coups de sabres, nous attirèrent à la fenêtre de la tourelle, et nous vîmes, vis-à-vis le guichet de notre prison, le corps d'un

homme étendu mort sur le pavé ; un instant après on en massacra un autre,—ainsi de suite.

Il est de toute impossibilité d'exprimer l'horreur du profound et sombre silence, qui régnait pendant ces exécutions ; il n'était interrompu que par les cris de ceux qu'on immolait, et par les coups de sabres qu'on leur donnait sur la tête.—Aussitôt qu'ils étaient terrassés, il s'élevait un murmure, renforcé par des cris de *vive la nation!* mille fois plus effrayans pour nous que l'horreur du silence.

Dans l'intervalle d'un massacre à l'autre, nous entendions dire sous nos fenêtres : *Il ne faut pas qu'il en échappe un seul ; il faut les tuer tous, et surtout ceux qui sont dans la chapelle, où il n'y a que des conspirateurs.*—C'était de nous dont on parlait, et je crois qu'il est inutile d'affirmer que nous avons désiré bien des fois le *bonheur* de ceux qui étaient renfermés dans les plus sombres cachots.

Tous les genres d'inquiétude les plus effrayans nous tourmentaient et nous arrachaient à nos lugubres réflexions : un moment de silence dans la rue était interrompu par le bruit qui se faisait dans l'intérieur de la prison.

* * * * * *

Vers Sept Heures.—Nous vîmes entrer deux hommes, dont les mains ensanglantées étaient armées de sabres ; ils étaient conduits par un guichetier qui portait une torche, et qui leur indiqua le lit de l'infortuné Reding.

——*Dans ce moment affreux, je lui serrais la main, et je cherchais à le rassurer.*—Un de ces hommes fit un mouvement pour l'enlever ; mais ce malheureux l'arrêta, en lui disant d'une voix mourante :—*Eh ! monsieur, j'ai assez souffert ; je ne crains pas la mort ; par grâce, donnez-la-moi ici.*

——Ces paroles le rendirent immobile ; mais son camarade, en le regardant, et en lui disant, *allons donc*, le décida ; il l'enleva, le mit sur ses épaules, et fut le porter dans la rue, où il reçut la mort.

Jourgniac Saint-Méard, *Mon Agonie de Trente-huit-heures*, Paris, 1792, pages 20–22, abrégées.

MASSACRES DE SEPTEMBRE.

II.

La mort de M. de Laleu, ancien officier au régiment de Lyonnais, et depuis adjudant général de la garde nationale parisienne, fut horrible.

Un des assassins qui portait un nom tristement célèbre, celui de Damiens,[26] se précipite sur lui, saisi d'une rage indicible, l'abat à ses pieds, lui ouvre le flanc, plonge ses mains dans la blessure, en arrache le cœur tout palpitant encore et le porte à sa bouche en criant : Vive la nation ! "Le sang," dit un témoin oculaire, "dégouttait de sa bouche et lui faisait une sorte de moustache."

Ces scènes hideuses durèrent toute la nuit, à la lueur des torches dont les pourvoyeurs du tribunal se servaient soit pour éclairer la sortie des victimes, soit pour aller en chercher d'autres à travers les corridors de la prison. Afin de perdre le moins de temps possible, on amenait les malheureux à la porte du lieu redoutable où siégeaient Maillard et son tribunal.[27] Ils pouvaient ainsi assister au prétendu jugement qui décidait du sort de celui qui les précédait. Aussitôt que le président avait prononcé son arrêt, il avait soin d'indiquer sur le registre d'écrou,[28] par un seul mot, *mort* ou *liberté*, la sentence du tribunal ; puis, comme s'il procédait à une vente à l'encan, il prononçait froidement ces mots : *À un autre !*[29]

* * * * * *

Plus hideux encore était le spectacle que présentait la cour de Saint-Germain-des-Près ; là, au milieu de monceaux de cadavres, des tables étaient dressées, les massacreurs venaient s'y asseoir à tour de rôle, aussi bien ceux qui travaillaient dans la rue Sainte-Marguerite, devant le guichet de la prison, que ceux qui expédiaient les prêtres dans la cour même. Le vin et le sang coulaient à flots. Le Comité civil des Quatre-Nations,[30] sous l'empire de la terreur, fournissait les bons[31] que l'on allait présenter aux marchands du voisinage et auxquels nul n'avait garde d'hésiter à faire droit. Les verres étaient à chaque instant remplis et vidés ; "ils dégouttaient le sang dont étaient fumantes les mains des cannibales qui buvaient dedans." L'odeur de cette effroyable orgie était si nauséabonde, que dans la salle du comité civil le président Jourdan se trouva mal[32] sur son fauteuil. Ce que voyant, l'un des assistants, sans doute un des affidés du comité de surveillance, s'écrie : "Le sang des ennemis est pour les patriotes l'objet qui les flatte le plus." A ce moment, l'un des bourreaux, les bras retroussés, armé d'un sabre ensanglanté, entre et dit au comité : "Je viens vous demander, pour

nos braves frères d'armes qui égorgent les aristocrates, les souliers que ceux-ci ont à leurs pieds. Nos braves frères vont nu-pieds et ils partent demain pour la frontière ! " Les membres du comité civil se regardent et répondent : " Rien n'est plus juste." * * *

Je vis entrer un beau grand jeune homme bien couvert, auquel on ordonna d'ôter tout se qu'il avait sur lui et de le déposer sur la table, ce qu'il fit sur le champ. On lui fit ôter ensuite son habit, puis l'on dit : " Allons, c'est *bon pour l'Abbaye !*" Aussitôt deux individus, les manches retroussées, pénétrèrent dans le greffe, saisirent ce jeune homme, le conduisirent à la porte de la prison et rentrèrent presque aussitôt en disant : " Cela est fait."

* * * * * *

Le dévouement de Mlle. de Sombreuil n'a pas été moins célébré que celui de Mlle. Cazotte. Pendant plusieurs heures, devant le prétendu tribunal, elle déploya une héroïque énergie, attendrit successivement le président et les juges. Maillard, qui n'avait pas reçu l'ordre spécial de faire égorger Sombreuil, fut le premier à se laisser émouvoir. Se levant tout à coup, il s'écria : " Innocent ou cou-

pable, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard."

Les bourreaux du dedans étaient vaincus ; il fallait vaincre les bourreaux du dehors. Les débats qui devaient décider de la vie ou de la mort du vieil officier avaient duré longtemps ; ils avaient même été interrompus à plusieurs reprises par les allées et venues de députations qui, envoyées aux Invalides [33] et à la section du Gros-Caillou,[34] en étaient revenues avec des attestations de civisme [35] et d'humanité en faveur de Sombreuil. Les exécuteurs placés dans la rue Sainte-Marguerite, et qui depuis longtemps chômaient de meurtres [36] et de carnage, s'impatientaient ; on leur avait promis *un fameux aristocrate*, et il n'arrivait pas. Des cris de grâce partis de l'intérieur de la salle où siégeait Maillard et son tribunal se font entendre. Le vieillard paraît enlacé dans les bras de sa fille. Les cheveux épars, les vêtements en désordre, la parole animée, elle réclame l'accomplissement de la parole libératrice que vient de prononcer le chef des assassins. Les bourreaux hésitent ; l'un d'eux tenait dans ses mains ensanglantées un verre qu'il venait de vider à moitié ; il l'approche de la blessure d'un mal-

heureux récemment égorgé et le tend à la jeune fille. "Bois cela à la santé de la nation et ton père est sauvé." Elle n'hésite pas, prend le verre des mains du misérable et y trempe ses lèvres. Mlle. de Sombreuil et son père sont portés en triomphe et poursuivis par les cris d'enthousiasme de la populace en délire.

Quelques heures après, Jourgniac Saint-Méard, à force de courage, d'adresse, et de présence d'esprit, sauvait sa tête et était, lui aussi, ramené dans son domicile par trois braves ouvriers qui s'étaient fourvoyés dans ce repaire d'assassins, peut-être avec l'espoir de sauver quelques victimes.

Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, Paris, 1868, vol. III., pages 257–289, abrégées.

MASSACRES DE SEPTEMBRE.

III.

PENDANT les quarante jours qui suivirent le 10 août, Paris fut dans l'anarchie la plus complète : c'était la multitude ignorante, brutale, sanguinaire qui venait de remporter la victoire ; ce fut elle qui domina dans la commune insurrectionnelle, composée presque entièrement de gens sans instruction

et sans probité. Alors commença le règne de cette fameuse Commune, qui, usurpant tous les pouvoirs, domina pendant deux ans la représentation nationale, Paris et la France, qui déshonora la révolution par ses crimes, qui précipita violemment sa marche, qui ne tomba que lorsque s'arrêta la révolution elle-même ! Pendant les premiers temps de sa puissance, elle siégeait nuit et jour et rendait en vingt-quatre heures deux cents arrêtés. Elle envoya Louis XVI. et sa famille dans la tour du Temple [37] et les fit garder avec la plus grande rigueur. Elle fit enterrer les victimes du 10 août "sans les momeries sacerdotales, inutiles à la mémoire d'hommes libres, qui ne reconnaissent d'autre dieu que la liberté et d'autre culte que celui de l'égalité." Elle ordonna la destruction des statues des rois, des monuments et des emblèmes "qui rappelaient au peuple les temps de l'esclavage sous lequel il avait gémi" ; et alors furent renversées la statue de Louis XIII. à la place Royale, celles de Louis XIV. à la place Vendôme, de Louis XV. à la place qui prit le nom de la Révolution, et même celle de Henri IV., jadis si populaire. Elle fit casser le directoire du département, accusé de royalisme,

suspendre les six tribunaux de Paris, dissoudre les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères, bouleverser la garde nationale par le décret du 18 août, décret qui donna à cette garde le nom de *sections armées*, abolit les compagnies de grenadiers et de chasseurs, composées de gens riches, et fit entrer pêle-mêle dans les compagnies tous les citoyens avec ou sans uniformes, avec ou sans armes, ce qui mit Paris sous la domination des piques et des sans-culottes.[38] Elle institua un comité de surveillance,[39] qui eut la police de Paris, exerça réellement la dictature la plus tyrannique et domina la Convention elle-même. Elle força l'Assemblée à créer un tribunal révolutionnaire, dont les membres furent élus par les sections, qui jugeait sans appel et envoya à l'échafaud, dressé en face des Tuileries encore fumantes et ensanglantées, vingt-deux royalistes ou conspirateurs du 10 août. Enfin, quand le danger extérieur s'aggrava, quand les Prussiens eurent passé la frontière et pris Longwy, elle décréta qu'il serait formé un camp à Montmartre, que les cloches seraient converties en canons, les fers des grilles en piques, l'argenterie des églises en monnaie ; que des visites domicili-

aires seraient faites pour découvrir les armes, arrêter les suspects et enchaîner les conspirateurs. En effet, du 29 au 30 août, les barrières furent fermées, la Seine barrée, les voitures arrêtées, les rues désertes, et, à une heure du matin, les commissaires de la commune, assistés des sections armées, firent leurs visites. Tout citoyen trouvé hors de son domicile fut réputé suspect, et l'on jeta ainsi dans les prisons cinq à six mille individus ; nobles, prêtres réfractaires, gens de l'ancienne cour, officiers de la garde nationale, etc.

Le comité de surveillance, où régnait Marat, voyant le nombre des prisonniers et croyant ou feignant de croire qu'un nouveau succès des Prussiens exciterait une insurrection royaliste, résolut de faire une Saint-Barthélemy dans les prisons. C'était la pensée féroce de la multitude, qui, voyant partout des traîtres, était dans une exaltation poussée jusqu'à la rage et ne demandait que la mort de ses ennemis. On ne parlait que des projets de vengeance des royalistes ; on répandait le bruit qu'une armée entière de nobles et d'anciens gardes du roi était prête à égorger les patriotes ; on ajoutait que le plan des rois du Nord était d'exter-

miner toute la population parisienne. "Qu'ils viennent relever les murs de la Bastille, ces brigands du Nord, ces anthropophages couronnés," disait un des orateurs populaires à l'Assemblée. Si la victoire trahit notre cause, les torches sont prêtes. * * * Ils ne trouveront que des cendres à recueillir et des ossements à dévorer!" Enfin, dans le comité de défense de l'Assemblée, on agita la question d'abandonner Paris; mais Danton: "La France est dans Paris," dit-il; "si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous lui livrez la France. * * * Il faut nous maintenir ici par tous les moyens et nous sauver par l'audace. * * * Il faut * * * (et avec un geste effrayant) il faut faire peur aux royalistes!" * * *

Paris, menacé de ruine par l'étranger, en proie à l'anarchie, dominé, égaré par quelques hommes sanguinaires, était alors fou de terreur et de haine et présentait dans toutes ses parties le spectacle le plus terrible: des troupes de volontaires partant pour l'armée, des bandes d'ouvriers allant travailler au camp de Montmartre: les femmes fabriquant dans les églises des habits et des tentes; des orateurs populaires semant l'alarme dans les rues; les

places publiques occupées par des théâtres d'enrôlement[40] ; les barrières fermées ; des hommes armés, des canons, des patrouilles, des postes partout. Tout à coup, le 2 septembre (c'était un dimanche), le bruit se répand que Verdun est pris, que les Prussiens marchent sur Paris, que les royalistes s'agitent dans leurs hôtels et les prisons pour leur livrer la ville. La Commune fait placarder des affiches menaçantes ; deux sections (Poissonnière et Luxembourg) décrètent de massacrer les prisonniers ; on tire le canon d'alarme ; on sonne le tocsin ; on arbore le drapeau noir sur les tours de Notre-Dame ; toute la population semble frappée de terreur ou de vertige : "Courons aux prisons ! ce cri terrible," raconte un témoin, "retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements, enfin dans l'Assemblée nationale même : qu'il ne reste pas un seul de nos ennemis vivants pour se réjouir de nos revers et frapper nos femmes et nos enfants." Alors des rassemblements se forment autour des prisons, principalements autour de celle de l'Abbaye, où l'on amenait vingt-quatre prêtres ; deux ou trois cents hommes, la plupart, dit-on,

ouvriers ou gens de boutique des rues voisines, excités par les satellites du comité de surveillance, se jettent sur ces vingt-quatre prêtres et les massacrent ; puis, enivrés de leur crime, ils courent aux Carmes et à Saint-Firmin, et égorgent dans ces deux prisons deux cent quarante-quatre prêtres. Ils reviennent à l'Abbaye et tuent encore soixante-quatre Suisses ou gardes du roi : puis ils forment un tribunal présidé par un huissier du faubourg Saint-Antoine, Maillard, l'un des assaillants de la Bastille, le général des femmes du 5 octobre, et ils y font comparaître cent six prisonniers : quarante-cinq sont "mis en liberté par jugement du peuple" ; les autres "condamnés à mort et exécutés sur-le-champ." Un des membres de la commune, Billaud-Varennes, encourage les meurtriers, leur fait distribuer des vivres, promet à chacun 24 livres "pour son travail."

Les assassins, les jours suivants, au nombre de quatre cents au plus, se partagent par petites bandes et se portent à toutes les prisons, où ils tuent non-seulement les prisonniers politiques, mais les détenus ordinaires qui s'y trouvaient : à la Force, on forma un tribunal comme à l'Abbaye,

et, sur 375 prisonniers, 167 périrent ; au Châtelet, on tua 189 voleurs ou faussaires ; au Bernardins, 60 forçats ; à Bicêtre, des fous, des employés, des enfants. "C'était un épurement," disaient les meurtriers, "c'était le peuple-Hercule nettoyant les écuries d'Augias." Le massacre était devenu un spectacle, une jouissance ; une foule sanguinaire faisait cercle autour des victimes, applaudissait aux assassins, et, à la Force, les profanations les plus sauvages furent commises sur le cadavre de la princesse de Lamballe. Il y eut, dit-on, près de mille victimes qu'on jeta dans des charrettes et qu'on porta tout à découvert au cimetière de Clamart.[41] Paris resta immobile pendant ce long crime, et trois à quatre cents assassins, la plupart ivres, parcoururent ses rues pendant quatre jours sans qu'une main se levât contre eux ! Santerre, complice du comité de surveillance, refusa de convoquer la garde nationale ; le maire Pétion courut à la Force et vit son pouvoir méconnu ; le ministre Roland fut menacé du sort des royalistes ; enfin, l'Assemblée, terrifiée après une vaine tentative, se tint dans un lâche silence !

Le comité de surveillance avoua hautement qu'il

avait ordonné le massacre ; sa puissance ou la terreur qu'il inspirait s'en trouva augmentée, et alors il se livra à tous les excès. Ses membres dévastèrent les propriétés nationales, délapidèrent les fonds publics, contribuèrent au pillage du garde-meuble [42] ; ils s'emparèrent des richesses des églises, du mobilier des émigrés, des dépouilles des victimes de septembre ; ils désorganisèrent la police ordinaire, laissèrent la force publique sans action : alors les voleurs eurent libre carrière, et l'on en vit dans les promenades arrachant les bijoux des femmes, pour en faire, disaient ils, un don à la patrie. Paris retombé dans l'état sauvage, et, comme au moyen-âge, les habitants de quelques sections se confédérèrent pour se garantir mutuellement leurs biens et leur vie. "Commune active, mais despote," disait Roland à l'Assemblée, "peuple excellent, mais dont une partie saine est intimidée ou contrainte, tandis que l'autre est travaillée par les flatteurs et enflammée par la calomnie ; confusion de pouvoirs, mépris des autorités, force publique faible ou nulle par un mauvais commandement, voilà Paris !" "Et les Parisiens osent se dire libres !" s'écriait l'intrépide, l'éloquent Vergniaud ; "ils ne sont plus esclaves, il est vrai, des tyrans

couronnés, mais ils le sont des hommes les plus vils, des plus détestables scélérats ! "

T. Lavallée, *Histoire de Paris*, Première Partie, pages 144–149.

C'EN EST FAIT DE NOUS. [MARAT.]

CITOYENS de tout âge et de tout rang, les mesures prises par l'Assemblée ne sauraient vous empêcher de périr : C'en est fait de nous pour toujours si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France. Volez à Saint-Cloud ; s'il en est encore temps, ramenez le roi et le dauphin dans vos murs ; tenez-les sous bonne garde, qu'ils vous répondent des événements ; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère,[43] qu'ils ne puissent conspirer. Saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis, mettez-les aux fers. Assurez-vous du chef de la municipalité et des lieutenants du maire. Gardez à vue le général ; arrêtez l'état-major. Enlevez le poste de l'artillerie de la rue Verte ; emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre ; que les canons soient tous répartis entre les districts. Que tous les districts se rétablissent et soient à jamais permanents ; qu'ils

fassent révoquer ces funestes décrets. Courez, courez, s'il en est encore temps, ou bientôt de nombreuses légions ennemies fondront sur vous ; bientôt vous verrez les ordres privilégiés se relever, le despotisme, l'affreux despotisme, reparaître plus formidable que jamais. *Cinq à six cents têtes abattues* vous eussent assuré le repos, la liberté, le bonheur ; une fausse sécurité a retenu vos bras et suspendu vos coups : elle va coûter la vie à un million de vos frères. Que vos ennemis triomphent un instant, et c'en est fait de la liberté, et le sang coulera à grands flots ; ils vous égorgeront sans pitié ; ils éventreront vos femmes, et pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants.

Il y a une année que cinq ou six cents têtes abattus vous auraient rendus libres et heureux. Aujourd'hui il en faudrait abattre dix mille. Sous quelques mois peut-être en abattrez-vous cent mille ; et vous ferez à merveille : car il n'y aura point de paix pour vous si vous n'avez exterminé jusqu'au dernier rejeton les implacables ennemis de la patrie. (17 décembre, 1790.)

——Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense. Il ne vous en reste qu'un seul, celui que je vous ai recommandé tant de fois : une insurrection générale et des exécutions populaires. Fallût-il abattre vingt mille têtes, il n'y a pas à balancer un instant. (18 décembre, 1790.)

——Pendez, pendez, mes chers amis ; c'est le seul moyen de faire rentrer en eux-mêmes vos perfides ennemis * * * Si j'avais été tribun du peuple, j'aurais commencé par faire accrocher tous les juges du Châtelet qui avaient voté pour le renvoi de Bézenval.[44] * * *

Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je déséspère du salut public. Si, dans les huit premières séances, toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentants ; vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'état. O peuple babillard ! si tu savais agir ! (21 septembre, 1792.)

Hatin, *La Presse en France*, vol. VI., pages 97 et 155.

VICTOIRE DE VALMY (20 SEPTEMBRE, 1792).

MAIS le courage de nos soldats permet de détourner les yeux de ces abominables scènes pour contempler une des plus heureuses victoires de nos longues guerres. Quelques jours après les massacres, Dumouriez, à la tête de la jeune armée française, gagnait la victoire de Valmy. 160,000 Prussiens ou Impériaux étaient partis de Coblentz le 10 juillet, divisés en plusieurs corps. La France n'avait à leur opposer que 96,000 hommes sans discipline, sans confiance dans eux-mêmes ni dans leurs chefs, et qui, il faut bien le dire, car les armées fermes et solides ne s'improvisent point, n'eussent pu empêcher l'ennemi d'arriver jusqu' à Paris, si l'ennemi eût été habile et la marche prompte. Le 22 août, ils n'étaient encore qu' à Longwy, qu'ils prirent. Verdun ouvrit ensuite ses portes. Le commandant Beaurepaire y commandait. Le conseil municipal refusa de se défendre : " J'ai juré," s'écria Beaurepaire, " de sauver la place ou de périr, je tiendrai mon serment " ; et tirant un pistolet, il se fit sauter la cervelle dans la salle même du con-

seil (2 sept.) Un soldat refusa aussi de capituler. A l'approche des Prussiens il déchargea sur eux son fusil. Saisi aussitôt, il fut laissé libre, quoique gardé à vue, en attendant qu'on décidât de son sort. C'était un beau jeune homme au regard assuré, à la contenance calme et ferme. Près du poste où on le gardait était un pont de la Meuse, il monte sur le parapet, reste un instant immobile, puis se précipite dans le gouffre et y meurt. Voilà où les âmes étaient alors montées.

Cet acte d'héroïque énergie fit-il réfléchir Brunswick.[45] Il ne trouvait pas la France telle que les émigrés la représentaient ; et quoiqu'il n'y eût pas une seule place forte entre son armée et Paris, il hésitait à s'enforcer au milieu de ce peuple irrité. Il s'étendit lentement derrière la Meuse ; Dumouriez eut le temps d'accourir, et montrant à ses lieutenants les défilés de l'Argonne : " Voilà les Thermopyles de la France," dit-il. Il les occupa, forma en arrière deux camps retranchés sous Reims et Châlons, un autre à Meaux, où on recevait les soldats, qui accouraient de tous côtés. Deux mille volontaires sortaient chaque jour de Paris. Cependant un des défilés fut forcé ; la route de Châlons

était libre. Dumouriez, au lieu de se réfugier sous cette ville, persiste à rester dans l'Argonne, pays de facile défense, et à s'établir au besoin sur les derrières des Prussiens. Ceux-ci s'arrêtent pour le combattre. Kellermann venait de le rejoindre. L'effort principal porta sur la butte de Valmy où Kellermann avait pris possession avec ses conscrits, que les émigrés traitaient dédaigneusement de tailleurs et de cordonniers. Ces conscrits supportèrent le feu avec un sangfroid sur lequel l'ennemi ne comptait pas. L'action ne fut guère qu'une canonnade de plusieurs heures. Les obus ayant mis le feu à quelques caissons des batteries françaises, l'explosion blessa ou tua beaucoup de monde, et il y eut un moment de désordre. Brunswick en profita pour lancer son infanterie en colonnes d'attaque. Kellermann les laisse avancer sans tirer un coup de feu, puis se met au premier rang, et, au cri de *Vive la nation!* que toute la ligne répète, s'apprête à charger l'ennemi à la baïonnette. Ce cri immense qui se prolonge durant plusieurs minutes, cette fière attitude, arrêtent les Prussiens ; le canon de Dumouriez laboure le flanc de leur colonne, ils redescendent à la hâte, et Brunswick fait cesser l'action.

Le lendemain de Valmy, la Convention se réunissait et proclamait la république. La première réponse aux négociations proposées par Brunswick fut digne du vieux sénat de Rome : "La république française ne peut entendre aucune proposition avant que les troupes prussiennes aient entièrement évacué le territoire française." Les Prussiens cruellement décimés par la disette et les maladies commencèrent le 1er octobre leur mouvement pour sortir de France.

DÉFENSE DE LILLE ; VICTOIRE DE JEMMAPES.

PENDANT que Dumouriez arrêtait à Valmy l'armée d'invasion, mais la poussait mollement dans la retraite, Custine, le long du Rhin, avait pris l'offensive, enlevé Spire, Worms, même la grande ville de Mayence. Sur les Alpes, Montesquiou conquit la Savoie et Anselme le comté de Nice. Aux Pays-Bas, les Autrichiens avaient attaqué Lille avec une barbarie sauvage ; ils y avaient lancé six jours durant des bombes et des boulets rouges, qui y brûlèrent quatre cent cinquante maisons, en endommagèrent sept à huit cents, mais ne purent vaincre la constance de cette patriotique cité (20 sept.–7 oct.) On vint dire sur le rempart à un

canonnier, que sa maison brûlait : "Mon poste est ici," dit-il, "feu pour feu" ; et il continua de servir sa pièce. Dumouriez arrivait avec l'armée de Valmy pour venger cette cruauté inutile. Il gagna la bataille de Jemmapes (6 novembre), qui lui donna les Pays-Bas. Le 13 novembre il entrait à Bruxelles. Un de ses lieutenants à Valmy et à Jemmapes avait été le fils du duc d'Orléans, plus tard le roi Louis-Philippe.

Ainsi, dès la première campagne, la France nouvelle, formant sous le feu ses jeunes soldats, repoussait l'attaque des rois et mettait la main sur les terres à demi-françaises, que Louis XIV. lui même n'avait pu saisir.

À Valmy, le grand poëte de l'Allemagne, Goethe, se trouvait dans l'armée prussienne, non comme soldat mais en curieux, car c'était moins une guerre que les coalisés croyaient faire qu'un voyage à Paris, une course rapide et au bout une entrée triomphale. Il partageait leur confiance présomptueuse : le canon de Valmy dissipa cette fumée. Le soir, au bivouac, on demandait au poëte de chasser avec sa verve ordinaire les sinistres pressentiments qui déjà s'éveillaient. Mais ils l'avaient

saisi lui-même : il resta long-temps silencieux. Lorsqu'il parla enfin, sa voix était grave et solennelle : " En ce lieu et dans ce jour, dit-il, commence une nouvelle époque dans l'histoire du monde."

V. Duruy, *Histoire de France*, vol. II., pages 637–640.

COURS QUE DEVAIT SUIVRE LA RÉVOLUTION.

Si l'on présentait le tableau d'un État qui sort d'une grande crise, et qu'on dît : Il y avait dans cet état un gouvernement absolu dont l'autorité a été restreinte ; deux classes privilégiées qui ont perdu leur suprématie ; un peuple immense, déjà affranchi par l'effet de la civilization et des lumières, mais sans droits politiques, et qui a été obligé, à cause des refus essuyés, de les conquérir lui-même ; si l'on ajoutait : Le gouvernement, après s'être opposé à cette révolution, s'y est soumis, mais les classes privilégiées l'ont constamment combattue, voici ce que l'on pourrait conclure de ces données.

Le gouvernement aura des regrets, le peuple montrera de la défiance, et les classes privilégiées attaqueront l'ordre nouveau chacune à sa manière. La noblesse, ne le pouvant pas au dedans, où elle

serait trop faible, émigrera, afin d'exciter les puissances étrangères, qui feront les préparatifs d'une attaque ; le clergé, qui perdrait au dehors ses moyens d'action, restera dans l'intérieur, où il cherchera des ennemis à la révolution. Le peuple, menacé au dehors, compromis au dedans, irrité contre l'émigration qui armera les étrangers, contre les étrangers qui attaqueront son indépendance, contre le clergé qui insurgera son pays, traitera en ennemis le clergé, l'émigration et les étrangers. Il demandera d'abord la surveillance, puis le bannissement des prêtres réfractaires : la confiscation du revenu des émigrés ; enfin la guerre contre l'Europe coalisée, pour la prévenir de sa part. Les premiers auteurs de la révolution condamneront celles de ces mesures qui violeront la loi ; les continuateurs de la révolution y verront, au contraire, le salut de la patrie ; et le désaccord éclatera entre ceux qui préfèreront la constitution à l'État et ceux qui préfèreront l'État à la constitution. Le prince, porté par ses intérêts de roi, ses affections et sa conscience à rejeter une pareille politique, passera pour complice de la contre-révolution, parce qu'il paraîtra la protéger. Les révolutionnaires tenteront,

et, ne pouvant pas y réussir, ils renverseront son pouvoir.

Telle fut l'histoire de l'assemblée législative. Les troubles intérieurs amenèrent le décret contre les émigrés ; le concert des puissances étrangères, la guerre contre l'Europe ; la première défaite de nos armées, celui du camp de vingt mille hommes. Le refus d'adhésion à la plupart de ces décrets fit suspecter Louis XVI. par les Girondins ; les divisions de ces derniers et des constitutionnels, qui voulaient se montrer les uns législateurs comme en temps de paix, les autres ennemis comme en temps de guerre, désunirent les partisans de la révolution. Pour les Girondins, la question de la liberté était dans la victoire, la victoire dans les décrets. Le 20 juin fut une tentative pour les faire accepter ; mais ayant manqué son effet, ils crurent qu'il fallait renoncer à la révolution ou au trône, et ils firent le 10 août. Ainsi, sans l'émigration qui amena la guerre, sans le schisme qui amena les troubles, le roi se serait probablement fait à la constitution, et les révolutionnaires n'auraient pas pu songer à la république.

Mignet, *Histoire de la Révolution Française*, vol. I., pages 270–273.

TABLEAUX DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.

TROISIEME PARTIE.

LA CONVENTION.

TROISIEME PARTIE.

LA CONVENTION.

DEPUIS LE 21 SEPTEMBRE, 1792, JUSQU'AU NEUF THERMIDOR.

CONVENTION NATIONALE.

LA royauté avait succombé le 10 août. La Convention n'avait plus qu'à écrire dans la loi ce qui existait déjà dans les faits : son premier acte fut de proclamer la république. Mais les vainqueurs se divisèrent ; deux grands partis se disputaient la direction de l'Assemblée : les *Girondins*, qui avaient eu la prépondérance dans la Législative ; les *Montagnards*, qui vont dominer dans la Convention. Les premiers l'emportaient par l'éloquence et le savoir ; les seconds avaient plus de passion et d'audace. Nourris des idées de Jean-Jacques Rousseau, ils rêvaient pour la France du XVIIIe siècle les austères vertus des beaux temps de Rome

et de Sparte ; et, dût la société périr dans cette épreuve, ils voulaient lui appliquer leurs théories. Entre les Girondins et les Montagnards, qui représentait plus particulièrement les intérêts et les passions de la bourgeoisie et du peuple, était la *Plaine*, composée d'hommes modérés et faibles qui formaient l'appoint de la majorité.

Duruy, *Histoire de France*, vol. II., page 641.

JUGEMENT DE LOUIS XVI.

CHARGÉ de l'ordre de la Convention, le maire de Paris arrive au Temple le 11 décembre, à onze heures, et après avoir fait prévenir le roi de sa prochaine visite, il donne l'ordre qu'on lui enlève son fils. Ce fut pour Louis XVI. une amère douleur ; il resta longtemps la tête appuyée sur une de ses mains, plongé dans une sombre tristesse. Enfin, à une heure, le maire entra dans sa chambre avec une suite nombreuse, et dit au roi qu'il venait le chercher pour le conduire à la Convention, en vertu du décret dont il lui donna lecture. Le roi lui dit : " Capet[1] n'est pas mon nom, c'est le surnom d'un de mes ancêtres. On aurait pu, du moins, me laisser mon fils, monsieur, pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre. Je vais

vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main."

Il arriva, ainsi entouré, à la Convention, vers deux heures et demie. Barrère présidait. Quelques membres, à la vue du roi, se levèrent par respect, mais les tribunes crièrent *Assis!* Louis XVI. était vêtu d'une redingote blanche d'une étoffe commune ; sa contenance était calme et intrépide : il s'assit dans un fauteuil qu'on avait préparé pour lui, et écouta.

Barrère lui lut lentement et d'une voix mal assurée l'acte d'accusation, intitulé : *Acte énonciatif des crimes de Louis.* Barrère s'arrêtait à chaque alinéa et lui disait : "Qu'avez-vous à répondre ?"

* * * * * *

Sur tous les points, Louis répondit avec autant de présence d'esprit que de calme, et en très-peu de mots. Toutes ses réponses peuvent se résumer ainsi : "Cet acte de ma part était conforme aux lois" ; ou : "Cette imputation est fausse" ; ou : "Je n'ai point connaissance de ce fait."

* * * * * *

Après l'interrogatoire, qui dura deux heures, Louis, en se retirant, dit : "Je demande à être assisté d'un conseil." * * *

Tronchet accepta avec empressement ; Target écrivit à la Convention qu'il refusait, et signa sa lettre, *le républicain Target.* Après cette lettre, fut lue à la Convention celle que venait d'adresser spontanément à son président l'illustre Lamoignon de Malesherbes,[2] qui avait été, en même temps que Turgot,[3] ministre de Louis XVI.; Malesherbes avait alors soixante-douze ans. Voici sa lettre : " Citoyen président, j'ignore si la Convention donnera à Louis XVI. un conseil pour le défendre, et si elle lui en laisse le choix ; dans ce cas-là je désire que Louis XVI., sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personage assez important pour qu'elle s'occupe de moi ; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse ; si je connaissais un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé que dans la place

que vous occupez, vous aurez plus de moyens que personne pour lui faire passer cet avis."

Cette démarche de Malesherbes, bientôt annoncée au roi, fut pour lui une bien douce consolation. Dès le surlendemain, on permet au roi de voir ses conseils, et aussi d'avoir de l'encre et du papier, dont il avait été privé jusqu'alors. Quand Malesherbes entra, le roi, quittant un volume de Tacite ouvert devant lui sur une petite table, le serra dans ses bras ; les yeux du roi étaient humides ; ceux de Malesherbes se remplirent de larmes, et le roi dit : "Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne. J'en suis sûr, ils me feront périr ; ils en ont le pouvoir et la volonté ; n'importe, occupons-nous de mon procès comme si je pouvais le gagner, et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache."

Onze jours seulement étaient accordés aux défenseurs pour préparer leur œuvre. Ils s'adjoignirent Desèze,[4] alors âgé de quarante-deux ans, avocat d'une élocution facile et brillante, qui se chargea de porter la parole. Louis XVI. pendant

tout ce temps, refusa de descendre au jardin : "La promenade," dit-il, "ne m'était agréable que lorsque j'en jouissais avec ma famille." Néanmoins il ne laissait jamais échapper ni plaintes ni murmures ; il avait déjà pardonné à ses oppresseurs. Depuis plusieurs jours, on lui avait retiré ses rasoirs ; on se décida enfin à les lui rendre deux ou trois jours avant son jugement, mais en décidant qu'il ne pourrait s'en servir qu'en présence des délégués de la Commune. Louis XVI. se préparait sérieusement à sanctifier sa dernière heure ; madame Elisabeth lui avait indiqué l'adresse d'un prêtre qui n'avait point prêté serment et à qui elle avait eu recours : c'était l'abbé Edgeworth de Firmont. Le roi chargea Malesherbes d'aller le trouver pour le disposer au pieux service qu'il aurait à lui rendre quand le moment serait venu : "Voilà," dit le roi en souriant, "une commission bien étrange pour un philosophe comme vous ; car je sais que vous l'êtes ; mais si vous étiez à ma place, je vous souhaiterais les mêmes sentiments de religion, qui vous consoleraient mieux que la philosophie."

Le roi passa les trois derniers jours à rédiger son testament, qu'il mit au net[5] et transcrivit d'un bout à l'autre le jour de Noël, veille du jugement.

"Je pardonne à ceux qui se sont faits mes ennemies, sans que je leur en aie donné sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle, ou un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

"Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière.

"Je prie Dieu de jeter particulièrement des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

"Je recommande mes enfants à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, s'ils sont condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité.

"Je prie ma sœur de vouloir bien continuer

sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

" Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés pendant le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

" Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

" Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ces concitoyens ; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois, mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il

a l'autorité nécessaire ; qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant pas de respect, il est plus nuisible qu'utile.

" Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en laisseront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude. Mais je leur pardonne (souvent, dans les moments de trouble et d'effervescence, on n'est pas maître de soi) ; et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur. Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachment véritable et désintéressé. D'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais temoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis ; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gra-

tuit que beaucoup de personnes m'ont montrés ; je les prie d'en recevoir tous mes remercîments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître. Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer, depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

" Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes ; que celles-là jouissent dans leurs cœurs de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

"Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet, et Desèze, de recevoir ici tous mes remercîments, et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

"Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

"LOUIS."

Le lendemain, mercredi 26 décembre, eut lieu la comparution de l'accusé devant ceux qui s'étaient faits ses juges. Il fut conduit à la barre, accompagné de ses trois défenseurs et escorté des chefs de la commune. Le silence le plus profond régnait dans la salle.

Le président, Defermon, lui dit :

"Louis, la Convention a décrété que vous seriez entendu définitivement aujourd'hui."

Le roi répondit :

"Mon conseil va lire ma défense."

Desèze alors lut le discours qu'il avait composé, et qui a été imprimé tel exactement qu'il l'a lu.

Cette lecture dura deux heures.

Ce discours, remarquable par une dialectique serrée et irréfutable, n'offre aucun mouvement ora-

toire ; le roi avait obligé son avocat de supprimer tous les passages pathétiques : " Je ne veux pas," avait-il dit, " les attendrir."

L'orateur établit d'abord les principes relatifs à l'inviolabilité de la personne royale prononcée par la Constitution ; la suppression de la royauté place Louis au rang des autres citoyens, mais seulement pour les faits postérieurs à cette suppression. Il termine cette première partie en disant que si Louis est considéré comme un simple citoyen, aucune puissance n'a droit de lui ravir les garanties accordées par la loi à tout citoyen :

" Je vous demanderai où sont toutes ces précautions religieuses que la loi a prises pour que le citoyen, même coupable, ne fût jamais frappé que par elle.

" Citoyens, je vous parle avec la franchise d'un homme libre ; je cherche parmi vous des juges et et je n'y vois que des accusateurs.

" Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous-mêmes qui l'accusez !

" Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez déjà émis votre vote ! "

" Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vos opinions parcourent l'Europe !

" Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi, ni aucune forme !

" Il n'aura ni les droits du citoyen, ni les prérogatives du roi !

" Il ne jouira ni de son ancienne condition ni de la nouvelle !

" Je n'insiste pas sur ces réflexions ; je les abandonne à votre conscience."

L'orateur aborde ensuite la discussion des faits, qu'il divise en deux classes : ceux qui ont précédé l'acceptation par le roi de la Constitution de 1791, ceux qui l'ont suivie.

Il prouve que pendant ces deux époques les intentions de Louis ont été droites et pures, et, surabondamment, que les faits de la première seraient effacés par l'acceptation de la Constitution, nouveau pacte consenti entre la nation et le roi ; que, dans la seconde époque, sa conduite a toujours été constitutionnelle ;

Et, venant enfin à ce 10 août, que ceux qui l'avaient fait avaient l'audace de lui imputer :

" Qui donc ignore que dans cette journée Louis n'a pas été l'agresseur ; que depuis longtemps on préparait cette insurrection contre lui ; qu'il a été formé des ligues, signé des traités !

" Dans cette salle même où je parle, on s'est disputé la gloire de la journée du 10 août.

" Je ne viens point disputer cette gloire à ceux qui se la sont décernée ; je dis seulement qu'il est impossible que Louis ait été l'agresseur.

" Vous l'accusez pourtant !

" Vous lui reprochez le sang répandu !

" Vous voulez que ce sang crie vengeance contre lui !

" Contre lui qui a cette époque-là même, n'était venu se confier à l'Assemblée nationale que pour empêcher qu'il n'en fût versé !

" Contre lui qui, de sa vie n'a donné un ordre sanguinaire !

" Contre lui qui, le 6 octobre, empêcha à Versailles ses propres gardes de le défendre !

" Contre lui qui, à Varennes, a préféré revenir captif plutôt que de s'exposer à occasionner la mort d'un seul homme !

" Contre lui qui, le 20 juin, refusa tous les secours qui lui étaient offerts, et voulut rester seul au milieu du people !

" Français, qu'est donc devenu ce caractère national, ce caractère qui distinguait vos anciennes mœurs, ce caractère de grandeur et de loyauté ?

" Mettriez-vous votre puissance à combler l'infortune d'un homme qui a eu le courage de se confier aux représentants de la nation elle-même ?

" N'auriez-vous donc plus de respect pour les droits sacrés de l'asile ?

" Entendez d'avance l'histoire qui dira à la renommée :

" Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'example des mœurs ; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice ; il y fût économe, juste, sévère[6] ; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple.

" Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit ; le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines ; le peuple sollicitait des réformes dans la legislation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit ces réformes ; le peuple voulait que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrâssent, il les en fit jouir par ses lois ; *le peuple voulut la liberté, il la lui donna !* Il

vint même au-devant de lui par ses sacrifices ; et cependant c'est au nom de ce peuple qu'on demande aujourd'hui * * * Citoyens, je n'achève pas. * * * Je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles."

Après ce discours, le roi lut une note ainsi conçue : "Citoyens, on vient de vous exposer mes moyens de défense, je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me sont attribués. J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à jamais de moi une pareille imputation."

" N'avez-vous pas autre chose à ajouter pour votre défense ? " lui dit le président.—" Non."—" Vous pouvez vous retirer." Il était une heure après midi.

Barrau, *Révolution Française*, Paris, 1874, pages 300–311, abrégées.

JOURNAL DE LA REPUBLIQUE [MARAT].
LOUIS DEVANT SES JUGES.

MARDI, 11 de ce mois, sur les trois heures du soir, Louis Capet a paru à la barre de la Convention nationale, pour y subir interrogatoire et reconnaître les pièces de conviction.[7]

C'était un spectacle bien nouveau et bien sublime pour le penseur philanthrope que celui d'un despote, naguère environné de l'éclat de sa pompe et de l'appareil formidable de sa puissance, dépouillé de tous les signes imposants de sa grandeur passée, et traduit comme un criminel au pied d'un tribunal populaire pour y subir son jugement et recevoir la peine de ses forfaits. Le règne des préjugés serviles est donc passé !

Que devait-il se passer dans l'âme de l'ancien despote des Français, traduit en criminel devant une assemblée de ces hommes sur lesquels il dé-

daignait autrefois d'abaisser ses regards ? * * * Hé quoi ! la perte d'un trône brillant et de tous les plaisirs d'une cour voluptueuse n'est donc rien à ses yeux ? On pourrait le croire d'après la manière dont il en jouissait, lorsqu'ils étaient en sa possession. Combien de fois, cédant à un goût natural, n'a-t-il pas quitté ces délices qui font l'objet de tous les désirs des cœurs ambitieux, pour vaquer aux pénibles travaux des arts les plus grossiers ! comme si l'instinct, en dépit de l'orgueil, l'eût ramené à la place que lui avait destinée la nature. On doit à la vérité de dire qu'il s'est présenté et comporté à la barre avec décence, quelque humiliante que fût sa position ; qu'il s'est entendu appeler cent fois Louis Capet sans marquer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à ses oreilles que le nom de Majesté ; qu'il n'a pas témoigné la plus légère impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilége de s'asseoir.

Qu'il aurait été grand à mes yeux dans son humiliation, s'il avait été innocent et sensible, et si ce calme apathique fût venu de la résignation du sage aux dures lois de la nécessité !

Hatin, *La Presse en France*, vol. VI., pages 175–6.

ADIEUX DE LOUIS À SA FAMILLE.

A HUIT heures et quelques minutes, Louis demanda à voir sa famille, qu'un des commissaires se chargea d'aller chercher. Je laisse parler Cléry :

"Le roi me dit : Vous direz à M. de Firmont qu'il ne sorte pas de mon cabinet, je craindrais que sa vue ne fît trop de mal à ma famille."

"A huit heures et demie la famille royale arriva, fondant en larmes. Je fermai la porte, qui était en vitrage. Le roi s'assit, la reine à sa gauche, madame Élisabeth à sa droite, madame Royale presque en face, et le jeune prince resta debout entre les jambes du roi : tous étaient penchés vers lui et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleurs dura sept grands quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre ; on voyait seulement qu'après chaque phrase du roi, les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler ; il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même venait de leur apprendre sa condamnation.

"A dix heures un quart, le roi se leva le premier,

et tous le suivirent. J'ouvris la porte ; la reine tenait le roi par le bras droit. Leurs Majestés donnaient chacune une main à Monsieur le Dauphin ; Madame Royale, à la gauche, tenait le roi embrassé par le milieu du corps ; madame Élisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras de son auguste frère. Ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissements les plus douloureux : 'Je vous assure, leur dit le roi,' que je vous verrai demain matin à huit heures.—'Vous nous le promettez ?' répétèrent-ils tous ensemble.—'Oui, je vous le promets.'—'Pourquoi pas à sept heures ?' dit la reine.—'Eh bien ! oui, à sept heures,' répondit le roi. 'Adieu !' * * *

"Il prononça cet adieu d'une manière si expressive, que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du roi, qu'elle tenait embrassé. Je la relevai, et j'aidai madame Élisabeth à la soutenir. Le roi, voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassements, et eut la force de s'arracher de leurs bras. 'Adieu ! * * * adieu !' dit-il ; et il rentra dans sa chambre.

"Quoique les deux portes fussent fermées, on

continua d'entendre les cris et les gémissements des princesses dans l'escalier. Le roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la tourelle. Ils y restèrent jusqu'à minuit et demi ; alors je déshabillai le roi ; et comme j'allais pour lui arranger les cheveux, il me dit : 'Ce n'est pas la peine.' Puis, en le couchant, comme je fermais les rideaux : 'Cléry, vous m'évéillerez à cinq heures.'

"A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens ; il dormit sans interruption.

"J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu ; au bruit que je fis, le roi s'évéilla.

"J'habillai le roi et le coiffai, toujours en présence de deux municipaux. La toilette achevée, le roi me dit de prévenir M. de Firmont.

"Je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la messe. On avait apporté à deux heures du matin tout ce qui était nécessaire. La messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le roi, toujours à genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement. Sa Majesté communia.

"Après la messe, le roi rentra dans son cabinet.

A sept heures il en sortit, m'appela, et, me tirant dans l'embrasure de la croisée, il me dit : 'Vous remettrez ce cachet à mon fils, * * * cet anneau à la reine ; dites-lui bien que je la quitte avec peine. Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille : vous le lui remettrez aussi * * * Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements !' * * * Il essuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : 'Je vous charge de leur faire mes adieux !' * * *"

Barrau : *Révolution Française*, pages 325–327.

LETTRE DE L'EXÉCUTEUR AU JOURNAL DE BRUXELLES, NO. 42.

Voici la copie exacte de ma lettre pour détruire l'anecdote où l'on me faisait parler :

Descendant de la voiture pour l'exécution, on lui dit qu'il fallait ôter son habit. Il fit quelques difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que la chose était impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit.

Il fit encore la même difficulté lorsqu'il s'agit de lui lier les mains, qu'il donna ensuite lui-même lorsque la personne qui l'accompagnait lui eut dit que c'était un dernier sacrifice. Alors il s'informa si les tambours battraient toujours : il lui fut répondu qu'on n'en savait rien, et c'était la vérité. Il monta sur l'échafaud et voulut s'avancer sur le devant comme pour parler, mais on lui représenta que la chose était impossible. Il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha, et d'où il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs innocent!* Se tournant vers nous, il nous dit : *Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe ; je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français.*

Voilà ses véritables et dernières paroles.

L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtât son habit et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux.

Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la

religion, dont personne ne paraissait plus pénétré et plus persuadé que lui.

Vous pouvez vous servir de ma lettre, comme contenant les choses les plus vraies et la plus exacte vérité. signé Samson,

Exécuteur des jugements criminels.

Ce 23 février, 1793.

JOURNÉE DU 31 MAI.

TOUTE la nuit se passa en préparatifs ; le tocsin sonna, la générale battit, les rassemblements se formèrent. Le dimanche matin, vers huit heures. Henriot se présenta au conseil général, et déclara à ses complices, *au nom du peuple insurgé*, qu'on ne déposerait les armes qu'après avoir obtenu l'arrestation des députés conspirateurs. Il se mit ensuite à la tête des immenses attroupements qui étaient sur la place de l'Hotel-de-Ville, les harangua, et donna le signal du départ. Il était près de dix heures lorsque les insurgés arrivèrent sur la place du Carrousel. Henriot plaça autour du château les bandes les plus dévouées, et bientôt la convention fut investie par quatre-vingt mille hommes, dont le plus grand nombre ignorait ce qu'on exigeait de lui, et était plus disposé à défendre qu'à attaquer la députation.

La plupart des proscrits ne s'étaient point rendus dans l'assemblée. Quelques-uns, courageux jusqu'au bout, étaient venus braver l'orage, pour la dernière fois. Dès le commencement de la séance, l'intrépide Lanjuinais monte à la tribune. "Je demande," dit-il, "à parler sur la générale qui bat dans tout Paris." Il est aussitôt interrompu par les cries *à bas! à bas! il veut la guerre civile! il veut la contre-révolution! il calomnie Paris! il insulte le peuple!* Malgré les menaces, les outrages, les cris de la Montagne et des tribunes, Lanjuinais dénonce les projets de la commune et des factieux ; son courage augmente avec ses périls. "Vous nous accusez," dit-il, "de calomnier Paris ! Paris est pur, Paris est bon, Paris est opprimé par des tyrans qui veulent du sang et de la domination." Ces paroles deviennent le signal du plus violent tumulte ; plusieurs députés montagnards se précipitent vers la tribune pour en arracher Lanjuinais, qui s'y attache fortement, et qui, avec l'accent du plus généreux courage, s'écrie encore : "Je demande que tous ceux qui voudront s'arroger une autorité nouvelle, contraire à la loi, soient mis hors la loi, et qu'il soit permis à tout citoyen de leur courir

sus." A peine a-t-il achevé, que les pétitionnaires insurgés viennent demander son arrestation et celle de ses collègues. "Citoyens," disent-ils en finissant, "le peuple est las de voir ajourner son bonheur, il le laisse encore un instant dans vos mains ; sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même !"

La droite demande l'ordre du jour sur la pétition des insurgés. La convention passe à l'ordre du jour. Aussitôt les pétitionnaires sortent dans une attitude menaçante, les hommes quittent les tribunes, on crie aux armes, et un grand bruit se fait entendre au dehors. *Sauvez le peuple*, dit un Montagnard, *sauvez vos collègues en décrétant leur arrestation provisoire.—Non, non*, répondit la droite et même une partie de la gauche.—*Nous partagerons tous leur sort*, s'écrie La Réveillère-Lépaux. Le comité de salut public,[8] chargé de faire un rapport, épouvanté de la grandeur du péril, proposa, comme au 31 mai, une mesure en apparence conciliatoire, pour satisfaire les insurgés sans sacrifier entièrement les proscrits. "Le comité s'adresse," dit Barrère, "au patriotisme, à la générosité des membres accusés : il leur demande la suspension de leur

pouvoir, en leur représentant que c'est la seule raison qui puisse faire cesser les divisions qui affligent la république, et y ramener la paix." Quelques-uns d'entre eux adhérèrent à cette mesure. Isnard se suspendit lui-même ; Lanthénas, Dussaulx et Fauchet imitèrent son exemple ; Lanjuinais ne le suivit point. " J'ai, je crois, jusqu'à ce moment, montré quelque courage," dit-il, " n'attendez de moi ni suspension ni démission." Violemment interrompu : " Quand les anciens," ajouta-t il, préparaient un sacrifice, ils couronnaient la victime de fleurs et de bandelettes, en la conduisant à l' autel : le prêtre l'immolait, mais il ne l'insultait pas." Barbaroux fut aussi ferme que Lanjuinais. " J'ai juré," dit-il, " de mourir à mon poste ; je tiendrai mon serment." Les conjurés de la Montagne s'élevèrent eux-mêmes contre la proposition du comité. Marat prétendit qu'il fallait être pur pour faire des sacrifices, et Billaud-Varennes demanda le jugement des Girondins, et non leur suspension.

Pendant que ce débat avait lieu, un député de la Montagne, Lacroix, entre précipitamment dans la salle, s'élance à la tribune, déclare qu'il vient d'être insulté à la porte, qu'on l'a empêché de sortir, et

que la convention n'est pas libre. Un grand nombre de Montagnards s'indignant contre Henriot et contre ses troupes, Danton dit *qu'il faut venger vigoureusement la majesté nationale outragée.* Barrère propose à la convention de se présenter au peuple ; "Représentants," dit-il, "ordonnez votre liberté, suspendez votre séance, faites baisser devant vous ces baïonnettes qui vous entourent." La convention entière se lève et se met en marche, précédée de ses huissiers, ayant en tête son président couvert en signe de détresse. Elle arrive à une issue qui donnait sur la place du Carrousel, et trouve Henriot à cheval le sabre à la main. "Que demande le peuple ?" lui-dit le président Hérault de Séchelles ; "la convention n'est occupée que de son bonheur." —"Hérault," répond Henriot, "le peuple n'est pas levé pour entendre des phrases, il veut qu'on lui livre vingt-quatre coupables."—"Qu'on nous livre tous," s'écrient ceux qui entourent le président. Henriot se retourne alors vers les siens, et crie : *Canonniers à vos pièces !* Deux canons sont pointés sur la convention, qui recule, entre dans le jardin, le traverse et se présente à plusieurs passages qu'elle trouve également fermés. Partout les soldats sont sous

les armes, Marat parcourt leurs rangs, il excite, il encourage les insurgés : "Point de faiblesse," leur dit-il, "ne quittez pas votre poste qu'on ne vous les ait livrés." La convention rentre alors dans l'enceinte de ses séances, accablée de son impuissance, convaincue de l'inutilité de ses efforts, et tout-à-fait asservie. L'arrestation des proscrits n'est plus combattue. Marat, vrai dictateur de l'assemblée, décide souverainement du sort de ses membres. "Dussaulx," dit-il, "est un vieillard radoteur, incapable d'être chef de parti ; Lanthénas est un pauvre d'esprit qui ne mérite pas qu'on songe à lui ; Ducos n'a eu que quelques opinions erronées, et ne saurait être un chef contre-révolutionnaire. Je demande qu'on les excepte et qu'on les remplace par Valazé." Et l'on retranche de la liste Dussaulx, Lanthénas, Ducos, et l'on y ajoute Valazé. La liste fut ainsi arrêtée, sans que la moitié de l'assemblée prît part au décret.

Voici les noms de ces illustres proscrits. On décréta d'arrestation les Girondins Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Rabaud, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Le-

hardy, Lesage, Louvet, Valazé, le ministre des affaires étrangères Lebrun, le ministre des contributions Clavières, et les membres des Douze,[9] Kervelegan, Gardien, Rabaud-Saint-Étienne, Boileau, Bertrand, Vigée, Molleveau, Henri La Rivière, Gomaire, et Bergoing. La convention les mit en détention chez eux, et les plaça sous la sauvegarde du peuple. Dès ce moment, la consigne qui retenait l'assemblée prisonnière fut levée, et la multitude s'écoula, mais dès ce moment aussi, il n'y eut plus de convention libre.

Mignet, *Révolution Française*, vol. I., pages 347–352.

ARRESTATION DE MME. ROLAND [1ER JUIN, 1793].

J'ÉTAIS assise à peine, que j'entends frapper chez moi ; il était environ minuit : une nombreuse députation de la Commune se présente et me demande Roland. "Il n'est pas chez lui."—"Mais," me dit le personnage qui portait le hausse-col[10] d'officier, "où peut-il être ? quand reviendra-t-il ? Vous devez connaître ses habitudes, et pouvez juger de son retour."—"J'ignore," lui répliquai-je, "si vos ordres vous autorisent à me faire de semblables questions, mais je sais que rien ne peut m'obliger à y répondre.

Roland a quitté sa maison tandis que j'étais à la Convention ; il n'a pu me faire ses confidences, et je n'ai rien de plus à dire." La bande se retira fort mécontente ; je m'aperçus qu'elle laissait sentinelle à ma porte, et garde à celle de la maison ; je présumai qu'il n'y avait plus qu'à prendre des forces pour soutenir ce qui pourrait arriver. J'étais accablée de fatigue : je me fis donner à souper ; je finis mon billet, le confiai à ma fidèle bonne, et me couchai. Je dormais profondément depuis une heure, lorsque mon domestique entre dans ma chambre, pour m'annoncer que des messieurs de la section me priaient de passer au cabinet : "J'entends ce que cela veut dire," répliquai-je ; "allez, mon enfant, je ne les ferai pas attendre." Je saute en bas du lit, je m'habille ; ma bonne arrive et s'étonne de ce que je prends la peine de mettre autre chose qu'un peignoir : "C'est qu'il faut être décemment pour sortir," observai-je. La pauvre fille me fixe avec des yeux qui se remplissaient de pleurs : je passe dans l'appartement. "Nous venons, Citoyenne, vous mettre en arrestation et apposer les scellés." [11]—"Où sont vos pouvoirs ?"—"Les voici," dit un homme, en tirant de sa poche un

mandat du comité révolutionnaire,[12] sans motif d'arrestation, pour me conduire à l'Abbaye.—"Je puis, comme Roland, vous dire que je ne connais pas ces comités, que je n'obtempère pas à ces ordres, et que vous ne me sortirez d'ici que par la violence."—"Voilà un autre ordre," se hâta d'exprimer, d'un ton avantageux, un petit homme à face ingrate ; et il m'en lut un de la Commune qui portait également, sans déduction de motif, l'arrestation de Roland et son épouse.

"Comment comptez-vous procéder, Messieurs ?" "Nous avons envoyé chercher le juge de paix de la section, et vous voyez un détachement de sa force armée." Le juge de paix arrive ; on passe dans mon salon ; on appose les scellés partout, sur les fenêtres, sur les armoires au linge ; un homme voulait qu'on les mît sur un forte-piano ; on lui observe que c'est un instrument : il tire un pied de sa poche,[13] il en mesure les dimensions, comme s'il lui donnait quelque destination. Je demande à sortir les objets composant la garde-robe de ma fille, et je fais pour moi-même un petit paquet de nuit. Cependant, cinquante, cent personnes entrent et sortent continuellement, remplissent deux

pièces, environnent tout, et peuvent cacher les malveillans qui se proposeraient de dérober ou de déposer quelque chose : l'air se charge d'émanations infectes, je suis obligée de passer près de la fenêtre de l'antichambre pour y respirer. L'officier n'ose point commander à cette foule de se retirer ; il lui adresse parfois une petite prière qui n'en produit que le renouvellement. Assise à mon bureau, j'écris à un ami sur ma situation, et pour lui recommander ma fille ; comme je pliais la lettre : " Il faut, Madame," s'écrie M. Nicand (c'était le porteur d'ordre de la Commune), " lire votre lettre, et nommer la personne à qui vous l'adressez."—" Je consens à la lire, voyez si cela vous suffit."—" Il vaudrait mieux dire à qui vous l'écrivez."—" Je n'en ferai rien ; le titre de mon ami n'est point tel en ce moment que je veuille vous nommer ceux à qui je le confie " ; et je déchirai ma lettre. Comme je tournais le dos, ils en ramassèrent les morceaux pour les fermer sous les scellés ; j'eus envie de rire de ce sot acharnement ; il n'y avait point d'adresse.

Enfin, à sept heures du matin, je laissai ma fille et mes gens, après les avoir exhortés au calme et à la patience ; je sentais leurs pleurs m'honorer

plus que l'oppression ne pouvait me consterner. "Vous avez là des personnes qui vous aiment," dit un de ces commissaires.—"Je n'en ai jamais eu d'autres près de moi," répliquai-je, et je descendis. Je trouvai deux haies d'hommes armés, depuis le bas de l'escalier jusqu'au fiacre arrêté de l'autre côté de la rue, et une foule de curieux ; j'avançai gravement à petits pas, considérant cette troupe lâche ou abusée. La force armée suivit la voiture sur deux files ; ce malheureux peuple, qu'on trompe et qu'on égorge dans la personne de ses vrais amis, attiré par le spectacle, s'arrêtait sur mon passage, et quelques femmes criaient *à la guillotine!*[14] "Voulez-vous qu'on lève les portières?" me disent obligeamment les commissaires.—"Non, Messieurs, l'innocence, tout opprimée qu'elle soit, ne prend jamais l'attitude des coupables ; je ne crains les regards de personne ; et je ne veux me soustraire à ceux de qui que ce soit."—"Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes ; vous attendez paisiblement justice."—"Justice ! si elle se faisait, je ne serais pas actuellement en votre pouvoir ; mais une procédure inique me conduirait à l'échafaud, que j'y monterais ferme et tranquille,

comme je me rends à la prison. Je gémis pour mon pays ; je regrette les erreurs d'après lesquelles je l'ai cru propre à la liberté, au bonheur ; mais j'apprécie la vie, je n'ai jamais craint que le crime, je méprise l'injustice et la mort."

Mémoires de Madame Roland, Paris, 1827, vol. II., pages 86–91.

MORT DE BAILLY.

ENTRE tant de morts illustres et courageuses, il y en eut une surtout plus lamentable et plus sublime que toutes les autres, ce fut celle de Bailly. Déjà on avait pu voir, à la manière dont il avait été traité dans les procès de la reine, comment il serait accueilli au tribunal révolutionnaire. La scène du Champ de Mars, la proclamation de la loi martiale, et la fusillade qui s'en était suivie, étaient les événements le plus souvent et le plus amèrement reprochés au parti constituant. C'était sur Bailly, l'ami de Lafayette, c'était sur le magistrat qui avait fait déployer le drapeau rouge, qu'on voulait punir tous les prétendus forfaits de la constituante. Il fut condamné, et dut être exécuté au Champ de Mars, théâtre de ce qu'on appelait son crime. Ce fut le 11 novembre, et par un temps froid et plu-

vieux, qu'eut lieu son supplice. Conduit à pied, et au milieu des outrages d'une populace barbare, qu'il avait nourrie pendant qu'il était maire, il demeura calme et d'une sérénité inaltérable. Pendant le long trajet de la Conciergerie au Champ de Mars, on lui agitait sous le visage le drapeau rouge qu'on avait retrouvé à la mairie, enfermé dans un étui en acajou. Arrivé au pied de l'échafaud, il semblait toucher au terme de son supplice ; mais un des forcenés, attachés à le poursuivre, s'écrie qu'il ne faut pas que le champ de la fédération soit souillé de son sang. Alors on se précipite sur la guillotine, on la transporte avec le même empressement qu'on mit autrefois à creuser ce même champ de la fédération ; on court l'élever enfin sur le bord de la Seine, sur un tas d'ordures, et vis-à-vis le quartier de Chaillot, ou Bailly avait passé sa vie et composé ses ouvrages. Cette opération dure plusieurs heures. Pendant ce temps, on lui fait parcourir plusieurs fois le Champ de Mars. La tête nue, les mains derrière le dos, il se traîne avec peine. Les uns lui jettent de la boue, d'autres lui donnent des coups de pied ou de bâton. Accablé, il tombe ; on le relève de nouveau.

La pluie, le froid, ont communiqué à ses membres un tremblement involontaire. "Tu trembles," lui dit un soldat.—"Mon ami," répond le vieillard, "c'est de froid." Après plusieurs heures de cette torture, on lui brûle sous le nez le drapeau rouge ; le bourreau s'empare de lui enfin, et on nous enlève encore un savant illustre, et l'un des hommes le plus vertueux qui aient honoré notre patrie.

Thiers, *Révolution Française*, vol. III., pages 266–268.

MORT DE MME. ROLAND.

Le jour où elle devait paraître au tribunal, elle s'était habillée avec simplicité, mais avec une sorte de soin et d'élégance. Sa robe était blanche et ses cheveux descendaient sur ses épaules. Toutes les femmes de la chambrée [15] se pressaient autour d'elle en pleurant et prenaient sa main pour la baiser ; elle rencontra sur son passage M. Beugnot, et en souvenir de quelques controverses politiques : "Adieu, monsieur, faisons la paix ; il est temps," dit-elle, en lui serrant la main, et comme il avait les larmes aux yeux, elle ajouta : "du courage."

Elle avait été plusieurs fois interrogée, par forme d'instruction préalable. A l'audience du tribunal,

elle fut traitée avec dureté ; on lui adressa des questions outrageantes ; le bulletin du tribunal abrége ainsi le compte rendu de l'audience. ·

" L'accusée a dit pour sa défense qu'elle n'avait jamais eu de correspondances avec Brissot, Pétion, ni Gorsas ; qu'elle avait toujours estimé Brissot et ses dignes amis, parce qu'ils avaient du talent et de la bonne foi. Elle a ensuite fait lecture d'un aperçu sommaire de sa conduite politique. Comme cet écrit respirait le fédéralisme[16] d'un bout à l'autre, le président en a interrompu la lecture en observant à l'accusée qu'elle ne pouvait abuser de la parole[17] pour faire l'éloge du crime, c'est-à-dire de Brissot et consorts.

Elle se tourna vers l'auditoire, disant : " Je demande acte de la violence que l'on me fait." Le peuple, c'est-à-dire les assistants dont la salle avait été remplie, cria : " A bas les traîtres ! Vive la république ! "—L'arrêt fut prononcé.

Le lendemain elle fut conduite à l'échafaud. Son courage ne l'avait point abandonnée ; son visage était sans pâleur et souvent un sourire passait sur ses lèvres. Elle avait près d'elle un condamné pour fabrication de faux assignats ; il était abattu

et troublé. Elle tâchait de lui rendre quelque fermeté. Sur l'échafaud il parut désirer d'être le premier à passer sous le couteau.[18] "Passez avant moi," dit elle, "je saurai attendre." Et regardant une grande statue de la liberté qu'on avait érigée sur cette place, elle disait : "O liberté ! que de crimes ils commettent en ton nom !" Ce furent ses dernières paroles.

Trois jours après, aux abords d'un village près Rouen, fut trouvé un cadavre gisant sur la route : c'était Roland ; il s'était percé avec une canne à épée. Le conventionnel Legendre vint constater l'identité. Il avait écrit, avant de se tuer, quelques lignes : "Puissent mes concitoyens prendre des sentiments plus doux et plus humains ! Le sang qui coule par torrents dans ma patrie me dicte cet avis. L'indignation m'a fait quitter ma retraite au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme. Je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes !"

Le représentant en mission qui annonçait cette nouvelle à la Convention proposait de placer sur la sépulture de Roland un poteau infamant.

Barante, *Histoire de la Convention Nationale*, Paris, 1853, vol. III., pages 392–394.

ASSASSINAT DE MARAT ET SUPPLICE DE CHARLOTTE CORDAY.

PENDANT qu'une partie des Girondins fuyaient vers le Calvados, une jeune fille, noble d'origine, Mlle. d'Armont, les attendait à Caen. On l'appelait plus familièrement Marie ou Charlotte Corday. Arrière-petite nièce du grand Corneille, elle semblait une des créations du poëte réalisée par la Révolution.

De grands yeux voilés, le nez aquilin, le front large et bombé, un teint éblouissant, la voix harmonieuse, enchanteresse, enfantine, le regard angélique, la taille haute, la tête un peu penchée en avant, voilà comment la dépeignent ceux qui vivaient alors dans son intimité. Sa beauté les ravissait.

Ordinairement silencieuse, elle sortait de ses rêveries par des éclats soudains de gaieté, déconcertant ceux qui auraient voulu pénétrer plus avant dans son âme. La grâce, l'enjouement qu'elle mêlait à toutes choses, arrêtaient les indiscrets. D'ailleurs, elle s'ignorait elle-même ; son caractère n'avait eu qu'une seule occasion de se montrer. A un diner de famille où l'on portait la santé du roi,

pendant que tous se tenaient debout, on avait vu avec stupeur la belle Charlotte rester assise, immobile, la tête baissée, refusant de mêler ses vœux à ceux de sa famille. "Vous êtes donc républicaine?" lui dit une de ses amies.—"Oui, si les Français étaient dignes de la République." Cependant quand elle apprit le supplice du roi, elle désespéra et ne vit plus la République que dans les nues, par delà le réel. * * *

Charlotte est dans Paris, le 11 juillet, logée dans une petite chambre, rue des Vieux Augustins. Nulle curiosité, nul empressement intempestif. Déjà il est cinq heures du soir. Seulement une question indifférente au domestique qui la sert. "Que pense-t-on ici du petit Marat?"—"Adoré des patriotes, exécré des aristocrates." Mais qu'importe cette réponse? * * *

Il est temps que l'action commence. Voilà la matinée du samedi 13 juillet déjà écoulée, et ce jour doit compter dans les tragédies humaines. Charlotte Corday se fait conduire au Palais-Royal. Elle entre chez un coutelier et achète un couteau qu'elle prend tel que le marchand le lui choisit. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Tous les jours ne voit-on

pas des emplettes de ce genre ? Mais, en se retirant, elle a caché dans son sein le couteau avec la gaîne sous son fichu ; sur la place des Victoires, elle monte dans un fiacre, en disant : "Rue des Cordeliers, No 20." C'est là que demeure le citoyen Marat. Grande maison, porte cochère, cour intérieure ; on ne se représente pas ainsi la demeure de l'ami du peuple, que l'imagination va chercher dans un antre. Au reste, il ne peut vivre toujours dans les souterrains ; pour le moment il a une habitation, un toit, comme le reste des hommes. Qui le croirait ? Marat a une antichambre et un salon ! et une salle de bain ! et même une amie, Simonne Evrard.

Charlotte tient à la main un éventail, elle frappe à la porte. Catherine Evrard lui ouvre. Quel contre-temps ! le citoyen Marat n'est pas visible. Une fièvre ardente le dévore, la fièvre de la Révolution. Il lui en coûte de ne pas admettre en sa présence tous les sans-culottes qui se présentent. Mais quoi ! il agit pour eux sans avoir besoin d'écouter leurs plaintes. Il les devine. La santé du Père du peuple est à ce prix. La porte se referme.

Charlotte Corday revient chez elle et écrit à Marat. Il s'agit des Girondins, de leurs complots qu'elle connait tous, puisqu'elle arrive de Caen. Elle veut révéler ce que l'on ne pourrait savoir sans elle. C'est sur ce mot de complot qu'elle compte, comme sur l'amorce à laquelle Marat ne pourra résister. Ce moyen, a-t-elle dit plus tard, était perfide. Oui, mais la morale antique l'approuve en des cas semblables ; Brutus n'a-t-il pas aussi caressé César, et Cinna, Auguste ?

Sa lettre la précède, elle en écrit une seconde plus pressante. Le soir, à sept heures et demie, elle se retrouve à cette même porte qu'elle n'a pu franchir le matin. Comme la chaleur était très-forte, elle n'avait pas oublié son éventail qu'elle agitait en marchant. Le même refus lui est opposé, cette fois avec une voix haute et impatiente. Charlotte répond sur le même ton. Les voix de Catherine et de Simonne Evrard arrivent jusqu'aux oreilles de Marat, qui était au bain. Charlotte entre et s'assied auprès de la baignoire. Dix minutes se passent, le temps nécessaire pour donner les noms des Girondins réunis à Caen, que Marat écrit, en s'appuyant sur une petite planche, placée

en travers de la baignoire. "Je les ferai tous guillotiner," dit-il avec cette extase de férocité qui était devenue le trait le plus constant de sa physionomie. A ces mots, la jeune fille se lève, tire un long couteau, et le lui plonge dans la poitrine, jusqu'au manche ; le coup fut porté d'une main si sûre que l'un des doigts entra dans la plaie jusqu'au poumon. En recevant le coup, Marat put encore crier : "A moi, ma chère amie ! " Son sang sortait à gros bouillons ; sa face cuivrée retombe sur le bord de la baignoire.

Au cri de Marat étaient accourus les femmes Evrard et un ouvrier qui pliait les journaux dans le vestibule ; ils voient Marat, les yeux fixes, dont la langue s'agitait sans pouvoir proférer aucun son, et l'étrangère debout vers les rideaux, immobile. L'ouvrier la frappe à la tête avec une chaise, et la renverse. Simonne Evrard la foule aux pieds. Elle se relève de sang froid, s'assied et parait attendre sa mort et celle de Marat. Pendant qu'on emportait Marat et que la maison se remplissait de gens qui venaient le secourir ou le venger, elle reste impassible comme la vierge de Tauride après le sacrifice ; [19] elle sentit la paix entrer dans son cœur,

puis elle s'étonna de vivre encore. * * * L'autorité qu'exerçaient les chefs du peuple la remplit d'admiration. Lorsqu'elle entra à l'Abbaye et qu'elle n'y fut accueillie par aucune injure, sa surprise fut portée au comble de se trouver vivante et de se voir protégée. * * *

L'enjouement de la jeune demoiselle de Caen succéda sans presque aucun intervalle, après le meurtre, aux scènes tragiques. Elle passait une partie de son temps à copier des chansons politiques de Valadé ; elle écrivait à Barbaroux en datant du second jour de la *préparation* de la paix. Bientôt elle s'occupera de son portrait et badinera avec le peintre ; elle demande grâce, en plaisantant, pour la légèreté de son caractère. Le sacrifice de sa vie était si entier qu'elle habitait d'avance dans les Champs-Elysées et jouait avec Brutus et quelques anciens ; " car les modernes," ajoutait-elle, "ne me tentent pas ! Ils sont si vils ! " * * * Le procès ne fut jugé que le 17 juillet. Il n'y avait pas alors l'impatience que l'on vit bientôt quand les supplices eurent allumé la soif des supplices. On interrogeait encore, et la mort ne devançait pas les réponses. L'âme de Corneille était sur les lèvres de Charlotte, sans qu'elle le sût.

Fouquier-Tinville lui demande qui l'a portée à tuer Marat.

—— Que haïssiez-vous dans sa personne ?

—— Ses crimes.

—— Croyez-vous avoir assassiné tous les Marats ?

Celui-là mort, les autres auront peur peut-être.

Qu'entendez-vous par énergie ?

Mettre son intérêt particulier de côté et se sacrifier pour sauver la patrie.

Qui vous a conseillée ?

On exécute mal ce qu'on n'a pas conçu soi-même.

Pourquoi avez-vous tué Marat ?

J'ai tué un homme pour en sauver cent mille.

Qu'avez-vous à répondre ?

Rien, sinon que j'ai réussi.

Mettez une rime à ces mots, vous avez un dialogue des Horaces. Elle aussi aurait pu ajouter :

A quoi bon me défendre ?
Vous savez l'action ; vous la venez d'entendre.[20]

L'auditoire frémissait d'une émotion que l'on n'avait pas vue encore au tribunal révolutionnaire. Quelqu'un dessinait le portrait de Charlotte Cor-

day ; elle se tourna du côté du peintre, avec le même calme que dans un jour ordinaire. Son défenseur, Chauveau-Lagarde, osa parler de cette "abnégation sublime" ; aucune voix ne s'éleva contre lui. Elle le remercia, à la manière antique, en lui léguant ses dettes de prison, puisque ses biens venaient d'être confisqués.

Un peu avant le jugement, on lut sa longue lettre à Barbaroux, dans laquelle se mêlent, d'une manière si étrange, la plaisanterie d'une jeune fille et le stoïcisme d'un conspirateur antique. "Demain, à midi, j'aurai vécu, pour parler le langage romain." [21] Elle prend congé de son père, et se met sous la protection de Thomas Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.[22]

Le bourreau vint la chercher, qu'elle écrivait encore un billet. Elle pria d'attendre que sa lettre fut cachetée. Le bourreau tient la chemise rouge et des ciseaux, elle prend les ciseaux, coupe une mèche de ses cheveux, la donne au peintre Hauer, qui achève le portrait.

Quand Charlotte parut sur le tombereau, si belle, si impassible, au milieu de la ville terrifiée, des

bravos meurtriers l'accueillirent et l'accompagnèrent jusqu'à l'échafaud. La voiture marchait lentement. "Vous trouvez," lui dit le bourreau, "que cela est bien long?"—"Bah! nous sommes toujours sûrs d'arriver." Dans ce long trajet, on ne surprit sur son visage que ce même sourire qui avait glacé ses juges. C'était à la fois la joie du sacrifice et le mépris de tout ce qui l'entourait. Seulement, on ne sait si dans ce mépris elle comprenait le lointain avenir. Les exécuteurs s'approchèrent pour lui lier les pieds. Elle crut à un outrage, et fit résistance. Quand elle sut que cela aussi faisait partie du supplice, elle céda et s'excusa. Au dernier instant, le bourreau arracha le fichu qui lui couvrait la poitrine; elle rougit. Sa tête tomba. Le valet du bourreau la ramassa tout émue de pudeur virginale. Il la montra au peuple et la souffleta. Un long murmure s'éleva de la foule; la nature osa se montrer un moment. Après la mort, la haine et la curiosité se prirent encore au cadavre; elles ne purent découvrir que la Vierge de Tauride.

Edgar Quinet, *La Révolution*, vol. II, Paris, 1868, pages 16–24 abrégées.

LA TERREUR.

PARMI les victimes qu'on venait journellement enlever au Plessis,[23] la citoyenne Grimaldi, par son courage et sa noble fierté, fut celle qui nous laissa les plus douloureux souvenirs. Elle refusa de lire son acte d'accusation, pas la plus légère émotion n'altéra ses traits ; elle distribua aux indigens qu'elle soulageait habituellement, tout l'argent qui lui restait, embrassa sa femme-de-chambre, et se sépara de nous comme après une longue route on quitte des compagnons de voyage dont la société nous fut utile et douce. La citoyenne L—— C—— dormait auprès de ses enfans en bas âge,[24] qu'on lui avait permis de garder auprès d'elle, quand à minuit les portes s'ouvrent avec fracas, et des voix sinistres font entendre son nom.

Éperdue, elle prend pour un songe, enfant de sa chimère, l'image de la mort qu'on lui présente au milieu des intéressantes créatures qui lui doivent le jour. Elle s'enlace de leurs bras, présente leurs grâces naïves, comme l'emblème de son innocence, veut attendrir ses bourreaux par le spectacle séduisant d'une mère éplorée : Aujourd'hui huit ans, leur dit-elle, je donnai la vie à ces jumeaux ; déjà

votre rage a assassiné leur père, vous ne voulez donc plus laisser sur cette terre sanglante, que des scélérats et des orphelins, des cendres et des cabanes ; on l'enleva sans lui donner même le temps de s'habiller ; elle ne revint pas.

Les Souvenirs d'un Jeune Prisonnier. An 3e de la République. Paris, 1794–95. Pages 68–69.

COLLOT D'HERBOIS ET FOUCHÉ À LYONS.

Le 4 décembre, soixante-quatre jeunes gens furent amenés, garrottés, devant la commission, et de là aux Brotteaux. On y avait creusé deux fossés parallèles que séparait une sorte de chaussée d'environ trois pieds de large. Les prisonniers furent placés à la file dans cet espace, attachés deux à deux. Une haie de soldats, le sabre en main, bordait chaque fossé, pour qu'aucune des victimes ne pût s'écarter de son rang. Deux canons chargés à boulets avaient été braqués de manière à enfiler la longueur de cette allée. La plupart de ces jeunes hommes avaient combattu pendant le siége, et ce n'était pas la première fois qu'ils bravaient le feu du canon. Le courage ne les abandonna point ; ils ne proféraient pas une plainte ; on n'entendait pas un gémissement, mais ils ré-

pétaient le réfrain qui avait déjà servi de chant de mort à d'autres victimes :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Ils chantaient encore, lorsqu'un roulement de tambours donna le signal ; les canons tirèrent, et les boulets emportaient aux uns la tête, aux autres le bras, ou des lambeaux de chair. Un tiers environ tomba frappé à mort, les autres cruellement mutilés. Le sang ruisselait dans les deux fossés. Les bourreaux s'étaient mépris dans leur calcul ; ils rechargèrent les canons à mitraille, et la fusillade fut en même temps commandée. Des victimes respiraient encore, et l'on entendait les cris que leur arrachait la souffrance. Alors il fut ordonné aux soldats qui formaient la haie de les achever à coups de sabre. Ces soldats étaient de l'armée révolutionnaire, mal exercés au maniement des armes. Le troisième acte du massacre se prolongea ; de sorte que cette scène de carnage dura deux heures. * * *

Des soldats de l'armée révolutionnaire vinrent prendre cent neuf détenus qui restaient dans la

prison et les emmenèrent pêle-mêle, tellement qu'ils entraînèrent avec eux deux personnes au service du concierge. La commission révolutionnaire, où ils furent conduits, les fit seulement comparaître devant elle, en demandant à chacun son nom. Ils étaient garrottés à mesure qu'ils passaient; puis réunis dans la place des Terreaux, ils entendirent prononcer leur sentence. Les juges de la commission présidaient à cette signification sur le balcon de l'hôtel de ville. La sentence, après avoir énuméré les crimes imputés aux condamnés, ajoutait : "Ainsi que les coupables, dans leur interrogatoire, en sont eux-mêmes convenus." A ces mots les condamnés s'écrient : "Cela est faux !"—"On ne m'a point interrogé !"—"On m'a pris pour un autre !"—"Ce n'est pas moi." La foule qui occupait la place avait été composée avec précaution de manière à ne point risquer qu'elle fût émue de pitié. Ses féroces clameurs étouffèrent les voix des victimes. On les entraîna au champ de carnage ; ils furent comptés encore une fois et l'on en trouva cent dix : le mandat portait le nombre cent neuf ; on alla consulter Collot. "Qu'importe un de plus," répondit-il, "ce sera pour aujourd'hui au lieu d'être pour demain."

Cette fois on avait renoncé à employer le canon ; mais on persistait dans l'idée de frapper les victimes du même coup de foudre. Chacun des prisonniers avait les mains liées derrière le dos et la corde se rattachait à un long câble fixé de distance en distance aux tiges des saules plantés en allée ; en face de chacun de ces malheureux un piquet de soldats de l'armée révolutionnaire devait, au signal donné, les fusiller au même instant. On a raconté que Collot d'Herbois, pour donner l'exemple à un soldat qui hésitait, avait pris son fusil et tiré sur un prisonnier.

Cette exécution fut plus affreuse encore que la première. Beaucoup ne furent point frappés à mort. Les uns, tombés à terre, essayaient de se relever tout mutilés ; les soldats eurent l'ordre de les achever. "Tuez-moi tout de suite," criaient les blessés ; "ne m'épargnez pas" ; d'autres, dont les liens avaient été rompus par les balles, essayaient de s'enfuir, ralentis par leurs blessures. Des dragons, lancés à leur poursuite, les hachaient à coups de sabre. Les fossoyeurs, qui arrivèrent ensuite, en trouvèrent qui respiraient encore ; ils furent achevés avec les bêches et les pioches.

Barante, *Histoire de la Convention*, vol. III., pages 418–422, abrégées.

CARRIER À NANTES.

CARRIER avait été envoyé à Nantes pour y punir la Vendée. * * * Il voulait punir à la fois et les Vendéens rebelles, et les Nantais fédéralistes, qui avaient essayé un mouvement en faveur des Girondins, après le siége de leur ville. Chaque jour, les malheureux qui avaient échappé au massacre du Mans et de Savenay arrivaient en foule, chassés par les armées qui les pressaient de tous côtés. Carrier les faisait enfermer dans les prisons de Nantes, et en avait accumulé là près de dix mille. Il avait ensuite formé une compagnie d'assassins, qui se répandaient dans les campagnes des environs, arrêtaient les familles nantaises, et joignaient les rapines à la cruauté. Carrier avait d'abord institué une commission révolutionnaire devant laquelle il faisait passer les Vendéens et les Nantais. Il faisait fusiller les Vendéens, et guillotiner les Nantais suspects de fédéralisme ou de royalisme. Bientôt il trouva la formalité trop longue, et le supplice de la fusillade sujet à des inconvénients. Ce supplice était lent ; il était difficile d'enterrer

les cadavres. Souvent ils restaient sur le champ du carnage, et infectaient l'air à tel point, qu'une épidémie régnait dans la ville. La Loire, qui traverse Nantes suggéra une affreuse idée à Carrier : ce fut de se débarrasser des prisonniers en les plongeant dans le fleuve. Il fit un premier essai, chargea une gabare de quatre-vingt-dix prêtres, sous prétexte de les déporter, et la fit échouer à quelque distance de la ville. Ce moyen trouvé, il se décida à en user plus largement. Il n'employa plus la formalité désiroire de faire passer les condamnés devant une commission : il les faisait prendre la nuit dans les prisons, par bandes de cent et deux cents, et conduire sur des bateaux. De ces bateaux on les transportait sur de petits bâtiments préparés pour cette horrible fin. On jetait les malheureux à fond de cale ; on clouait les sabords, on fermait l'entrée des ponts avec des planches ; puis les exécuteurs se retiraient dans des chaloupes, et des charpentiers placés dans des batelets ouvraient les flancs des bâtiments à coups de hâche, et les faisaient couler bas. Quatre ou cinq mille individus périrent de cette manière affreuse. Carrier se réjouissait d'avoir trouvé ce moyen plus expé-

ditif et plus salubre de délivrer la république de ses ennemis. Il noya non-seulement des hommes, mais un grand nombre de femmes et d'enfants. Lorsque les familles vendéennes s'étaient dispersées aprés la déroute de Savenay,[25] une foule de Nantais avaient recueilli des enfants pour les élever. " Ce sont des louveteaux," dit Carrier ; et ordonna qu'ils fussent restituer à la république. Ces malheureux enfants furent noyés pour la plupart.

La Loire était chargée de cadavres ; les vaisseaux en jetant l'ancre, soulevaient quelquefois des bateaux remplis de noyés. Les oiseaux de proie couvraient les rivages du fleuve, et se nourrissaient de débris humains. Les poissons étaient repus d'une nourriture qui en rendait l'usage dangereux, et la municipalité avait défendu d'en pêcher. A ces horreurs se joignaient une maladie contagieuse et la disette. Au milieu de ce désastre, Carrier, toujours bouillant de colère, défendait le moindre mouvement de pitié, saisissait au collet, menaçait de son sabre ceux qui venaient lui parler, et avait fait afficher que quiconque viendrait solliciter pour un détenu serait jeté en prison. Heureusement le comité de salut public venait de le remplacer, car

il voulait bien l'extermination, mais sans extravagance. On évalue à quatre ou cinq mille les victimes de Carrier.

A. Thiers, *Révolution Française*, Bruxelles, 1834, pages 45–46.

PROCÈS DES DANTONISTES.

Le lendemain, 13 germinal [2 avril], les accusés furent conduits au tribunal au nombre de quinze. On avait réuni ensemble les cinq chefs modérés, Danton, Herault-Séchelles, Camille, Philipeaux, Lacroix ; les quatre accusés de faux, Chabot, Bazire, Delaunay, Fabre-d'Églantine ; les deux beaux-frères de Chabot, Junius et Emmanuel Frey; le fournisseur d'Espagnac, le malheureux Westermann, accusé d'avoir partagé la corruption et les complots de Danton ; enfin deux étrangers, amis des accusés, l'Espagnol Gusman, et le Danois Diederichs.

La foule accourue pour voir les accusés était immense. Un reste de l'intérêt qu'avait inspiré Danton s'était réveillé en sa présence. Fouquier-Tinville, les juges et les jurés, tous révolutionnaires subalternes tirés du néant par sa main puissante, étaient embarrassés en sa présence : son assurance,

sa fierté leur imposaient, et il semblait plutôt l'accusateur que l'accusé. Le président Hermann et Fouquier-Tinville, au lieu de tirer les jurés au sort, comme le voulait la loi, firent un choix, et prirent ce qu'ils appelaient *les solides*. On interrogea ensuite les accusés. Quand on adressa à Danton les questions d'usage sur son âge et son domicile, il répondit fièrement qu'il avait trente-quatre ans, et que bientôt son nom serait au Panthéon,[26] et lui dans le néant. Camille répondit qu'il avait trente-trois ans, l'âge du *sans-culotte Jésus Christ* lorsqu'il mourut. Bazire en avait vingt-neuf. Hérault-Sechelles, Philipeaux en avaient trente-quatre. Ainsi les talents, le courage, le patriotisme, la jeunesse, tout se trouvait encore réuni dans ce nouvel holocauste, comme dans celui des Girondins. * * *

"Danton," lui dit le président, "la convention vous accuse d'avoir conspiré avec Mirabeau, avec Dumouriez, avec d'Orléans, avec les Girondins, avec l'étranger, et avec la faction qui veut rétablir Louis XVII." "Ma voix," répondit Danton," avec son organe puissant, "ma voix, qui tant de fois s'est fait entendre pour la cause du peuple, n'aura pas de peine à repousser la calomnie. Que les lâches

qui m'accusent paraissent et je les couvrirai d'ignominie. * * * Que les comités se rendent ici, je ne répondrai que devant eux ; il me les faut pour accusateurs et pour témoins. * * * Qu'ils paraissent. * * * Au reste, peu m'importe, vous et votre jugement * * * Je vous l'ai dit : le néant sera bientôt mon asile. La vie m'est à charge, qu'on me l'arrache * * * Il me tarde d'en être délivré." En achevant ces paroles, Danton était indigné, son cœur était soulevé d'avoir à répondre à de pareils hommes. Sa demande de faire comparaître les comités, et sa volonté prononcée de ne répondre que devant eux, avait, intimidé le tribunal, et causé une grande agitation. Une telle confrontation, en effet, eût été cruelle pour eux ; ils auraient été couverts de confusion, et la condamnation fût peut-être devenue impossible. "Danton," dit le président, "l'audace est le propre du crime ; le calme est celui de l'innocence." A ce mot, Danton s'écrie : "L'audace individuelle est réprimable, sans doute ; mais cette audace nationale dont j'ai tant de fois donné l'exemple, dont j'ai tant de fois servi la liberté, est la plus méritoire de toutes les vertus. Cette audace

est la mienne : c'est celle dont je fais ici usage pour la république contre les lâches qui m'accusent. Lorsque je me vois si bassement calomnié, puis-je me contenir ? Ce n'est pas d'un révolutionnaire comme moi qu'il faut attendre une défense froide. * * * Les hommes de ma trempe sont inappréciables dans les révolutions * * * c'est sur leur front qu'est empreint le génie de la liberté." En disant ces mots, Danton agitait sa tête et bravait le tribunal. Ses traits si redoutés produisaient une impression profonde. Le peuple, que la force touche, laissait échapper un murmure approbateur.—" Moi ! " continuait Danton, " moi accusé d'avoir conspiré avec Mirabeau, avec Dumouriez, avec d'Orléans, d'avoir rampé aux pieds de vils despotes ! c'est moi que l'on somme de répondre à la *justice inévitable, inflexible !* * * * Et toi, lâche Saint-Just, tu répondras à la postérité de ton accusation contre le meilleur soutien de la liberté ! * * * En parcourant cette liste d'horreurs," ajouta Danton en montrant l'acte d'accusation, "je sens tout mon être frémir." * * *

Le lendemain l'affluence était la même au tri-

bunal. Danton et ses collègues, aussi fermes et aussi opiniâtres, demandent encore la comparution de plusieurs membres de la convention et des deux comités. Fouquier, pressé de répondre, dit qu'il ne s'oppose pas à ce qu'on appelle les témoins nécessaires. Mais il ne suffit pas, ajoutent les accusés, qu'il n'y mette ancun obstacle, il faut de plus qu'il les appelle lui-même. A cela Fouquier réplique qu'il appellera tous ceux qu'on désignera, excepté les membres de la convention, parce que c'est à l'assemblée qu'il appartient de décider si ses membres peuvent être cités. Les accusés se récrient de nouveau qu'on leur refuse les moyens de se défendre. Le tumulte est à son comble. Le président interroge encore quelques accusés, Westermann, les deux Frey, Gusman, et se hâte de lever la séance.

Le troisième jour, en effet, les accusés avaient résolu de renouveler leurs sommations. Tous à la fois se lèvent, et pressent Fouquier de faire comparaître les témoins qu'ils ont demandés. Ils exigent plus encore ; ils veulent que la convention nomme une commission pour recevoir les dénonciations qu'ils ont à faire, contre le projet de dicta-

ture qui se manifeste chez les comités. Fouquier, embarrassé, ne sait plus quelle réponse leur faire. Dans le moment, un huissier vient l'appeler. Il passe dans la salle voisine, trouve Amar et Vouland, qui, tout essoufflés encore, lui disent : "Nous tenons les scélérats, voilà de quoi vous tirer d'embarras" : et ils lui remettent le décret que Saint-Just venait de faire rendre. Fouquier s'en saisit avec joie, rentre à l'audience, demande la parole, et lit le décret affreux.—Danton, indigné, se lève alors : "Je prends," dit-il, "l'auditoire à témoin que nous n'avons pas insulté le tribunal."—"C'est vrai !" disent plusieurs voix dans la salle. Le public entier est étonné, indigné même du déni de justice commis envers les accusés. L'émotion est générale ; le tribunal est intimidé.

"Un jour," ajoute Danton, "la vérité sera connue. * * * Je vois de grands malheurs fondre sur la France. * * * Voilà la dictature ; elle se montre à découvert et sans voile."— Camille, en entendant parler du Luxembourg, de Dillon, de sa femme, s'écrie avec désespoir : "Les scélérats ! non contents de m'égorger, moi, ils veulent égorger ma femme !"—Danton aperçoit dans le fond de la salle

et dans le corridor Amar et Vouland, qui se cachaient pour juger de l'effet du décret. Il les montre du poing : " Voyez," s'écrie-t-il, " ces lâches assassins ; ils nous poursuivent, ils ne nous quitteront pas jusqu'à la mort ! "—Vadier et Vouland, effrayés, disparaissent. Le tribunal, pour toute réponse, lève la séance.

Le lendemain était le quatrième jour, et le jury avait la faculté de clôturer les débats, en se déclarant suffisamment instruit. En conséquence, sans donner aux accusés le temps de se défendre, le jury demande la clôture des débats. Camille entre en fureur, déclare aux jurés qu'ils sont des assassins, et prend le peuple à témoin de cette iniquité. On l'entraîne alors avec ses compagnons d'infortune hors de la salle. Il résiste, et on l'emporte de force. Pendant ce temps, Vadier, Vouland parlent vivement aux jurés, qui, du reste, n'avaient pas besoin d'être excités. Le président Hermann et Fouquier les suivent dans leur salle. Hermann a l'audace de leur dire qu'on a intercepté une lettre écrite à l'étranger, qui prouve la complicité de Danton avec la coalition. Trois ou quatre jurés seulement osent appuyer les accusés, mais la majorité l'emporte.

Le président du jury, le nommé Trinchard, rentre plein d'une joie féroce, et prononce de l'air d'un furieux la condamnation inique.

On ne voulut pas s'exposer à une nouvelle explosion des condamnés, en les faisant remonter de la prison à la salle du tribunal pour entendre leur sentence ; un greffier descendit la leur lire. Ils le renvoyèrent sans vouloir le laisser achever, et en s'écriant qu'on pouvait les conduire à la mort. Une fois la condamnation prononcée, Danton, qui avait été soulevé d'indignation, redevint calme et fut rendu à tout son mépris pour ses adversaires.

Camille, bientôt apaisé, versa quelques larmes sur son épouse ; et, grâce à son heureuse imprévoyance, n'imagina pas qu'elle fût menacée de la mort, ce qui aurait rendu ses derniers moments insupportables. Hérault fut gai comme à l'ordinaire. Tous les accusés furent fermes, et Westermann se montra digne de sa bravoure si célèbre.

Ils furent exécutés le 16 germinal (5 avril). La troupe infâme payée pour outrager les victimes suivait les charrettes. Camille, à cette vue, éprouvant un mouvement d'indignation, voulut parler à la multitude, et il vomit contre le lâche et hypo-

crite Robespierre les plus véhémentes imprécations. Les misérables envoyés pour l'outrager lui répondirent par des injures. Dans son action violente, il avait déchiré sa chemise et avait les épaules nues. Danton, promenant sur cette troupe un regard calme et plein de mépris, dit à Camille : "Reste donc tranquille, et laisse là cette vile canaille."—Arrivé au pied de l'échafaud, Danton allait embrasser Hérault-Séchelles, qui lui tendait les bras : l'éxécuteur s'y opposant, il lui adressa, avec un sourire, ces expressions terribles : "Tu peux donc être plus cruel que la mort ! Va, tu n'empêcheras pas que, dans un moment, nos têtes s'embrassent dans le fond du panier." [27]

Thiers, *Révolution Française*, vol. III., pages 427–437, abrégées.

LETTRE DE CAMILLE DESMOULINS À SA FEMME.

Prison du Luxembourg,
Duodi (Lundi), Germinal (Avril),
5 heures du matin.

Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux : on est libre, quand on dort ; on n'a point le sentiment de sa captivité : le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe, je vous

embrassais tour à tour, toi, Horace et Duroupe, qui était à la maison ; mais notre petit[28] avait perdu un œil, par une humeur qui venait de se jeter dessus ; et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot ; il faisait un peu de jour, ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verroux qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme ; j'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté, en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! ô ma chère Lucile ! où es-tu ? (Ici on remarque la trace d'une larme.) Hier au soir, j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu, quand j'ai aperçu, dans le jardin, ta mère : un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux ; j'ai joint les mains, comme implorant sa pitié ; elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur (Ici encore une trace de larmes), à son mouchoir et à son voile, qu'elle a baissé, ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près, avec toi,

afin que je vous voie mieux ; il n'y a pas de danger, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien bonne ; je voudrais que tu m'achetasses de ces lunettes comme j'en avais une paire il y a six mois, non pas d'argent, mais d'acier, qui ont deux branches qui s'attachent à la tête : tu demanderais du no. 15 ; le marchand sait ce que cela veut dire ; mais surtout, je t'en conjure, Lolotte, par mes amours éternelles, envoie-moi ton portrait ; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres ; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ce portrait ; en attendant, envoie-moi tes cheveux, que je les mette contre mon cœur. Ma chère Lucile ! me voila revenu au temps de nos premiers amours, où quelqu'un m'intéressait, par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : eh bien ! vous l'avez vue, lui dis-je ? comme je le disais autrefois à cet abbé Laudreville, et je me surprenais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne, quelque chose de ta presence, quelque

chose de toi. C'est une âme charitable, puisqu'il t'a remis ma lettre sans retard. Je le verrai, à ce qu'il me paraît, deux fois par jour, le matin et le soir ; ce messager de nos douleurs me devient aussi cher que l'aurait été autrefois le messager de nos plaisirs. J'ai découvert une fente dans mon apparlement, j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu gémir, j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait ; il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit : ô mon dieu ! s'est-il écrié, à ce nom, en retombant sur son lit, d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Eglantine : oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit ; mais toi ici ! la contre-révolution est donc faite ? nous n'osons cependant nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation, et que si on venait à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserés plus étroitement ; car il a une chambre à feu, et la mienne serait assez belle, si un cachot pouvait l'être. Mais, chère amie ! tu n'imagines pas ce que c'est que d'être au secret,[29] sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal ! C'est vivre et être mort tout ensemble ! c'est n'exister que pour sentir qu'on

est dans un cercueil ! On dit que l'innocence est calme, courageuse ; ah ! ma chère Lucile ! ma bien aimée ! bien souvent mon innocence est faible comme celle d'un mari, celle d'un père, celle d'un fils ! Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement : mais mes collègues ; mais Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot ; mais la République, après tout ce que j'ai fait pour elle ! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices ! En entrant ici, j'ai vu Hérault-Séchelle, Simond, Ferroux, Chaumette, Antonnelle, ils sont moins malheureux, aucun n'est au secret ; c'est moi, qui me suis dévoué depuis cinq ans à tant de haine et de périls pour la république ; moi qui ai conservé ma pureté au milieu de la révolution ; moi qui n'ai de pardon à demander qu'à toi seule au monde, ma chère Lolotte, et à qui tu l'as accordé, parce que tu sais que mon cœur, malgré ses faiblesses, n'est pas indigne de toi ; c'est moi, que des hommes, qui se disaient mes amis, qui se disent républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme un conspirateur ! Socrate but la ciguë, mais au moins, il voyait, dans sa prison, ses amis et sa femme. Combien il est plus dur d'être séparé de

toi ! Le plus grand criminel serait trop puni, s'il était arraché à une Lucile, autrement que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation ! Mais un coupable n'aurait point été ton époux, et tu ne m'as aimé que parce que je ne respirais que pour le bonheur de mes concitoyens. * * * On m'appelle. * * * Dans ce moment, les commissaires du tribunal révolutionnaire viennent de m'interroger ; il ne me fut fait que cette question ; si j'avais conspiré contre la République. Quelle dérision ! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur ! Je vois le sort qui m'attends. Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon loup ; dis adieu à mon père ! tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes ; mes derniers moments ne te déshonoreront pas ; tu vois que ma crainte était fondée, que nos présentiments furent toujours vrais ! J'ai épousé une femme céleste par ses vertus ; j'ai été bon mari, bon fils, j'aurais été bon père : j'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté ! Je meurs à 34 ans ; mais c'est un phénomène que j'ai passé, depuis cinq ans, tant

de précipices de la révolution, sans y tomber, et que j'existe encore, et j'appuie encore ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philantropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas ! Je vois bien que la puissance énivre presque tous les hommes ; que tous disent comme Denys de Syracuse : la tyrannie est une belle épitaphe. Mais console-toi, veuve désolée ! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse : c'est celle des Brutus et des Caton, les tyrannicides. O ma chère Lucile ! j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse, pour composer avec ta mère et mon père, et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti [30] ! J'avais rêvé une république, que tout le monde eût adorée ! Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes ? Comment penser que quelques plaisanteries, dans mes écrits contre des collègues qui m'avait provoqué, effaceraient le souvenir de mes services ! Je ne me dissimule point que je meurs victime de ma plaisanterie et de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire

mourir avec lui et Phelippeaux ; et puisque nos collègues sont assez lâches pour nous abandonner et pour prêter l'oreille à des calomnies que je ne connais pas, mais à coup-sûr les plus grossières, je vois que nous mourrons victime de notre courage à dénoncer des traîtres, de notre amour pour la vérité ! Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage, que nous périssons les derniers des républicains ! Pardon, chère amie ! ma véritable vie, que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, je m'occupe de ma mémoire ! je devrais bien plutôt m'occuper de te la faire oublier, ma Lucile ! mon bon loulou ! ma poule [31] ! je t'en conjure, ne reste point sur la branche ! ne m'appelle point par tes cris ! ils me déchireraient, au fond du tombeau ! Vis pour mon Horace ; parle-lui de moi ! Tu lui diras ce qu'il ne peut point entendre ! que je l'aurais bien aimé ! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un dieu ! mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité, et ce que j'ai eu de bon ; mes vertus, mon amour de la liberté ; et dieu te récompensera ! Je te reverrai un jour ô Lucile ! ô Annette, sensible comme je l'étais ! La mort qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle

un si grand malheur ? Adieu loulou, adieu ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre ! Je te laisse de bons amis ; tout ce qu'il y a d'hommes vertueux et sensible ! Adieu Lucile ! ma chère Lucile adieu ! Horace, Annette ; adieu mon père ! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie ! je vois encore Lucile ! je la vois ! mes bras croisés te serrent ! mes mains liées t'embrassent ! et ma tête séparée repose sur toi ! je vais mourir !

Le Vieux Cordelier, No. 7, pages 165–172.

FÊTE DE L'ÊTRE-SUPRÊME.

Les trois mois qui suivirent l'exécution de Danton furent les plus affreux du règne de la Terreur, non dans les départements, mais à Paris.

Robespierre, devenu maître absolu, voulut que la convention abjurât le culte de la Raison, et fit rendre ce fameux décret :

"Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme."

Ces paroles furent gravées sur le frontispice de l'église Notre-Dame, à la place de cette inscription : *Temple de la Raison.*

La fête de l'Être-Suprême fut fixée au 8 juin. Robespierre s'en occupa avec un soin tout particu-

lier. * * * Le programme de cette fête avait été dressé par David, et Robespierre la présida, la convention l'ayant, pour cela, nommé son président à l'unanimité. La foule dès le matin était immense. Robespierre, qui s'était fait attendre longtemps, parut enfin au milieu de la convention. Tous les yeux étaient fixés sur lui. Il avait un habit bleu-violet, et, selon son usage, une tenue très-soignée. Son chapeau était couvert de plumes de grand prix, et il tenait à la main, comme tous les représentants, un bouquet de fleurs et d'épis. Sur son visage, ordinairement sombre, éclatait la joie. Au-milieu du jardin des Tuileries un amphithéâtre était dressé. La convention l'occupa ; à droite et à gauche étaient placées plusieurs groupes. Les enfants étaient couronnés de violettes, les adolescents de myrte, les hommes de chêne, les vieillards de pampres et d'olivier, les femmes tenaient leurs filles par la main et portaient des corbeilles de fleurs. Vis-à-vis de l'amphithéâtre étaient les images de l'Athéisme, de la Discorde, et de l'Egoïsme, destinées à être brûlées. Dès que la convention eut pris place, la musique se fit entendre. Robespierre fit ensuite un premier discours sur l'objet de la

fête. "Français républicains," dit-il, "il est enfin arrivé le jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être-Suprême. Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime, et l'imposture : il voit dans ce moment une nation entière aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroiques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Être qui lui donna la mission de les entreprendre et le courage de les exécuter ! " Il termina son discours par ces mots significatifs : "Livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse ; et demain, reprenant nos travaux, nous frapperons avec une nouvelle ardeur sur *tous les ennemis* de la patrie."

Ces derniers mots glacèrent d'épouvante quelques-uns de ceux qui les entendirent. Après ce discours, Robespierre descend de l'amphithéâtre, et, prenant une torche, met le feu aux trois images. Du milieu de leurs cendres parait la statue de la Sagesse. Robespierre retourne à sa place et prononce un second discours sur l'extirpation des vices ligués contre la république. Puis on se dirige vers le

Champ de Mars. Robespierre affectait de marcher très-avant de ses collègues.

Au Champ de Mars avait été élevée, sur l'emplacement de l'ancien autel de la patrie, une immense montagne, au sommet de laquelle était un arbre : la convention s'assied sous ses rameaux. De chaque côté de la montagne se placent les différents groupes ; une symphonie commence, les groupes chantent ensuite des strophes dont Joseph Chénier avait fait les vers et Méhul la musique. A un signal donné les adolescents tirent leurs épées et jurent dans les mains des vieillards, de défendre la patrie, les mères enlèvent leurs enfants dans leurs bras, tous les assistants tendent les mains vers le ciel ; et les serments de vaincre ou de mourir se mêlent à la décharge de cinquante pièces d'artillerie. La fête se termina par des jeux publics.

Barrau, *Révolution Française*, pages 430–436, abrégées.

HYMNE À L'ÊTRE-SUPRÊME.

1794.

Source de vérité qu'outrage l'imposture,
De tout ce qui respire éternel protecteur,
Dieu de la liberté, père de la nature,
Créateur et conservateur !

O toi ! seul incréé, seul grand, seul nécessaire,
  Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir despotique immuable adversaire,
  La France est debout devant toi.

* * * * * * *

L'esclave et le tyran ne t'offrent point d'hommage,
  Ton culte est la vertu, ta loi l'égalité :
Sur l'homme libre et bon, ton œuvre et ton image,
  Tu soufflas l'immortalité.

Quand du dernier Capet la criminelle rage
  Tombait d'un trône impur écroulé sous nos coups,
Ton invisible bras guidait notre courage,
  Les foudres marchaient devant nous.

* * * * * * *

Anéantis des rois les ligues mutinées ;
  De trente nations taris enfin les pleurs ;
De la Sambre au Mont Blanc, du Var au Pyrénées
  Fais triompher les trois couleurs.

À venger les humains la France est consacrée.
  Sois toujours l'allié du peuple souverain ;
Et que la république, immortelle, adorée,
  Ecrase les trônes d'airain.

* * * * * * *

M. J. Chenier, *Poésies Nationales*, Paris, 1836, pages 225–229, abrégées.

AUTRES VICTIMES DE LA TERREUR.

Parmi les autres victimes, je citerai André Chénier, le charmant poëte. André eut dans la

prison aux approches de la mort, de plus belles inspirations que jamais. Nous voyons, par des vers qu'il y composa, quel mortel effroi glaçait alors tous les gens honnêtes, et dans quel isolement on laissait les proscrits :

Lorsqu'à l'agneau bêlant la sombre boucherie
  Ouvre ses cavernes de mort,
Pasteurs, chiens, et moutons, toute la bergerie,
  Ne s'informe plus de son sort.
Les enfants qu'amusaient ses ébats dans la plaine,
  Les vierges aux belles couleurs
Qui le suivaient en foule, et sur sa blanche laine
  Entrelaçaient rubans et fleurs,
Sans plus songer à lui le mangent, s'il est tendre.
  Dans cet abîme enseveli,
J'ai le même destin ; je devais m'y attendre ;
  Accoutumons-nous à l'oubli.
* * * Mes amis ! * * *
  Peut-être en de plus heureux temps
J'ai moi-même, à l'aspect des pleurs de l'infortune,
  Détourné mes regards distraits.
A mon tour aujourd'hui mon malheur importune. * * *
  Vivez, amis, vivez en paix.

Un autre poëte, Roucher, auteur des *Mois*, se fit peindre en prison, et envoya son portrait à sa femme et à ses enfants avec ces vers :

Ne vous étonnez point, objets charmants et doux,
  Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage ;

Quand un crayon savant dessina cette image,
L'échafaud m'attendait et je pensais à vous.

Parmi les innombrables victimes frappées à cette époque, nulle n'excita plus d'intérêt que Malesherbes.

Quand on l'amena dans la prison, tous les détenus se levèrent pleins de respect et de consternation. On va au-devant de lui, on soutient ses pas, on veut le faire asseoir sur le seul siége un peu commode qui fût dans la salle : "Vous accordez," dit-il en souriant, "le fauteuil au doyen d'âge." Un des prisonniers s'écriait d'une voix étouffée : "Vous ! vous ! c'est M. de Malesherbes !"—"Que voulez-vous ?" répond-il, "Je me suis avisé vers mes vieux ans d'être un mauvais sujet ; on m'a mis en prison." Sa constance et sa simplicité ne se démentirent pas un instant. Après avoir lu son acte d'accusation, il dit : "Mais si cela avait le sens commun !" En descendant l'escalier pour aller au tribunal, il fit un faux pas : "C'est de mauvais augure," dit-il en souriant ; "un Romain rentrerait chez lui."

Quand il parut devant le tribunal révolutionnaire, on dit que les juges fermaient ou détournaient

les yeux. Malesherbes fut condamné à mort avec sa sœur, sa fille, son gendre, sa petite fille et son petit-gendre [32] Chateaubriand, père du grand écrivain.

Barrau, *Révolution Française*, pages 419–20.

LA JEUNE CAPTIVE.[33]

" L'épi naissant mûrit de la faux respecté ;
Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été
Boit les doux présents de l'aurore :
Et moi, comme lui belle, et jeune comme lui,
Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,
Je ne veux pas mourir encore.

" Qu'un stoïque aux yeux secs vole embrasser la mort,
Moi je pleure et j'espère ; au noir souffle du nord
Je plie et relève ma tête.
S'il est des jours amers, il en est de si doux !
Hélas ! quel miel jamais n'a laissé de dégouts ?
Quelle mer n'a point de tempête ?

" L'illusion féconde habite dans mon sein.
D'une prison sur moi les murs pèsent en vain,
J'ai les ailes de l'espérance :
Echappée aux réseaux de l'oiseleur cruel,
Plus vive, plus heureuse, aux campagnes du ciel
Philomèle [34] chante et s'élance.

" Est-ce à moi de mourir ? Tranquille je m'endors,
Et tranquille je veille, et ma veille aux remords
Ni mon sommeil ne sont en proie.

Ma bienvenue au jour me rit dans tous les yeux ;
Sur des fronts abattus, mon aspect dans ces lieux
Ranime presque de la joie.

" Mon beau voyage encore est si loin de sa fin !
Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin
J'ai passé les premiers à peine.
Au banquet de la vie à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont pressé
La coupe en mes mains encore pleine.

" Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson ;
Et comme le soleil, de saison en saison,
Je veux achever mon année.
Brillante sur ma tige et l'honneur du jardin,
Je n'ai vu luire encore que les feux du matin,
Je veux achever ma journée.

" O mort ! tu peux attendre ; éloigne, éloigne-toi ;
Va consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
Le pâle désespoir dévore.
Pour moi Palès [35] encore a des asiles verts,
Les Amours des baisers, les Muses des concerts ;
Je ne veux pas mourir encore."

Ainsi, triste et captif, ma lyre toutefois
S'éveillait, écoutant ces plaintes, cette voix ;
Ces vœux d'une jeune captive ;
Et secouant le joug de mes jours languissants,
Aux douces lois des vers je pliais les accents
De sa bouche aimable et naïve.

Ces chants, de ma prison témoins harmonieux,
Feront à quelque amant des loisirs studieux
Chercher quelle fut cette belle :

La grâce décorait son front et ses discours,
Et, comme elle, craindront de voir finir leurs jours
Ceux qui les passeront près d'elle.

Poésies d' André Chénier, Paris, 1878–1879, vol. II., page 282.

LA COCARDE TRICOLORE.

Le second décret obligeait toutes les femmes à porter la cocarde nationale * * * et voici pourquoi : les femmes de la classe bourgeoise, un peu par esprit de contradiction peut-être, et un peu aussi parce que les tricoteuses de la société fraternelle [66] se paraient depuis longtemps de la cocarde tricolore, ne s'empressèrent pas beaucoup de se conformer au décret. Quelques-unes ayant été publiquement insultées pour leur manque de mémoire, elles finirent cependant par se décider à faire acte de soumission. Comme la coquetterie ne perd jamais ses droits sur le beau sexe, même par un temps de révolution, les cocardes qu'elles attachèrent d'abord à leurs bonnets étaient composées d'un joli nœud de rubans mélangés bleu, blanc, et rouge, ce qui était, je vous assure, fort gracieux. Mais les tricoteuses et les femmes du peuple, qui portaient la pure cocarde de laine, se révoltèrent à

l'aspect des cocardes de rubans, et en arrachèrent autant qu'elles en virent. Ce n'est pas tout : la commune, qui poursuivait le luxe jusque dans ses derniers retranchements, et qui était bien aise de donner une nouvelle preuve d'austérité républicaine, prit un arrêté conforme aux voies de fait des tricoteuses, c'est-à-dire qu'elle proscrivit toute autre cocarde que la cocarde de laine ; il fallut donc se contenter de celle-ci. Le décret ayant oublié d'en déterminer la dimension, et cette lacune n'ayant pas été remplie par l'arrêté de la commune, les femmes crurent qu'au moins elles seraient libres de porter leurs cocardes grandes, petites, ou moyennes. Eh bien, non : elles étaient exposées à autant d'avanies pour en avoir de petites que pour n'en pas avoir du tout. A tout cela se mêlait une speculation mercantile : des marchands et des marchandes parcouraient les rues avec des mannes remplies de cocardes, arrêtaient les femmes qu'ils voyaient dénuées de cet ornement patriotique, et les forcaient d'en acheter. C'était particulièrement à la porte des jardins publics, dont l'entrée était sévèrement interdite à toute femme non cocardée, que ces marchands ambulants redoublaient d'insolence et

d'importunité. Les cocardes féminines restèrent à l'ordre du jour quelque temps encore après le 9 thermidor ; mais elles tombèrent peu à peu en désuétude, et l'on n'en vit plus guère qu'au bonnet des habitués de la société fraternelle et de la convention. Les dernières furent portées par des citoyennes de la cour du directeur Barras ; au 18 brumaire, elles les cachèrent dans leurs *ridicules*,[37] et ce fut la fin.

Souvenirs Thermidoriens, par Georges Duval, Paris, 1844, vol. I., pages 52–54, abrégées.

DU DIVORCE.

On divorçait pour un oui, pour un non ; on divorçait au moindre prétexte ; on divorçait même sans prétexte ; on divorçait comme on aurait été cueillir du lilas au pré Saint-Gervais ou manger des cerises à Montmorençy. * * *

Il y avait surtout dans la loi un article qui était la providence des époux libertins et des femmes débauchées, celui qui permettait de divorcer pour cause d'incompatibilité d'humeur. Un mari avait une maîtresse et s'ennuyait de sa femme ; la femme avait un amant et ne demandait pas mieux que de se débarrasser de son mari : ils s'en faisaient mu-

tuellement confidence, partaient ensemble pour la municipalité, prévenaient le maire qu'ils ne pouvaient plus se souffrir, et ce jour-là, ou l'un des jours suivants, le divorce était prononcé *pour cause d'incompatibilité d'humeur*. Et les enfants, que devenaient-ils ? Qu'importe ? on était délivré l'un de l'autre, l'essentiel était fait. Il n'était pas rare de trouver des gens qui, grâce à la facilité donnée par cet article d'incompatibilité, en étaient au bout de cinq ou six mois à leur cinquième ou sixième mariage. Cela donnait même quelque fois lieu à des traits assez piquants. Il arriva une fois, par exemple, que quatre époux divorcés qui mettaient en action les *Troqueurs* [38] de la Fontaine, c'est-à-dire qui épousaient en même temps l'un la femme de l'autre ; et ce quatuor était de si bonne intelligence, que la double noce se fit à frais communs, à l'Arc-en-ciel, boulevard de l'Hôpital. Le trait qui suit, et qui fut rapporté dans la plupart des journaux du temps, est peut-être encore plus piquant. Un sellier de la rue Tiquetonne, après avoir divorcé d'avec sa femme, était devenu officier municipal. Un jour qu'il était de service pour les mariages, il vit arriver sa ci-devant femme pour

en contracter un nouveau : cela lui semblait déjà assez drôle ; mais quel ne fut pas son ébahissement quand il reconnut dans le futur l'abbé Hervier, prêtre habitué de Saint-Eustache, qui leur avait autrefois donné la bénédiction nuptiale ! Il les maria toutefois, sans rien perdre de sa gravité municipale.

Duval, *Souvenirs Thermidoriens*, vol. I., pages 60, 61, abrégées.

SÉANCE DU 9 THERMIDOR.

Vers onze heures et demie, ils se promenaient dans les couloirs s'encourageant les uns les autres. Le montagnard Bourdon de l'Oise aborde le modéré Durand-Maillane, lui presse la main, et lui dit : " O les braves gens, que les gens de la droite ! " Rovère et Tallien s'approchent aussi, et joignent leurs félicitations à celles de Bourdon. A midi, ils voient de la porte de la salle, Saint-Just monter à la tribune. *C'est le moment*, dit Tallien, et ils entrent dans la salle. Robespierre occupe un siége en face de la tribune, sans doute pour intimider ses adversaires de ses regards. Saint-Just commence. " Je ne suis," dit-il " d'aucune faction ; je les combattrai toutes. Le cours des choses a voulu que cette

tribune fût peut-être la roche tarpéienne pour celui qui viendrait vous dire que des membres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse !" Aussitôt Tallien interrompit violemment Saint-Just, et s'écrie : "Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée. Partout on ne voit que division. Hier un membre du gouvernement s'en est isolé pour l'accuser. Aujourd'hui, un autre fait la même chose. On veut encore s'attaquer, aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme. Je demande que le rideau soit entièrement déchiré !" *Il le faut ! il le faut !* s'écria-t-on de toutes parts.

Billaud-Varennes prit alors la parole de sa place. "Hier," dit-il, "la société des Jacobins étaient remplie d'hommes apostés, puisque aucun n'avait de carte ; hier, on a développé dans cette société l'intention d'égorger la convention nationale ; hier, j'ai vu des hommes qui vomissaient les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution. Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentants du peuple ; le voilà !" * * * *Qu'on l'arrête !*

qu'on l'arrête! s'écria-t-on. Les huissiers s'en emparèrent et le conduisirent au comité de sûreté générale.[39] "Le moment de dire la vérité," poursuivit Billaud, "est arrivé. L'assemblée jugerait mal les événements et la position dans laquelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements. Elle périra, si elle est faible." *Non, non, elle ne périra pas*, répondent tous les membres en se levant. Ils jurent de sauver la république; les tribunes applaudissent et crient: *Vive la convention nationale!* Le fougueux Lebas demande la parole pour défendre les triumvirs; on la lui refuse, et Billaud continue. Il avertit la convention de ses dangers, il attaque Robespierre, désigne ses complices, dénonce sa conduite et ses plans de dictature. Tous les regards sont tournés sur lui. Il les soutient longtemps dans une attitude ferme; mais enfin il ne peut plus se contenir, et il s'élance à la tribune. Aussitôt le cri de: *A bas le tyran! à bas le tyran!* se fait entendre et l'empêche de parler.

"Je demandais tout à l'heure," dit alors Tallien, "qu'on déchirât le voile. J'aperçois avec plaisir qu'il l'est entièrement; les conspirateurs sont dé-

masqués, ils seront bientôt anéantis, et la liberté triomphera ! J'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la convention nationale n'avait pas la force de le décreter d'accusation ! " * * * Robespierre, qui avait plusieurs fois essayé de parler, qui montait et descendait l'escalier de la tribune, dont la voix était toujours couverte par les cris *à bas le tyran !* et par la sonnette que le président Thuriot agitait sans interruption, Robespierre fait un dernier effort dans un moment de silence. " Pour la dernière fois," crie-t-il, " me donneras-tu la parole, président d'assassins ?" Mais Thuriot continue d'agiter sa sonnette. Robespierre aprés avoir tourné ses regards vers les tribunes qui restent immobiles, se dirige vers la droite. " Hommes purs, hommes vertueux," leur dit-il, " c'est à vous que j'ai recours ; accordez-moi la parole que les assassins me refusent." Point de réponse, et le plus grand silence. Alors abattu, il retourne à sa place et tombe sur son siège, épuisé de fatigue et de colère. Sa bouche écume, sa voix s'épaissit. Malheureux," lui dit un Montagnard, " le sang de Danton t'étouffe ! " On demande son arrestation. Elle est appuyée de

toutes parts. Robespierre jeune se lève. " Je suis aussi coupable que mon frère," dit-il ; " je partage ses vertus, je veux partager son sort."—" Je ne veux pas m'associer à l'opprobre de ce décret," ajoute Lebas ; " je demande aussi mon arrestation." L'assemblée décrète à l'unanimité l'arrestation des deux Robespierre, de Couthon, de Lebas, et de Saint-Just. Ce dernier après avoir longtemps resté à la tribune maître de sa figure, était descendu à sa place avec calme : il y avait soutenu ce long orage sans en paraitre troublé. Les triumvirs furent livrés à la gendarmerie, qui les emmena aux acclamations générales. Robespierre sortit en disant : " La république est perdue, les brigands triomphent ! "—Il était cinq heures et demie, la séance fut suspendu jusqu'à sept heures. * * *

Robespierre avait été transféré au Luxembourg, son frère à Saint-Lazare, Saint-Just aux Ecossais, Couthon à la Bourse,[40] Lebas à la Conciergerie. La commune après avoir ordonné aux geôliers de ne pas les recevoir, envoya des municipaux avec des détachements pour les amener. Robespierre fut délivré le premier ; on le conduisit en triomphe à l'Hôtel-de-ville. En arrivant, il fut reçu avec le

plus grand enthousiasme, et au milieu des cris de *vive Robespierre ! périssent les traîtres !* Peu auparavant, Coffinhal était parti à la tête de deux cents canonniers pour enlever Henriot, détenu au comité de sûreté générale. Il était alors sept heures, et la convention venait de rentrer en séance. Sa garde était tout au plus de cent hommes. Coffinhal arrive, pénètre dans les cours, envahit les comités, et délivre Henriot. Celui-ci se rend sur la place du Carrousel, harangue les canonniers, et fait pointer leurs pièces sur la convention. L'Assemblée délibérait dans ce moment sur ses dangers. Elle venait d'apprendre coup sur coup les effrayants succès des conspirateurs, les ordres insurrectionnels de la commune, l'enlèvement des triumvirs, leur présence à l'Hôtel-de-ville, les fureurs des Jacobins, la convocation successive des comités révolutionnaires et des sections.[41] Elle craignait d'être forcée d'un moment à l'autre, lorsque les membres des comités se rendirent éperdus au milieu d'elle, fuyant les poursuites de Coffinhal. Ils apprirent que les comités étaient investis, et Henriot délivré. L'agitation fut très-grande à cette nouvelle. Un instant après, Amar entra précipitamment, et annonça que

les canonniers, séduits par Henriot, avaient tourné leurs pièces contre la convention.—*Citoyens*, dit le président en se couvrant en signe de détresse, *voici le moment de mourir à notre poste !—Oui ! oui ! nous y mourrons !* répétèrent tous les membres. Ceux qui occupaient les tribunes sortirent en criant : *Aux armes ! allons repousser ces scélérats !* et l'assemblée mit courageusement Henriot *hors la loi.*[42]

Heureusement pour elle, Henriot ne put pas décider les canonniers à tirer. Son pouvoir se borna à les entraîner avec lui, et il se dirigea vers l'Hôtel-de-ville. Le refus des canonniers fixa le sort de cette journée. Dès cet instant la commune, qui avait été sur le point de triompher, vit décliner ses affaires. * * * Les sections, sur l'invitation de la commune, s'étaient assemblées vers neuf heures ; la plupart des citoyens, en s'y rendant, étaient inquiets, incertains, et confusément instruits des querelles de la convention et de la commune. Les émissaires des insurgés les pressaient à se joindre à elle, et de faire partir leurs bataillons pour l'Hôtel-de-ville. Les sections se bornaient à lui envoyer des députations ; mais dès que les commissaires de la convention arrivèrent au milieu

d'elles, leur eurent fait part des décrets de l'assemblée et de ses invitations, et leur apprirent qu'il y avait un chef et un point de ralliement, elles n'hésitèrent plus. Leurs bataillons se présentèrent successivement à l'assemblée : ils vinrent jurer de la défendre, et ils défilèrent dans la salle au milieu des cris d'enthousiasme et de sincères applaudissements : "Les moments sont précieux," dit alors Frèron, "il faut agir ; Barras est allé prendre les ordres des comités ; nous allons marcher contre les rebelles. Nous les sommerons, au nom de la convention, de nous livrer les traitres, et s'ils refusent, nous réduisons en poudre cet édifice."—"Partez de suite," répondit le président, "afin que le jour ne paraisse pas avant que la tête des conspirateurs soit tombée."—On disposa quelques bataillons et quelques pièces d'artillerie autour de l'assemblée, pour la mettre à l'abri d'une attaque, et l'on marcha sur deux colonnes contre la commune. Il était alors à peu près minuit.

Les conspirateurs étaient toujours réunis. Robespierre, après avoir été reçu avec des cris d'enthousiasme, des promesses de dévouement et de victoire, avait été admis au conseil général, entre Payan et

Fleuriot. La Place de Grève était remplie d'hommes, de baïonnettes, de piques, et de canons. On attendait pour agir l'arivée des sections. La présence de leurs députés, l'envoi des commissaires municipaux dans leur sein, faisaient compter sur elles ; Henriot répondait de tout. Les conjurés croyaient à une victoire certaine, ils nommaient une commission exécutive, préparaient des adresses aux armées, et dressaient des listes. Cependant vers minuit et demi, aucune section n'avait encore paru, aucun ordre n'avait été donné, les triumvirs étaient toujours en séance et les rassemblements de la Place de Grève étaient ébranlés par tant de lenteur et d'indécision. On répandit sourdement et à l'oreille le bruit que les sections s'étaient déclarées, que la commune était *hors la loi*, que les troupes conventionnelles avançaient. Les dispositions de cette multitude armée étaient déjà beaucoup ralenties, lorsque quelques émissaires d'avant-garde de l'assemblée se glissèrent au-milieu d'elle et firent entendre le cri : *Vive la convention !* Plusieurs voix le répétèrent. On lut alors la proclamation qui mettait la commune *hors la loi*, et après l'avoir entendue, tous les rassemblements se dispersèrent.

La Place de Grève fut déserte dans un instant. Henriot descendit peu d'instants après le sabre à la main, pour entretenir leur courage, et ne trouvant plus personne : *Comment !* s'écria-t-il, *est il possible ?* Ces scélérats de canonniers qui m'ont *sauvé la vie il y a cinq heures, m'abandonnent ainsi actuellement !* Il remonte ; dans ce moment les colonnes de la convention arrivent, cernent l'Hôtel-de-ville, occupent en silence toutes ses issues et poussent ensuite le cri : *Vive la convention nationale !*

Les conspirateurs se voyant perdus, cherchent à se soustraire aux coups de leurs ennemis en se frappant eux-mêmes. Robespierre se fracasse la mâchoire d'un coup de pistolet ; Lebas l'imite, mais plus heureux il se tue ; Robespierre le jeune se précipite d'un troisième étage et survit à sa chute ; Couthon se donne plusieurs coups d'une main mal assurée ; Saint-Just attend son sort ; Coffinhal accuse la lâcheté d'Henriot, le précipite d'une fenêtre dans un égout, et s'enfuit. Cependant les Conventionnels pénètrent dans l'Hôtel-de-ville, traversant les salles abandonnées, saisissent les conjurés et les portent en triomphe à l'assemblée ;

Bourdon entre dans la salle en criant : *Victoire ! victoire ! les traitres n'existent plus !* "Le lâche Robespierre est là," dit le président ; "on l'apporte sur un brancard, vous ne voulez pas sans doute qu'il entre ?"—"Non, non !" cria-t-on, "c'est à la place de la Révolution[43] qu'il faut le porter." Il fut déposé quelque temps au comité de sûreté générale, avant d'être transféré à la Conciergerie. Lui, étendu sur une table[44], le visage défiguré et sanglant, livré aux regards, aux invectives, aux malédictions, il vit les divers partis applaudir à sa chute, et le charger de tous les crimes commis. Il montra beaucoup d' insensibilité pendant son agonie. Il fut conduit à la Conciergerie, et il parut ensuite devant le tribunal révolutionnaire, qui, après avoir constaté son identité et celle de ses complices, les envoya à l' échafaud. Le 10 thermidor, vers cinq heures du soir, il monta sur la charrette de mort, placé entre Henriot et Couthon, aussi mutilés que lui. Sa tête était enveloppée d'un linge sanglant, son visage était livide, et son œil presque éteint. Une foule immense se pressait autour de la charrette, témoignant la joie la plus bruyante et la plus expressive. On se félicitait, on s'embrassait, on l'accablait d'

imprécations, on se rapprochait pour le mieux voir. Les gendarmes le montraient avec la pointe de leur sabre. Pour lui, il semblait prendre la foule en pitié ; Saint-Just promenait sur elle un œil tranquille ; les autres, au nombre de vingt-deux, étaient abattus. Robespierre monta sur l'échafaud le dernier ; au moment où sa tête tomba, on applaudit, et ces applaudissements durèrent pendant plusieurs minutes. Ainsi finit le règne de la terreur.

Mignet : *Histoire de la Révolution Française*, vol. II., pages 78–90, abrégées.

MARCHE DE LA RÉVOLUTION DEPUIS 1789 JUSQU'AU NEUF THERMIDOR.

TELLE fut cette heureuse catastrophe, qui termina la marche ascendante de la révolution, pour commencer sa marche rétrograde. La révolution avait, au 14 juillet 1789, renversé l'ancienne constitution féodale ; elle avait, au 5 et au 6 octobre, arraché le roi à sa cour, pour s'assurer de lui ; elle s'était faite ensuite une constitution, et l'avait confiée au monarque, en 1791, comme à l'essai. Regrettant bientôt d'avoir fait cet essai malheureux, désespérant de concilier la cour avec la

liberté, elle avait envahi les Tuileries au 10 août, et plongé Louis XVI. dans les fers. L'Autriche et la Prusse s'avançant pour la détruire, elle jeta, pour nous servir de son langage terrible, elle jeta, comme gant du combat, la tête d'un roi et de six mille prisonniers ; elle s'engagea d'une manière irrévocable dans cette lutte, et repoussa les coalisés par un premier effort. Sa colère doubla le nombre de ses ennemis ; l'accroissement de ses ennemis et du danger redoubla sa colère, et la changea en fureur. Elle arracha violemment du temple des lois des républicains sincères, mais qui, ne comprenant pas ses extrémités, voulaient la modérer. Alors elle eut à combattre une moitié de la France, la Vendée et l'Europe. Par l'effet de cette action et de cette réaction continuelles des obstacles sur sa volonté, et de sa volonté sur les obstacles, elle arriva au dernier degré de péril et d'emportement, elle éleva des échafauds, et envoya un million d'hommes sur les frontières. Alors sublime et atroce à la fois, on la vit détruire avec une fureur aveugle, administrer avec une promptitude surprenante et une prudence profonde. Changée, par le besoin d'une action forte, de democratie turbulente en dictature absolue,

elle devint réglée, silencieuse et formidable. Pendant toute la fin de 93 jusqu'au commencement de 94, elle marcha unie par l'imminence du péril. Mais quand la victoire eut couronné ses efforts, à la fin de 93, un dissentiment put naître alors, car des cœurs généreux et forts, calmés par le succès, criaient : " Miséricorde aux vaincus ! " Mais tous les cœurs n'étaient pas calmés encore ; le salut de la révolution n'était pas évident à tous les esprits : la pitié des uns excita la fureur des autres, et il y eut des extravagants qui voulurent pour tout gouvernement un tribunal de mort. La dictature frappa les deux nouveaux partis qui embarrassaient sa marche. Hebert, Rousin, Vincent périrent avec Danton, Camille Desmoulins. La révolution continua ainsi sa carrière, se couvrit de gloire dès le commencement de 1794, vainquit toute l'Europe, et la couvrit de confusion. C'était le moment où la pitié devait enfin l'emporter sur la colère. Mais il arriva ce qui arrive toujours : de l'incident d'un jour, on voulut faire un système. Les chefs du gouvernement avaient systématisé la violence et la cruauté, et, lorsque les dangers et les fureurs étaient passés, voulaient égorger et égorger encore ;

mais l'horreur publique s'élevait de toutes parts. A l'opposition ils voulaient répondre par le moyen accoutumé : la mort ! Alors un même cri partit à la fois de leurs rivaux de pouvoir, de leurs collègues menacés, et ce cri fut le signal du soulèvement général. Il fallut quelques instants pour secouer l'engourdissement de la crainte ; mais on y réussit bientôt, et le système de la terreur fut renversé.

On se demande ce qui serait arrivé si Robespierre l'eût emporté. L'abandon où il se trouva prouve que c'était impossible. Mais eût-il été vainqueur, il aurait fallu ou qu'il cédât au sentiment général, ou qu'il succombât plus tard. Comme tous les usurpateurs, il aurait été forcé de faire succéder aux horreurs des factions, un régime calme et doux. Mais d'ailleurs ce n'est pas à lui qu'il appartenait d'être cet usurpateur. Notre révolution était trop vaste pour que le même homme, député à la Constituante en 1789, fut proclamé empereur ou protecteur en 1804, dans l'église Notre-Dame. Dans un pays moins avancé et moins étendu, comme l'était l'Angleterre, où le même homme pouvait encore être tribun et général, et réunir ces deux fonctions, un Cromwell a pu être à la fois homme

de parti au commencement, soldat usurpateur à la fin. Mais dans une révolution aussi étendue que la nôtre, et où la guerre a été si terrible et si dominante, où le même individu ne pouvait occuper en même temps la tribune et les camps, les hommes de parti se sont d'abord dévorés entre eux ; après eux sont venus les hommes de guerre, et un soldat est resté le dernier maître.

Robespierre ne pouvait donc remplir chez nous le rôle d'usurpateur. Pourquoi lui fut-il donné de survivre à tous ces révolutionnaires fameux, qui lui étaient si supérieurs en génie et en puissance, à un Danton, par exemple ? * * * Robespierre était intègre, et il faut une bonne réputation pour captiver les masses. Il était sans pitié, et elle perd ceux qui en ont dans les révolutions. Il avait un orgueil opinâtre et persévérant, et c'est le seul moyen de se rendre toujours présent aux esprits. Avec cela, il dut survivre à tous ses rivaux. Mais il fut de la pire espèce des hommes. Un dévot sans passions, sans les vices auxquels elles exposent, mais sans le courage, la grandeur, et la sensibilité qui les accompagnent ordinairement, un dévot ne vivant que de son orgueil et de sa croyance, se cachant au jour

du danger, revenant se faire adorer après la victoire remportée par d'autres, est un des êtres les plus odieux qui aient dominé les hommes, et on dirait les plus vils, s'il n'avait eu une conviction forte et une intégrité reconnue.

Thiers, *Révolution Française*, vol. IV., pages 103–106.

FIN.

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

NOTES.

NOTES.

LA FRANCE AVANT 1789 ET LA CONSTITUANTE.

1. *Office et seigneurie*, jurisdiction and lordship. The word *office* was formerly applied to certain places and dignities with jurisdiction.

2. *Maison commune*, townhall.

3. *Gros de Lorraine*. The *gros* was an old weight, the eighth of an ounce, and also in reckoning the value of six *livres* or *francs*.

4. *En dépendant*, *i. e.*, within the jurisdiction of Phalsbourg.

5. *Lods et ventes*, the right of the lord to a payment from any one who purchased an estate within his manor. The word *lods*, pronounced lô, (the s only is carried over,) is used only in the above phrase.

6. *Rézal*, a measure for grain, same as old French *rezeau*, mod. Fr. *rasière*, mediæval Latin *raseria*, *raserium*, *rasellus*. The origin of the word is *ras*, Lat. *rasus*, *radere*, because the measure of grain was levelled, shaved off, with a strike.

7. *Les amendes qui se plaidaient*, the cases involving fines which were tried.

8. *Droit de glandage et paisson*, the right of feeding swine in the forests on acorns and beech-nuts. *Les droits d'affouage*, *les droits de foulon et battant*, right of cutting wood for fuel, the right of fulling and weaving cloth.

9. *Grosse dîme—petite dîme*, the tithes levied by the Church or lord upon the crops, etc., were of two kinds : the great, on

the large products like grain and wine; the little, on the smaller products and cattle.

10. *Finit par lui retirer la connaissance*, finally deprived it of the right of jurisdiction, *i. e.*, the right to *take notice of* (cognizance) and determine causes.

11. *Terrains de parcours*, commons.

12. *Ses terres étaient grevées*, his lands were encumbered.

13. *Risquait les galères*, ran the risk of being sent to the galleys. Criminals who are now condemned to hard labor were formerly obliged to row in the galleys.

14. *Bichets*. Littré defines the word *bichet :* an old measure for wheat and other grain, varying in the different provinces, and derives it from the Germ. *becher*, Eng. beaker and pitcher.

15. *Croustillon*. Littré gives only *croustille*, a little crust.

16. *Corvée*, the gratuitous labor due the lord from the vassal. The lord's private domain was cultivated, and all menial services performed by the serfs, who were obliged to give the lord a certain number of days' work every week.

17. *Banal*, from *ban* [old high-German *bannan*, to summon], a proclamation, summons. The word is applied to certain things, like ovens, mills, etc., belonging to the lord, and which the vassals were obliged to use upon a certain payment.

18. *Après la mort de Stanislas*. Stanislas I., Leczinski, (1677–1766), was made king of Poland after the deposition of Augustus II. (1704) by the help of Charles XII. of Sweden, but after the defeat of his protector was obliged to take refuge in France. He attempted unsuccessfully to regain his crown at the death of his rival, and received in exchange the duchies of Lorraine and Bar (1738). His daughter, Maria Leczinska, married Louis XV. in 1725.

19. *Taille du roi* [in old Eng. law tallage or talliage, from Fr. *tailler* to cut, hence a share, compare Eng. tally, and

tailor], a tax levied upon those who did not belong to the nobility or clergy, or who did not enjoy special exemption.

20. *La ferme sur le sel*, the *gabelle*, or salt-tax, was *farmed* out to private individuals to collect.

21. *Carmes déchaussés—cordeliers—capucins*, monks of the Carmelite order who wore sandals and no stockings,—Franciscan monks, so called from their rope girdle,—Capuchins, also of the Franciscan order, so called from the hood or cowl to their robe.

22. *St. Sylvestre*, Pope and Confessor (314–335), whose feast is celebrated by the Church on the 31st of December.

23. *Vilains* [Lat. *villanus*, a farm-servant, serf, Lat. *villa*, a farm], the peasants or serfs.

24. *Racoler*, to enlist or press into the service ; before the conscription soldiers were recruited.

25. *Arrêter sur les grandes routes*, to practise highway robbery.

26. *C'est à leur faire des rentes que passe une partie du revenu*, a part of the revenue of his little estate goes to create incomes for them, and these charges are indefeasible and unredeemable.

27. *Intendant*, the governor of the province.

28. *Madame de Staël*, daughter of Necker (1766–1817), was exiled by Napoleon I., and lived at Coppet in Switzerland. She returned to France with Louis XVIII. Her principal works are : "Corinne," "De l'Allemagne," and "Considérations sur la Révolution française."

29. *Necker*, born in Geneva (1732–1804), was thrice *ministre des finances*, Secretary of the Treasury, as we should say, under Louis XVI., and played an important part in the States-General of 1789, and in the *Constituante*.

30. *Récollets* [Lat. *recollecti*, contemplative], reformed Franciscans who asked permission of Pope Clement VII., in 1531,

to withdraw to special monasteries, and follow more closely the rules of their founder.

31. *Rochet et en camail*, the rochet [Ger. rock, cp. Eng. frock] was a sort of surplice with narrow sleeves worn by bishops and other ecclesiastics. The camail [*cap*, head, and *mail*, armor, cp. Eng. mail in coat-of-mail; first, armor for the head, then, a garment covering the head] was a short cloak reaching to the waist, worn over the rochet.

32. *Comte de Provence*, brother of the king, whom he succeeded under the title of Louis XVIII. in 1814. He fled from France during the *Cent Jours*, and returned to power in 1815, after the battle of Waterloo. He died in 1824.

32. *Comte d' Artois*, another brother of the king. He succeeded Louis XVIII. as Charles X., and was driven from the throne by the Revolution of 1830. He died at Goritz in Illyria, in 1836.

32. *Duc d'Angoulème*, eldest son of the Comte d'Artois. After his father's deposal in 1830, he abdicated in favor of his nephew the Duc de Bordeaux. He died in 1844.

32. *Duc de Berri*, second son of the Comte d' Artois (1778–1820). He was assassinated by Louvel, tbe 13th of Feb., 1820. He was the father of the Comte de Chambord (1820–1883).

33. *Duc d' Orléans*, surnamed *Égalité* (1747–1793) from his democratic proclivities, member of the *Convention*, voted for the death of his kinsman Louis XVI., and afterward perished himself on the scaffold. He was the father of King Louis Philippe I., who reigned from 1830 to 1848.

34. *Princesse de Lamballe*, faithful friend of the queen, was murdered during the September massacres in 1792.

35. *Régime fiscal*, the revenue system.

36. *Salle des menus*, the hall in which the States-General assembled, was erected in 1787, by the architect Pâris for the

meeting of the Notables. It took its name from the adjoining buildings, the *bâtiments des menus-plaisirs* devoted to the *smaller pleasures* of the king: *jeu de paume*, *raquette*, concerts, plays, etc. These buildings serve now for barracks; the *salle des menus* was sold in 1799 and destroyed; it is proposed to erect a monument on its site.

37. *Tapis de la Savonnerie*, a carpet manufactory, was made a royal establishment as early as 1604, by Marie de Médicis. The workshops, originally placed in the Louvre, were transferred, in 1615, to a soap manufactory, at Chaillot, in Paris, and the establishment was thence called *La Savonnerie*. In 1826 it was annexed to the Gobelin's tapestry manufactory in the Rue Mouffetard.

38. *Bailliages*, bailiwicks, the district under the jurisdiction of a bailiff.

39. *Ministres de robe—ministres d'épée*, the civil and military officers of the crown.

40. *Mirabeau*, 1747–1791, the greatest orator of the Revolution. He endeavored to reconcile the Revolution and the Monarchy and establish the reign of constitutional government.

41. *Et dont le bouton était le Pitt.* The Regent or Pitt diamond was bought in 1702 by Mr. Pitt, Governor of Madras, for about $100,000, and sold by him, after recutting in 1717, to the regent Duke of Orléans for Louis XV. for $650,000.

42. *Voterait par ordre ou par tête*, *i. e.*, whether they should vote numerically and together, or by separate orders. If the orders voted separately upon a proposition, the nobles and clergy who numbered five hundred and sixty-one might outvote the tiers état, which had five hundred and eighty-four representatives.

43. *Bailly.* An eminent French astronomer, philosopher, and eloquent writer, was born in 1736. He published in

1775 the first volume of his great work, "The History of Astronomy, Ancient and Modern." Elected to the States-General in 1789 he became the first president of that assembly; was elected Mayor of Paris in July, 1789, and retained that office until 1791. Arrested by the Jacobins, he was guillotined in 1793. He left memoirs of the Revolution.

44. *S' excusait sur ses ordres*, excused himself (for not admitting them) on account of his orders.

45. *Marly*, a favorite resort of Louis XIV., a few miles from Versailles, where he constructed between 1677–1684 a beautiful château, with fountains on which enormous sums of money were spent.

46. *Jeu de paume*, tennis court built for the king, Louis XIV., in 1686. It is in the town of Versailles, S. W. of the château, and has recently been transformed into a museum of the Revolution. It contains a statue of Bailly reading the oath, and upon one of the walls is the inscription: "Dans ce jeu de paume, le 20 Juin, 1789, les députés du peuple repoussés du lieu ordinaire de leurs séances, jurèrent de ne point se séparer qu'ils n'eussent donné une constitution à la France. Ils ont tenu parole."

47. *Les grands communs*, an enormous square building in front of the south wing of the palace of Versailles, constructed by Mansart, 1682–85. It contained no less than 1000 apartments and 1500 inhabitants. On the first floor were the kitchens for the king and those whose food was supplied by the court.

48. *Barnave* (1761–1793) is after Mirabeau, the most brilliant orator of the "Constituante." After the flight of the king he was appointed one of the commissioners to bring back Louis XVI. to Paris. Dissatisfied with the march of the Revolution, he became one of the warmest supporters of the crown, but was unsuccessful in saving the king. He died on the scaffold in 1793.

49. *Sieyès*, a politician, publicist, and priest, born in 1748. Sent to the States-General in 1789, he was one of the most radical leaders of the "Constituante." A member of the Convention he voted for the death of the king, but in other things, pursued a cautious and silent course. Elected to the Council of Five Hundred in 1795, he became a member of the Directory and one of the three Consuls. He died in 1836.

50. *Champ de Mars*. In Rome a plain along the Tiber was called the Campus Martius, and used for military exercises and popular assemblies; in France the same name is applied to a field for military manœuvres. The *Champ de Mars*, in Paris, is a large open space on the S. side of the Seine, in front of the *École militaire*. It witnessed the *Fête de la Fédération*, 14th July, 1790, the *Champ de Mai*, under Napoleon, 1st June, 1815, and was the site of the "*Expositions Universelles*" of 1867 and 1878.

51. *Bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amérique.* Reference is here made to the order of Cincinnati (named from the famous Roman patriot), a society founded in the United States in 1783, by the officers of the Revolution. The badge of the society is a bald eagle, suspended by a dark-blue ribbon with white borders, a symbol of the union of the United States with France. The privilege of membership was extended to a number of French officers.

52. *De Broglie* (Victor, duc) was born in 1718. He served with distinction in the Seven Years' War; was created Marshal of France in 1759. He became Minister of War in 1789, and emigrated about 1790. Died at Münster in 1804.

53. *Hordes étrangères dont nous sommes investis*, the king was induced by the queen and others to attempt to maintain his authority by force. An army under the orders of Marshal Broglie was concentrated upon Paris and its vicinity. Among these troops were several regiments of Swiss and Germans.

54. *Rebousser*, to send back.

55. *Château*, the palaces of St. Cloud, Versailles, etc., are generally termed *châteaux*.

56. *Pour n'en pas tirer meilleur parti*, not to turn it to better account.

57. *Lettre de cachet*, *cachet* is the small seal used in sealing letters with wax; a *lettre de c.* was a letter with the king's seal and containing an order from him. The term is usually applied to a royal order of exile or imprisonment.

58. *Le pacte de famine*, a speculation entered into during the later years of the reign of Louis XV., and that of Louis XVI., by the Court, nobility, clergy, magistrates, and capitalists, to raise the price of grain in order to profit by the increased price both in the sale and in the increased value of the *dîmes*. The grain was exported or partly destroyed, and then, when a famine had in this way been created, it was brought back from storehouses in Jersey or Guernsey, for instance, and sold at exorbitant prices. This infamous speculation lasted sixty years and was one of the chief causes of the hatred of the people for the nobility.

59. *Place de Grève*, the open square in front of the Paris townhall, so called because it was covered with gravel [old-French *gravele*, *gravelle*, dim. of *grave*, probably of Celtic origin]. It was the scene of executions, and from the custom of unemployed laborers waiting for work in the square comes the meaning of the phrase *se mettre en grève*, to strike, and *grève*, a strike.

60. *Papiers terriers*, a roll or record containing a list of persons dependent upon a manor or lordship, and their various dues and obligations.

61. *Target*. An eloquent French advocate, born in Paris in 1733. He was a member of the "Constituante," and favored the popular cause. Louis XVI. selected Target as one of his defenders in his trial, but the latter declined to serve. He died in 1806.

62. *Moyennant rachat*, by means of redemption—*i. e.*, the feudal dues were to be abolished in consideration of the payment of a fixed sum.

63. *Mainmortes*, mortmain, the tenure of property held by dead hands, or hands that can not alienate, as ecclesiastical or corporate bodies.

64. *Servitudes personelles*, personal servitudes—*i. e.*, as Webster defines it, a right whereby one thing is subject to another thing or person, for use or convenience, contrary to the common right ; and *personal servitude* is that which arises when the use of a thing is granted as a real right to a particular individual other than the proprietor.

65. *Le denier trente.* In the old way of reckoning interest *le denier cinq*, *dix*, *vingt*, meant the interest amounting to the fifth, tenth, twentieth of the principal—*i. e.*, twenty, ten, and five per cent. In the above case *le denier trente* would be the interest amounting to one thirtieth of the principal—*i. e.*, three and one third per-cent. The *denier* (Lat. *denarius*) was originally a French gold, silver, or copper coin of varying value.

66. *Catulle*, Catullus (B. C. 87—circa 47), the well-known Roman poet. The allusion in the text is to the two famous poems (II. III.) on the sparrow of his mistress Lesbia.

67. *Colombiers*, in the Middle Ages the dove-cote was a privilege and distinctive mark of a seigneurial domain. There were three kinds : *à pied*, round, or square towers with loop-holes ; *à fuie*, with a single opening ; and *à quatre piliers*, generally built over the entrance to the domain. The second art. of the decree of the 4th of August, 1789, reads : Le droit exclusif de fuie et de colombiers est aboli. Les pigeons seront enfermés aux époques fixées par les communautés, et dans ce temps ils seront regardés comme gibier et chacun aura le droit de les tuer sur son terrain.

68. *Le casuel*, fees received by the clergy, so called because they did not constitute a fixed income.

69. *Médaille*, this medal bore on its face a portrait of the king, with the legend : Louis XVI. Restaurateur de la liberté française ; and, on the reverse, the scene in the National Assembly during the vote, and the inscription : Abandon de tous les priviléges. Assemblée Nationale, IV Août, MDCCLXXXIX. A picture of the medal may be found in "The Student's France," Harper & Bros., 1881, pp. 528, 534.

70. *Hæc nox est*, reference to Exodus, XII., 42, which, in the Vulgate, is as follows : Nox ista est observabilis Domini, quando eduxit eos de terra Ægypti ; hanc observare debent omnes filii Israël in generationibus suis.

71. *Samedi saint*, the Saturday before Easter, which would correspond to the Jewish Passover, the feast commemorating the deliverance from the Egyptian bondage.

72. *Les annates*, a tax paid the Pope by certain benefices, and which usually amounted to the income of one year. Late-Latin, *annata*, revenue of a year, *annus*.

73. *Alexandre VI.*, Rodrigo Borgia, Pope under the name of Alexander VI., 1492–1503, and father of Cæsar and Lucrezia Borgia.

74. *Maîtrises*, the rank of master in the old guilds.

75. *Tableau*, the official list or roll of a corporation, or company.

76. *Une fois payé*, paid in one instalment.

77. *Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère*, the infamous Roman conspirator (108–62 B. C.), has already been alluded to by Mirabeau, p. 40. The reference in the text is to the speech of Porcius Cato, in the Senate, quoted by Sallust in his Conspiracy of Catiline (cap. 52): "Dux hostium supra caput est : vos cunctamini etiam nunc, quid intra mœnia adprensis hostibus faciatis? . . . sed undique circumventi

sumus. Catilina cum exercitu faucibus urget * * * quo magis properandum." The conspiracy of Catiline forms the subject of a play by Crébillon the elder, produced at the Théâtre Français, 1748, and of one by Alexandre Dumas, 1848.

78. *L'Oeil de boeuf*, a large waiting-room in the palace at Versailles, next to the king's chamber, so called from the round window by which it was lighted. There was also a room of the same name in the Tuileries.

79. *Madame royale*, the king's daughter, Maria Theresa Charlotte (1778–1851), afterward married her cousin, the Duc d'Angoulême.

80. *Se mit en guerre*, make war upon, oppose.

81. *Moineaux*, a play upon words; *moineau* is either a sparrow or a little monk (*moine*).

82. *Protester les chambres de vacations*, to declare that the chambers were not in session; *protester de* is a legal expression used in such phrases as: *protester de violence*, to declare that a thing is done unwillingly, *protester d'incompetence*, to declare that one considers a judge as incompetent.

83. *Les forts de la halle*, the porters of the grain-market at Paris. This phrase is the only one in which the word *fort* is used in the sense of a person possessing great muscular strength.

84. *Ça ira*, popular song of the Revolution, dating probably from May or June, 1790. It consists of five stanzas, each beginning with *Ah! ça ira, ça ira, ça ira,!* meaning, it will succeed, as we sometimes say, it will go, or it will do. The first stanza is as follows:

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Le peuple en ce jour sans cesse répète
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Malgré les mutins, tout réussira!
Nos ennemis confus en restent là;
Et nous allons chanter alleluia!

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Quand Boileau jadis du clergé parla
Comme un prophète il a prédit cela :
En chantant ma chansonnette
Avec plaisir on dira
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Malgré les mutins, tout réussira !
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !

85. *Écharpe*, the scarf which certain French civil officers, like the mayor, wear on state occasions.

86. *Beauharnais*, a distinguished general born in 1760, at La Martinique, where, in 1779 he married Josephine de la Pagerie, afterward Empress of France. In the American war he served under Rochambeau, and in 1789 was elected to the States-General. In 1794, while serving on the Rhine he was accused of treason, brought to Paris, and beheaded.

87. *Qu'ils tiraient plus à gauche qu'à droite*, literally, it was noticed that they were pulling more to the left than to the right. The words *gauche* and *droite* are also applied to the seats in a deliberative assembly in respect to the presiding officer. In French legislative bodies, the supporters of monarchy and those with conservative views, are seated to the right of the presiding officer ; to the left, the members of the opposition. In most of the French assemblies the left has been the place of the opposition, but in a few instances and now (1884) the right is the party opposing the government.

88. *Maury*, a French prelate and pulpit orator. He acquired a high reputation by his "Funeral Oration on the Dauphin," and his "Eulogy of Fénélon." Appointed deputy of the Clergy to the States-General, he made himself conspicuous by his advocacy of the Church and of Royalty. In 1794 he withdrew to Rome and was made a Cardinal. In 1810 he was appointed first almoner to Jérome Bonaparte, and arch-

bishop of Paris. At the restoration he lost his place. He died in Rome in 1817.

89. *Leur flâme*, the usual spelling of this word is *flamme*, a naval flag, a pennant. In the text it is used for flag or banner. The word *flamme* [Lat. *flamma*, from its flamelike shape] is found in the compound *oriflamme* [Lat. *aurum*, gold], the old flag of France which the Capetian kings, when starting out for war, received from the hands of the Abbot of St. Denis. It was a small banner of red or orange colored silk, the origin of which, probably, goes back to Charlemagne. It is mentioned in the Chanson de Roland (XI. century).

90. *Une gerbe de ses cheveux*, a lock of her hair ; *gerbe* more commonly means a sheaf, bundle.

91. *Berline*, berlin, a four-wheeled carriage like a chariot, invented in the 17th century at Berlin, Prussia.

92. *Portière*, door (of a carriage).

93. *Calculé*, purposely assumed.

94. *Madame Élisabeth*, sister of the king, born 1764, at Versailles. She was betrothed to the Emperor Joseph II., and again to the Duke of Aosta, but married neither. She was devoted to her brother, the king ; accompanied him on the flight to Varennes, and shared his captivity in the Temple. After the execution of the king and queen, she took charge of the education of her niece, afterward Duchess d' Angoulême. She was brought before the Revolutionary tribunal in 1794, and accused of conspiring against France and stealing the Crown jewels. She was condemned and executed the 10th of May.

95. *Ci-devant roi*, the ex-king. In the parlance of the Revolution, the word *ci-devant*, formerly, was used either adverbially as above, or as a substantive ; *un ci-devant*, *les ci-devant*, a former noble, the ex-nobles.

96. *Ourdit une fuite clandestine*, arranged a secret flight.

Ourdir [Lat. *ordiri*, to begin] means literally to weave, with *trame* and *complot* metaphorically to weave, to hatch a plot.

97. *M. Louis Bourbon*, the French royal line from Henri IV. (1589–1610) to Charles X. (1824–1830, died 1836) is called Bourbon from a family possessing the seigneury of Bourbon, a small town in the old province of Bourbonnais, now the department Allier. The town now known as Bourbon l' Archambault, or Bourbon-les-Bains, was called by the Romans *Aquæ Bormonis*, and in the Middle Ages *Borbo* or *Borbo Archembaldi*. The heiress of the house—Beatrice—married, in 1272, Robert, the sixth son of St. Louis. Their great-grandson John, Count de la Marche, married Catharine, heiress of Vendôme, and from this union sprang at a later day the dukes of V., the second of whom, Antoine, married Jeanne d' Albret, Queen of Navarre, and became the father of Henri IV. The French royal Bourbon line became extinct in (1883), by the death, without issue, of Henri, duke of Bordeaux, better known as the Comte de Chambord ("Henri V."), the grandson of Charles X.

98. *L' ordre du Saint-Esprit*, order instituted by Henri III. in 1578, and composed of one hundred members, not including foreign ones. The device of the order was *Duce et auspice*. It was suppressed, as is stated in the text, in 1791, and re-established in 1816, by Louis XVIII. The order was not conferred after the revolution of July, 1830.

NOTES.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLTIVE.

1. *Montagnards.*—Name given to the members of the "Convention," whose seats were to the left of the presiding officer, and on the highest tiers. They had ultra-radical views on politics. Among the most prominent were the two Robespierres, Marat, Lebas, Couthon, Fréron, Danton, Billaud-Varennes, etc.

2. *Girondins.*—Name given to a party in the "Législative" and the "Convention," the most remarkable members of which came from the department of Gironde. After the September massacres they opposed the "Terreur," but, accused of plotting against the Republic, Robespierre had them apprehended, and twenty of them died on the scaffold (October 31, 1793). The most prominent members of this party were Lanjuinais, Barbaroux, Roland, Pétion, Isnard, Dumouriez, and Vergniaud.

3. *Contre les prêtres non assermentés.* On the 24th of July, 1790, the National Assembly adopted the Civil Constitution of the Clergy (see p. 84), which entirely revolutionized the Church in France, making priests and bishops elective, and destroying the papal jurisdiction. When the Civil Constitution was carried into operation, two thirds of the clergy refused to obey it. Whereupon the Ecclesiastical Committee brought a motion before the Assembly, to require every ecclesiastic to take the oath to the Civil Constitution within eight days, and, in case of refusal, to pronounce his deposition, and to prosecute

him as a disturber of the peace in case he continued to exercise his spiritual functions.

4. *Déclaration de Pilnitz*, a summer resort of the court of Saxony, seven miles from Dresden, on the Elbe. In the castle was held, 25th–27th of August, 1791, a meeting of sovereigns to consider the measures to be taken against the French Revolution. It was attended by the Emperor Leopold II., Frederick William II. of Prussia, and the Count d'Artois, as well as by the future Emperor Francis, the future king of Prussia, Frederick William III.; the French ex-Minister Calonne, and the Marquis Bouillé. On the 27th of August, the Count d'Artois received the declaration that Austria and Prussia considered the present condition of the king of France the subject of the common interest of all the sovereigns of Europe, that they hoped this interest would be recognized by those powers whose help was asked, and that they would not fail to act with those powers in putting the king of France in position to place upon a firm basis a form of monarchical government equally conducive to the rights of sovereigns and the good of the French nation. Meanwhile Austria and Prussia were to give the necessary orders to their troops, so that they might be in a condition to take active measures. This declaration was considered by France as evidence of a European coalition, and led to the prolonged wars of the Republic and the Empire.

5. *Dumouriez*, Charles François, born 1739, entered the French army in 1757, and rose to the rank of major-general. At the outbreak of the Revolution, he joined the party of Mirabeau and the Jacobins, and was for a short time in 1792 minister of foreign affairs. He won the battle of Jemappes over the Austrians, and endeavored to save Louis XVI. He afterward wished to raise to the throne the Duke of Chartres, and lead his army against the Convention. His army, however,

abandoned him, and he took refuge with the Austrians. The rest of his life, until his death in 1823, was passed in exile.

6. *Qu'elle ne savait plus ou elle en était*, she no longer knew what she was about. *Etre* conjugated with *en* (the same word used with some verbs of motion, like *s'en aller*) forms several idioms, in some of which the *en* communicates an idea of motion: *Où en êtes-vous?* How far have you got? *En êtes-vous là!* Have you come to that!

7. *Jacobins*, members of the political club established in 1789 at Paris, which held its meetings in the convent of the Jacobins, as the Dominican monks were called from the chapel of St. James (Lat. *Jacobus*), near which they settled in 1218, The Jacobins were the ultra-revolutionists of the Revolution. and the name is now applied, irrespective of nationality, to the partisans of ultra-democratic ideas.

8. *Bonnet rouge*, the cap adopted by the revolutionists in 1793, and since then a symbol of the revolutionary spirit. *Un bonnet rouge*, a member of the revolutionary party.

9. *Madame*, the king's daughter; *v. n.* 79, "La Constituante."

10. *Lèse-nation*, crime of high treason against the nation.

11. *Planter un Mai*, to erect a May-pole. The custom of dancing about a pole on the 1st of May is quite universal in Europe, and the celebration of the day goes back as far as the Floralia of Rome, which were celebrated on the 28th of April, and continued a day beyond the end of the month. In the text it is simply a mark of honor to Lafayette.

12. *Départment*, the magistrates representing the department of the Seine.

13. *Carrousel*, the open space between the Tuileries and the Louvre. It took its name from an equestrian entertainment given here in 1662, by Louis XIV.

14. *Feuillants*. The convent of the Feuillants was situated

on the edge of the garden of the Tuileries, where now stands the Hôtel Continental, and from which one of the terraces of the garden is still named. The Feuillants were called to Paris in 1587, by Henri III., and belonged to the reformed order of Cistercians. The name was given them from the mother abbey of Notre-Dame de Feuillans, in the south of France. During the early part of the Revolution, the convent of the Feuillants was the seat of a club of moderate royalists, of whom Lafayette and Bailly were the most prominent.

15. *Logographe.* The box or gallery where the king and royal family took refuge was intended for the use of a journal which gave an account of the proceedings of the Assembly, and was called the *Journal Logographique*, or *Logotachygraphe* (the last name from employing a certain method of rapid writing); and, finally, from a combination of the two names *Logographe.*

16. *Tribunes*, galleries.

17. *Heiduques*, Hungarian foot-soldiers; in this case, a servant dressed in the Hungarian fashion.

18. *Mandat.* Jean Antoine Gailliot, Marquis de (1731–1792). He was captain in the "*gardes-Françaises*" when that corps was disbanded in 1789, and was made major of a battalion of the National Parisian Guard. After Lafayette's dismissal, each *chef de bataillon* commanded, in turn, two weeks. At the time of the 10th of August, Mandat was in command and occupied the Tuileries. He received orders to repulse force by force. The commune summoned him to the Hôtel de Ville on the morning of the 10th of August, and questioned him as to his intentions. His answers were not satisfactory, and he was ordered to be conducted to the prison of the Abbaye; but, on the steps of the Hôtel de Ville, he was massacred by the mob and his body thrown into the Seine.

19. *On lui rafraichissait les cheveux*, they were trimming his hair.

20. *Médicis*, the famous Florentine family of the Medici gave to France two queens, Catharine, wife of Henry II., and Mary, wife of Henry IV. The connection of Catharine with the massacre of St. Bartholomew, August 24, 1572, has made her memory especially infamous.

21. "*Et la garde qui veille aux barrières du Louvre*," this is a quotation from the famous poem of Malherbe (1555–1628), addressed to M. Du Perrier on the death of his daughter. The above line is found in next to the last stanza of the poem, an imitation of the Horatian

Pallida Mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres.

La pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois ;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
N 'en défend point les rois.

22. *Le comité de surveillance de la Commune.* It may be convenient to consider here the great Revolutionary Committees in the following order: 1st. The comité de salut public; 2d, The comité de sûreté générale, which had supervision of the comités de surveillance which are not to be confused with, 3d, The comité de surveillance de la Commune.

1st. The comité de salut public was the successor of the comité de défense of the "Législative" and "Convention," and was formally constituted the 6th of April, 1793. The original members were Danton, Lacroix, Guyton, Morveau, Barère, Cambon, Delmas, Bréard, Treilhard, and Debry. The last declined to serve, and was replaced by Lindet. The committee was to be renamed from month to month, and was to supervise and accelerate the action of the ministers, and was empowered to suspend decrees which it deemed contrary

to public interest, and in cases of urgency to take whatever measures might appear necessary, both internal and external. It was, moreover, obliged to report every week to the Convention. The committee sat in the Tuileries near the Convention. The committee exercised the right of arrest only over civil and military officers. Private individuals were under the jurisdiction of the comité de sûreté générale. The committee we have above described is known as the "Old Committee of Public Safety," and lasted until the 10th of July, 1793, when a new committee was elected which "became the organ of Robespierre with a slight dash of Dantonism."

2d. The comité de sûreté générale existed under both the "Législative" and the "Convention." It constituted the Revolutionary police, and had complete charge of arrests, searches, etc. It had under its charge and direction the comités de surveillance, which were committees appointed by the people in the electoral districts. Their number, according to the law, was to reach 45,000 in the entire republic, but, as a matter of fact, did not exceed 21,500. The committees were revolutionary agencies for the surveillance and arrest of the suspected, for raising taxes, provisions, etc.

3d. The comité de surveillance de la Commune was appointed by the Municipality of Paris the 13th of August, 1792, consisting of fifteen members, to have charge of arrests, etc. The committee existed only in name until it was reorganized at the end of the month by the removal of the conscientious members, and the election of others to take their place by the remainder of the committee. As finally constituted, on the morning of the 2d of September, it consisted of Duplain, Panis, Sergent, Jourdenil, Lenfant, Cally, Leclerc, Duffort, Marat, and Desforgues. This committee, if not originally responsible for the September massacres, managed and encouraged them, and formed the popular tribunal presided over by Maillard; see "Législative," note 27.

23. *Les barrières*, the city gates, where the duty of the *octroi* was paid. The city of Paris was formerly surrounded by an enclosure with fifty-six *barrières*.

24. *Générale battue*, same as the English mil. expression, *to beat the general*, a particular beat of drum, which in the morning gives notice to the whole army to be in readiness to march. Here, and usually in French, it simply means to beat the alarm.

25. *Prison des Carmes—l'Abbaye—la Force—la Conciergerie—Bicêtre—Salpêtrière—St. Firmin—Châtelet—Bernardins.* The Revolutionary prisons of Paris may be divided into two classes—those originally used as prisons, and those temporarily devoted to this purpose. The most celebrated of the first class are: the Conciergerie, la Force, the Châtelet, Bicêtre, and la Salpêtrière.

The Conciergerie forms part of the Palais de Justice, which occupies the site of the ancient palace of the kings of France, and was presented by Charles VII. in 1431 to the Parlement or supreme court of justice. The Conciergerie, which, before that time, had been the residence of the porters of the palace (hence its name), became a prison. Here were confined before their execution, Ravaillac, Damiens, Louvel, and Fieschi. From this prison Marie Antoinette, Bailly, Malsherbes, Madame Roland, the Girondins, etc., passed to the guillotine in the [now] Place de la Concorde.

La Force, originally the Hôtel de Sicile, belonged at first to Charles of Anjou, brother of St. Louis and king of Sicily, and later to Jacques Chaumont, duc de la Force, from which it took its final name, Hôtel de la Force. It was transformed into a prison in 1780. In 1792 it became a political prison, and at its gate in the little rue des Ballets, were massacred on the 2d and 3d of September 167 royalist prisoners, among them the princess de Lamballe.

The Châtelet (the little castle) originally built to protect one of the bridges across the Seine, was transformed into a fortress by Louis VI. and enlarged by St. Louis. It afterward became the seat of the provôt's court, with which Louis XIV. incorporated all the special and separate jurisdictions of the city. At the beginning of the Revolution the political trials were held before this court, and at the September massacres 216 prisoners were here killed.

Bicêtre is now a hospital just outside the fortifications of Paris, in the town of Gentilly. Until 1835 a vast prison was situated within the walls of the hospital, but is now replaced by the prison in the rue de la Roquette.

Salpêtrière, a hospital for women, dating back to Louis XIV. (1656), derives its name from the saltpetre works formerly occupying its site. In 1720 a prison for lewd women was constructed in the hospital.

The Châtelet and La Force have entirely disappeared. Bicêtre and la Salpêtrière are now used only for hospitals. The Conciergerie alone still serves as a prison.

The temporary prisons of the Revolution were those into which the suppressed conventual buildings were transformed. The most famous of these were the convent of the Carmelites, the Abbaye (St. Germain de Prés), the Bernardins, and St. Firmin.

The Carmelites, who took their name from Mt. Carmel, where their order was first established, came to France in the suite of St. Louis. They possessed a beautiful church dating from 1353, and their cloister was renowned for its art treasures. The convent was suppressed in 1790, and served as a manufactory for weapons.

The prison of the Abbaye formed part of the abbey of St. Germain des Prés, the church of which is still standing, and has an eventful history running back to 543. The abbey was one

of the largest and richest in the world, and owned during the Middle Ages more than half of southern Paris, and had under its temporal and spiritual jurisdiction the whole faubourg St. Germain. It possessed in consequence strong dungeons, a gibbet, a pillory, etc. During the Revolution the abbey became a political prison, in which were crowded the royalists arrested after the 10th of August, and the Swiss guards. Here began the massacres of September; one hundred and thirty-one prisoners were slaughtered here, ninety-seven being liberated "by the judgment of the people." Madame Roland was imprisoned here, and here wrote her memoirs. Here Charlotte Corday awaited her condemnation and execution. The prison became a military prison under the Empire and Restoration.

The Bernardins (Cistercian monks, so called from the reformation introduced into their order by St. Bernard) possessed in Paris a college founded in 1244. The church dated from 1388, and was used as a prison in 1792. During the September massacres, seventy persons condemned to the galleys, who were confined there, were slaughtered.

In 1624, St. Vincent de Paul established the Seminary of Missionary Priests, or Priests of St. Firmin, in the buildings formerly occupied by the Collége des Bons-Enfants, which had been founded in the XIII. century, and among whose pupils was Calvin. At the Revolution the seminary buildings were transformed into prisons, and during the September massacres ninety-one priests were killed there.

All of these conventual prisons have been demolished, the Abbaye but a few years ago.

26. *Damiens* attempted to assassinate Louis XV. the 5th of Jan., 1757, and was executed on the *place de Grève* after undergoing inconceivable tortures.

27. *Maillard et son tribunal.* Stanislas Marie Maillard

(1763–1794) first appears in the history of the Revolution at the capture of the Bastille, where he handed the draft of the capitulation to Hulin, and was one of those who arrested de Launay. In October, he led the women of Paris to Versailles. During the September massacres he proposed the formation of a popular tribunal, to investigate the causes of imprisonment of those incarcerated in the Abbaye, etc., and to decide upon their fate. He was named president of the tribunal, composed of twelve judges. This court sat in the Abbaye, and before it the prisoners were led and interrogated, then discharged, or delivered over to the executioners. Maillard took an active part against the Girondins, and was commissioned, by the Comité de Sûreté Générale, to organize a revolutionary police. He took side with the Hébertistes, and was violently attacked by the Dantonists, and his arrest ordered. The order was not carried out, as Maillard was then suffering from consumption, of which he shortly after died.

28. *Sur le registre d'écrou*, in the gaoler's book, or prison register.

29. À *un autre*, another! An elliptical expression, equivalent to, it is the turn of another. It is my turn, is: *c'est à moi;* it is your turn, *c'est à vous.* Hence (*c'est*) *à un autre*, it is another's turn.

30. *Le Comité civil des Quatre-Nations.* Cardinal Mazarin, by his will, founded a college called *des Quatre-Nations*, for the gratuitous instruction of sixty noblemen's children, from the four provinces united to France during his ministry: Pignerol, Alsace, the Netherlands, Rousillon and Conflans. The college lasted until the Revolution, when it was used as a prison. It afterward became, in 1806, the seat of the Institut. In the church, where was formerly the tomb of Mazarin (now at Versailles), the French Academy holds its sessions.

31. *Fournissait les bons*, furnished the orders; *bon*, that

which is good for a certain sum or thing; *bon de pain, bon de soupe*, ticket for bread, soup-ticket.

32. *Se trouva mal*, fainted.

33. *Aux Invalides.* The *Hôtel des Invalides* was founded in 1670, by Louis XIV., for disabled soldiers. Besides the apartments for the pensioners (about 470 at present), there is a museum and the church, under the dome of which is the tomb of Napoleon I.

34. *À la section du Gros-Caillou.* During the Revolution, the *commune* of Paris was divided into forty-eight sections or wards. The *Gros-Caillou* is the quarter of Paris near the Hôtel des Invalides, and which is traversed by the Rue de l'Université, Rue St. Dominique, and Rue de Grenelle.

35. *Attestations de civisme.* Under the "Législative" and the "Convention," citizens devoted to the Revolution were required to be provided with certificates of patriotism, which simply indicated that the holder of the certificate was a supporter of the "Lègislative" or of the "Convention." The words *civisme* and *patriotisme* differ in extent of meaning: the former is more limited—the sentiments of a good citizen; the latter is broader, and means the sentiments of one who loves his country.

36. *Chômaient de meurtres*, had no more murders to commit, were out of murders; *chômer* is to keep a holiday by not working, to be idle, to be out of work.

37. *La tour du Temple.* This tower, erected in 1212, formed part of the extensive manor of the order of Templars built in the middle of the XII. century. After the suppression of the order in 1307 by Philip IV. the Temple came into the possession of the Grand Prior of the Order of Malta, and the tower contained the the treasure, arsenal, and archives of the order. The tower was destroyed by Napoleon I., and most of the other buildings have disappeared. Their place is now occu-

pied by an open square in which stands a group of linden trees, under which the king is said to have taught the dauphin in Aug., 1792, and the old clothes market which was formerly one of the sights of Paris. Among the illustrious prisoners who were confined in the Temple after the death of Louis XVI. may be mentioned: Sydney Smith, Toussaint Louverture, Pichegru, Cadoudal, and Moreau. Pichegru was there found dead in his bed.

38. *Sans-culottes.* Before the Revolution, the customary nether garment for men was the knee-breeches, or *culottes.* The republicans of 1793 rejected these, which were associated with the monarchical régime, and assumed the pantaloon as the distinctive garb of the Revolution.

39. *Comité de surveillance*, see "La Législative," note 22.

40. *Théâtres d' enrôlemeut*, recruiting offices. During the enthusiastic voluntary enlistments of the year 1792, amphitheatres were erected in the public squares, with officers appointed by the Assembly to receive and register the volunteers.

41. *Clamart*, so-called from a hôtel in the Rue des Fossés-Saint-Marcel, on the site of which it was opened.

42. *Garde-meuble*, the place where the sovereign's personal effects, furniture, etc., were kept.

43. *L'Autrichienne et son beau-frère*, the epithet *Autrichienne* was applied to Marie-Antoinette as early as her marriage to Louis XVI., then the dauphin; but during the Revolution it became the expression of the hatred of the French people for the absolutism which was characteristic of the Austrian government. The *beau-frère* alluded to was the Comte d'Artois, afterward Charles X.

44. *Tous les juges du Châtelet qui avaient voté pour le renvoi de Bézenval*, Pierre Victor, baron de, 1722–1791, was son of a colonel in the Swiss Guards, and rose by favor to the

highest rank. In 1789 he was entrusted with the command of the troops around Paris, but showed unexampled timidity and incapacity. He took to flight on the 14th of July, was arrested, brought before the tribunal of the Châtelet, and through court intrigues pronounced innocent. He died in obscurity at Paris, leaving memoirs published in 1806, full of scandalous anecdotes and indiscreet revelations.

45. *Brunswick*, Charles William Ferdinand, duke of (1735–1806), distinguished himself during the Seven Years' War, and after the declaration of Pilnitz (see "La Législative," note 4), was named commander-in-chief of the allied armies. He published, before invading France, the celebrated manifesto of Coblentz, 25th of July, 1792. It consisted of eight articles, in which the French were insolently summoned to submit to their king, and dire vengeance was threatened all those who offered him violence or opposed the progress of the allied armies. The duke entered France and took Longwy and Verdun, but was defeated at Valmy. He resigned his command in 1794. In 1806 he resumed command of the Prussian troops, and was mortally wounded at Auerstaedt.

NOTES.

LA CONVENTION JUSQU'AU NEUF THERMIDOR.

1. *Capet*, the third race of French kings, takes its name from the surname of Hugh (987–996), elected king by acclamation in 987, and crowned at Rheims in place of the Carlovingians. The name Capet is variously explained; some derive it from Latin *capito*, meaning big head; others from *capucia* (*capa*), a sort of hood which, it is said, he wore when young, for sport; others from the cope (*capa*, *cappatus*), which he was entitled to wear as lay abbot of St. Martin of Tours.

2. *Malhesherbes*, born at Paris (1721), and educated for the legal profession. In 1750 became first President of the Court of Aides. In 1775 was made Minister of the Interior by Louis XVI. At the trial of the king he begged to be appointed one of the defenders; and when the former was sentenced to death he was the first to announce to that monarch the ill success of his defence. During the Terror his daughter was accused of treason and apprehended. Malhesherbes requested permission to accompany his child, and both were guillotined in 1793.

3. *Turgot*, an eminent French economist and financier, born in 1727. Studied law, and became a counsellor of the Parliament in 1752. In 1774 was appointed Controller-General of Finance. His first act was the restoration of trade between the provinces. He was removed in May, 1776, and died in 1781.

4. *Desèze*, born at Bordeaux in 1750. He was educated for the bar, and became an able counsellor of the Parliament

of that city; he afterward practised in Paris. He most ably defended the king. He was imprisoned for a while, but escaped the scaffold. He died in 1828.

5. *Son testament, qu'il mit au net*, his will, of which he made a fair copy.

6. *Sévère*, austere.

7. *Pièces de conviction*, articles produced in evidence.

8. *Comité de salut public.* See La Législative, note 22.

9. *Les membres des Douze*, a commission of twelve members created by the Convention on the 12th of May, 1793, on the proposal of Barrère, with the purpose of investigating the decrees of the Commune and screening the Dantonists. The scope of the commission was enlarged by the Gironde so as to include all machinations against public order. A fortnight later it was dissolved tumultuously, but almost immediately restored.

10. *Hausse-col*, gorget, a kind of breastplate in the shape of a half-moon, worn by infantry officers. It is derived from the word *hausser* (Lat. *altus*) and *col* (Lat. *collum*), a double form of *cou*, the neck.

11. *Apposer les scellés*, to put under seal, also *mettre les scellés.* French magistrates seal up any objects—drawers, rooms, etc.—which are subject to a judicial investigation. Whoever breaks these seals is condemned to penal servitude. *Scellé* is only used in the above legal phrase, and is a double form of *sceau* (Lat. *sigillum*).

12. *Comité révolutionnaire.* See La Légistative, note 22.

13. *Il tire un pied de sa poche*, he drew from his pocket a foot-rule.

14. *Guillotine*, an instrument for decapitating criminals, introduced into France at the Revolution. A similar instrument was in occasional use in Scotland (the "maiden"), in England, Germany, Italy, and the south of France. It had

completely fallen into disuse for over a century when Dr. Guillotine (1738–1814), a member of the "Constituante," proposed to revive its use. It was first employed on the Place de Grève 25th of April, 1792, for the execution of a highwayman, Pelletier. It consists of a heavily loaded sharp blade falling in a groove between two upright beams. The criminal is bound to a plank and the severed head falls into a basket partly filled with sawdust to absorb the blood.

The story that Dr. Guillotine perished by the instrument he introduced into France is incorrect. He survived the Revolution and did not die until 1814.

15. *Toutes les femmes de la chambrée.* All the women of the audience. The word *chambrée* (*chambre*) among other meanings has that of the number of spectators at a theatre and the receipts of a representation.

16. *Fédéralisme.* During the agitation accompanying the election of members of the *Convention*, the Girondins were the object of various accusations, among others that they wished to abandon Paris and hold the *Convention* elsewhere, and that they wished to sacrifice the national unity and form of the eighty-three departments, an equal number of states united by a simple federative bond.

17. *Qu'elle ne pouvait abuser de la parole*, that she could not take unfair advantage of her right to speak. *Avoir la parole*, to have leave to speak, to have the floor; *demander la p.*, to rise to speak, to take the floor, to ask to speak.

18. *Passer sous le couteau*, to be beheaded (by the guillotine).

19. *Elle reste impassible comme la vierge de Tauride après le sacrifice.* Iphigenia the daughter of Agamemnon and Clytæmnestra. When the Greek fleet during the Trojan war wanted to sail from Aulis it was detained by calm, and the seer Calchas declared that the only way to propitiate Artemis

was by sacrificing Iphigenia. When she was on the point of being sacrificed, Artemis substituted a stag and carried her in a cloud to Tauris, where she became the priestess of the goddess.

20. *Vous la venez d' entendre.* These lines are from Pierre Corneille's "Horace," lines 1535–36 (V. 2). Young Horace has killed his sister Camille for her treasonable utterances against Rome, and refuses to justify himself. His father cries:

Défendez-vous, Horace.

and the son answers in the words of the text, adding:

Ce que vous en croyez me doit être une loi.

21. *Demain, à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain.* In Latin the verb *vivere*, to live, was used in the past tenses with the sense of to be dead; *vixit*, he is done with life, he is dead.

22. *Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.* This line is found in Thomas Corneille's "Le Comte d' Essex," iv., 3. The line has become proverbial, and its origin is traced back by some to St. Augustine, who says in an epistle (204): Jam enim nescio quoties disputando et scribendo mostravimus non eos posse habere martyrum mortem, quia christianorum non habent vitam, cum martyrem non faciat poena, sed causa.

23. *Au Plessis.* The college du Plessis, founded in 1322, was transformed in 1794 into a prison called *Maison de l' Égalité.* It was under the superintendence of Fouquier-Tinville, who was afterward confined here himself. It sometimes contained as many as nineteen hundred prisoners, who were treated with great cruelty, and most of whom perished on the scaffold. The edifice is now a part of the college Louis-le Grand; see Lavallée, *Histoire de Paris*, ii., p. 318.

24. *Bas âge*, infancy.

25. *Après la deroute de Savernay.* At Savenay, a little town in the department of Loire-Inférieure, twenty-three miles

north-west of Nantes, was fought, on the 15th of Nov., 1793, a bloody battle between the Vendéens under Fleuriot de la Fleurayaie and the Republicans under Marceau, Westermann and Kléber. The Vendéens were utterly routed with great loss, and never took the field again.

26. *Panthéon*, the chapel erected over the tomb of Saint Geneviève (d. 512), the patron saint of Paris, having fallen into decay was removed about the middle of the last century and a magnificent church designed by Soufflot was erected on the spot, and completed in 1790. The new church was also dedicated to St. Geneviève, but in 1791 the Convention resolved to convert it into a memorial temple, which they named the "Panthéon," with the inscription, "*Aux grands hommes la patrie reconnaissante.*" By a decree of 1857 the original name Eglise de Ste. Geneviève was revived, and the church set apart for public worship, but the old inscription remains and the name Panthéon is generally used.

In the crypt were buried Mirabeau and Marat (their bodies were afterward removed by order of the Convention), Voltaire and Rousseau (their bodies too were removed after the Restoration).

27. *Panier*, basket (of the guillotine), see note 14.

28. *Petit*, child, as we say more commonly in the plural, little ones.

29. *Au secret*, solitary confinement.

30. *Otaïti*, the largest of the Society Islands, called Tahiti or Otaheite. At the time of the discovery of the island in 1767 the natives were supposed to lead a beautiful idyllic life, and the island is very appropriately chosen by Camille Desmoulins as the seat of his ideal republic.

31. *Mon bon loulou ! ma poule !* words of endearment applied to children or young women. The feminine of the first expression is *loulotte*. For the second, literally "my hen,"

compare the English analagous expression, "my ducky." On p. 242 the word *loup* is also used familiarly as a term of endearment, although the literal meaning is wolf.

32. *Petit-gendre*, his granddaughter's husband.

33. *La jeune captive.* Moland, in his edition of Chénier's works, says: La jeune captive était une demoiselle Franquetot de Coigny, qui avait épousé le duc de Fleury en 1784, et qui, incarcéré à Saint-Lazare avec M. de Montrond, devint, après divorce, Mme. de Montrond. Montrond et la citoyenne Franquetot (ex-duchess de Fleury) furent effacés de la liste des prétendus conspirateurs moyennant une somme de cent louis en or.

34. *Philomèle*, the daughter of Pandion, king of Attica, who had another daughter, Procne, whom he gave in marriage to Tereus, king of the Thracians. Tereus became by her the father of Itys, and then concealed her in the country, that he might marry her sister, Philomela, whom he deceived by saying that Procne was dead. At the same time, he deprived Philomela of her tongue. Philomela, however, soon learned the truth, and made it known to her sister, by a few words which she wove into a peplus. Procne thereupon killed her own son, Itys, and served up the flesh of the child in a dish before Tereus. She then fled with her sister. Tereus pursued them with an axe, and, when the sisters were overtaken, they prayed to the gods to change them into birds. Procne, accordingly, became a nightingale, Philomela a swallow, and Tereus a hoopoo. According to some, Procne became a swallow, Philomela a nightingale, and Tereus a hawk who still pursues the fleeing sisters.

35. *Palès.* Pales, a Roman divinity of flocks and shepherds; described by some as a male, and by others as a female, divinity. The festival of Pales was celebrated, at Rome, on the 21st of April.

36. *Les tricoteuses de la société fraternelle.* The Convention passed a law admitting to its sessions wives with their husbands and children, and permitting them to knit there. The word *tricoteuses* is applied, in a wider sense, to the *habituées* of the popular assemblies and the Revolutionary tribunal, as well as of the public executions.

37. *Ridicules.* The proper spelling of the word is *réticule* [Lat. *reticulum*, dim. of *rete*, net]. Littré says it was the name given under the Directory to the little bags which women carried with them, and which was corrupted into *ridicules.* He cites a passage from Decourchamp, *Souvenirs de la marquise de Créqui*, t. ix., ch. v.: Je vous ai déjà dit que les femmes avaient repris l'usage des sacs à ouvrage que les antiquaires appellent réticules, attendu que ceux des dames romaines étaient formés en filet de réseau ; mais les bourgeoises qui les portent disent toujours des ridicules.

38. *Les Troqueurs de la Fontaine.* The title of one of La Fontaine's *Contes* (IV., 3), in which two peasants grow tired of their wives and propose an exchange ; in time, one of them tires of his new wife and wants the old one back, and begins a suit against the other peasant.

39. *Comité de sûreté générale*, see La Législative, note 22.

40. *Luxemburg—Saint Lazare,—aux Ecossais—la Bourse.* Besides the Revolutionary prisons mentioned in La Législative, note 25, the palace of the Luxemburg, built for Marie de Médicis, in 1612, the hospital of Saint Lazare, dating back to the XI. century, the *séminaire* des Ecossais, founded by Philippe-le-Bel, rebuilt in 1662 for the Catholics of Great Britain, the old Bourse, etc., were transformed into prisons.

41. *Sections*, the subdivisions of the Commune of Paris created in 1790. Their power lasted until the famous 13e *Vendémiaire* (5th of October), 1795, when the troops of the Convention, under the command of Bonaparte, entirely

routed the sections and put an end to the commune. The above date is known as the Day of the Sections.

42. *Hors la loi*, *mettre hors la loi*, to outlaw. When this sentence has been pronounced, no further trial is necessary beyond the identification of the person who is forthwith executed.

43. À *la place de la Révolution*. The present Place de la Concorde, which, down to the Revolution, was known as the Place Louis XV., from a statue of that king erected after the Peace of Aix-la-Chapelle (1748). On the 11th of Aug., 1792, the day after the capture of the Tuileries, the statue of the king was removed and melted down, and a terra-cotta figure of the Goddess of Liberty placed on its pedestal. Here the guillotine stood until the end of the Revolution, and here perished most of its illustrious victims. The present name was bestowed upon it in 1799, and revived in 1830. The obelisk of Luxor now stands where Louis XVI. was executed.

44. *Une table*. This table, which was formerly in the cabinet of Louis XVI., is now preserved with its blood-stains in the National Archives at Paris, with many other interesting relics of the Revolution, among them the document, an address to the Sections, which Robespierre was in the act of signing when the Hôtel de Ville was captured by the troops of the Convention. Robespierre had signed the first two letters of his name when he stopped and shot himself, his blood spirting upon the paper where the rest of his name should have followed.

LIBRARY OF CONGRESS
0 019 624 431 1